

N° 20

L'immigration marocaine

50 ans d'histoire associative à Bruxelles





L'immigration marocaine

50 ans d'histoire associative à Bruxelles



Une édition

*Collectif Formation Société – CFS asbl
Rue de la Victoire 26 – 1060 Bruxelles
Tél. : 02 543 03 03
E-mail : info@cfsasbl.be
<http://www.cfsasbl.be>
<http://ep.cfsasbl.be>*

Editeur responsable et coordinateur de la publication

*Alain Leduc, Président
CFS asbl
Rue de la Victoire 26 - 1060 Bruxelles*

Auteurs

*Catherine Jacques, Mazyar Khoojinian, Alain Leduc, Monique Renaerts, Livia Tréfois et Philippe Vicari.
Avec la participation de Myriem Amrani, Hassan Assila, Aïcha Bari, Rachida El Idrissi El Yacoubi, Jelloul El Mabi,
Mohamed El Yabyaoui, Anne Frennet-De Keyser, Fatima Laaraj, Mahfoudb Romdhani et Fatima Touzani.*

Relecture et suivi de production

Marjorie Toussaint

Crédit photographique page 33 et page 54



- Avec l'autorisation du Centre Régional d'Intégration de Brabant Wallon-CRIBW asbl et du Centre Culturel d'Ottignies.*
- Avec l'aimable autorisation des personnes photographiées et/ou de leur famille.*
- Photographe : Jocelyne Nassogne.*

Photo de couverture : Cortège du 1er mai 1969 à Bruxelles, un groupe FGTB de travailleurs nord-africains (IEV, Bruxelles)



L'immigration marocaine 50 ans d'histoire associative à Bruxelles

Introduction	7
par Alain Leduc	
Pourquoi traiter de l'histoire de l'immigration marocaine ?	10
par Philippe Vicari avec la participation d'Anne Frennet-De Keyser	
Les facteurs socio-économiques de l'émigration marocaine	18
par Monique Renaerts	
En l'absence de politique publique d'accueil, une expérience associative dans la mouvance de la FGTB de Bruxelles (1968-1989)	24
par Alain Leduc	
Le rôle des organisations syndicales dans la régularisation des clandestins de 1974-1975	37
par Mazyar Khoojinian	
Entre condition immigrée et conflictualité ouvrière, les délégués d'entreprise marocains en Belgique dans les années 70	44
par Mazyar Khoojinian avec la participation de Jelloul El Mahi et Mohamed El Yahyaoui	
Les enjeux de la laïcité dans l'immigration marocaine	56
par Philippe Vicari avec la participation de Myriem Amrani et Mahfoudh Romdhani	
Le rôle des femmes issues de l'immigration maghrébine dans le milieu associatif bruxellois (1970-2001)	61
par Catherine Jacques	
L'Association des Femmes Marocaines : un collectif émancipatoire	66
par Mazyar Khoojinian avec la participation de Rachida El Idrissi El Yacoubi, Aïcha Bari, Fatiha Laaraj et Fatima Touzani	
Des Ecoles de l'Avenir au Centre Interculturel de Formation par l'Action (CIFA), un soutien scolaire citoyen et participatif	74
par Mazyar Khoojinian avec la participation d'Hassan Assila	
Les syndicats et la question des Afghans en Belgique	80
par Philippe Vicari	
50 ans plus tard... le décret primo-arrivants est arrivé !	86
par Livia Tréfois	



Introduction

Ce Fil Rouge se situe dans le cadre de la « commémoration » des 50 ans de l'immigration marocaine en Belgique, ou plus précisément de l'anniversaire de l'accord bilatéral signé entre la Belgique et le Maroc en 1964, visant à faire venir en Belgique de la main-d'œuvre marocaine pour répondre aux besoins de l'économie belge.

Il s'inscrit, pour notre association d'éducation permanente, dans la continuité du Fil Rouge n°7-8, *Mohamed El Baroudi, un Fil Rouge de 40 ans d'immigration marocaine à Bruxelles*. Ce numéro, publié « à chaud » suite au décès de Mohamed El Baroudi, mettait l'accent sur la situation politique au Maroc lors des « années de plomb », sur les conditions d'arrivée des immigrés et des premières associations immigrées créées : le Fonds de Solidarité Maghrébine, l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) à l'ULB, le Regroupement Démocratique Marocain (RDM), les Ecoles de l'Avenir.

Ce nouveau numéro du Fil Rouge tend à prendre un peu de recul, tout en proposant une écriture engagée : nous privilégions ici une approche plus socio-économique, à la fois syndicale et associative. C'est ainsi que nous mettrons particulièrement en valeur le rôle intégrateur des organisations syndicales (surtout vu du point de vue de la « mouvance » de la FGTB de Bruxelles), ainsi que de quelques autres associations qui ont, même modestement, marqué leur temps, comme l'Association des Femmes Marocaines (AFM), le Centre Laïque Arabo-Musulman (CLAM), les Ecoles de l'Avenir et, plus récemment, le Centre Interculturel de Formation par l'Action (CIFA) et l'association Dakira.

La vision « populaire » de l'histoire que nous travaillons est donc une vision engagée, impliquée. Elle s'écarte sensiblement de l'histoire « politiquement correcte » qui nous est proposée aujourd'hui, à l'occasion des commémorations. « Politiquement correcte » parce que n'évoquant ni la situation politique au Maroc de l'époque (les « années de plomb »), ni les contradictions entre progressistes (sur la question du Sahara par exemple, présenté comme

« marocain »), ni même toutes les associations et initiatives syndicales d'accueil et d'organisation des immigrés.

On peut penser qu'il y a une raison à cela : le Régime marocain est un allié proche et stable dans les enjeux géo-stratégiques belges, il n'a été que peu touché par les Printemps arabes¹, il semble être un bon rempart à l'« intégrisme » musulman et la Belgique n'a pas intérêt à voir monter là un nouveau foyer d'insécurité qui pourrait s'exporter chez nous. En Belgique même, nombre d'élus sont en lien étroit avec le Régime et la Fondation Hassan II est très active pour soutenir l'associatif bruxellois.

Une analyse de cette publication fera par ailleurs le lien avec un combat plus actuel, mais tellement semblable au combat des Marocains de 1974 pour leur régularisation, celui des réfugiés afghans. Leur combat est lui aussi parasité par des enjeux stratégiques, en Belgique et à l'étranger : en Belgique, il s'agit de ne pas affaiblir Maggie De Block, la secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, qui semble la seule à pouvoir « contrer » Bart De Wever en Flandre ; à l'international, il s'agit de justifier le retour au pays des militaires belges, par l'« instauration » de la « démocratie » en Afghanistan.

L'histoire populaire, sociale, syndicale, associative est donc largement occultée.

De plus, elle est difficile à écrire pour de nombreuses raisons :

Histoire (trop) chaude

La première, c'est que c'est une histoire actuelle, « chaude », dont les témoins sont encore là, avec leurs enjeux propres quant à l'écriture de « leur » histoire. Face à la dévalorisation générale de leur contribution (les politiques publiques de la jeune Région bruxelloise après

¹ Voir mouvement du 20 février 2011 au Maroc : « plusieurs milliers de manifestants à Casablanca et Rabat pour réclamer des réformes politiques et une nouvelle Constitution démocratique limitant les pouvoirs du roi et plus de justice sociale » (wikipedia, le mouvement est surtout présent sur Facebook)

Introduction

1989 n'ont pas valorisé ce patrimoine), les témoins ont sans doute une propension à personnaliser leur contribution. Si ce réflexe est compréhensible et légitime, notre rôle est là de recroiser les témoignages, et de faire le lien avec les contributions plus académiques, de montrer aussi là où cette histoire est contradictoire.

Peu d'archives associatives

La seconde, c'est que la période est caractérisée, en tout cas dans les associations marocaines, mais sans doute plus largement dans tout le mouvement associatif, par la pauvreté des archives écrites et iconographiques. Il s'agit surtout de traditions orales, dont les témoins vieillissent et oublient les éléments essentiels. Les initiatives comme celles de l'asbl Carhima ne sont pas assez soutenues, et plus largement, la Région bruxelloise n'a pas vu l'importance d'écrire sa propre histoire (les séquelles de sa mise au frigo par exemple, de 1971 à 1989), ni de soutenir l'histoire des associations bruxelloises qui, pendant cette période, ont largement assumé les grandes problématiques sociales quasi sans appui public.

Peu d'analyse de classe de l'immigration

La troisième enfin, c'est l'absence d'écriture, ou la faiblesse de l'écriture, d'une analyse marxiste, « de classe », de la question de l'immigration. L'approche qui domine aujourd'hui est celle de l'intégration et de la valorisation de la diversité culturelle (par exemple les « plans de diversité »² dans les entreprises). Cette approche ne masque-t-elle pas la question qui relie les travailleurs belges et immigrés, les chômeurs belges et immigrés, les minimexés belges et immigrés, les exclus belges et les sans-papiers afghans à savoir celle d'appartenir à une même classe sociale, au même combat pour l'égalité ? C'est en tout cas la thèse de Walter Ben Michaels³.

2 « Les plans de diversité », projet de la Région de Bruxelles-Capitale, est un outil de management en vue d'intégrer le concept de la diversité au sein des entreprises.

3 Dans son livre « La diversité contre l'égalité », Liber, 2009 ; voir aussi les controverses sur le blog du Monde. <http://blog.mondediplo.net/2009-11-16-Controverse-autour-de-La-diversite-contre-l>

C'est dans ce contexte complexe que ce Fil Rouge se propose, à l'occasion des 50 ans, de contribuer à ce travail d'écriture de l'histoire associative et sociale de l'immigration marocaine.

Philippe Vicari, animateur - formateur - chercheur au sein de CFS asbl, contextualise, avec l'historienne Anne Frennet-De Keyser, l'immigration marocaine dans le champ de la recherche historique. Ils nous sensibilisent à l'importance du projet de sauvegarde de ses archives porté par l'asbl Carhima et à la nécessaire complémentarité de l'histoire et de la mémoire au cœur de la commémoration.

Monique Renaerts, socio-anthropologue et islamologue, nous a proposé de travailler la question de la situation socio-économique au Maroc à l'époque des débuts de l'immigration, replaçant ainsi celle-ci dans des temporalités plus longues.

Trois analyses sont ensuite consacrées au rôle des organisations syndicales dans l'accueil de ces travailleurs immigrés.

Alain Leduc, militant associatif et président de CFS asbl, retrace la richesse de l'expérience menée dans une permanence de la FGTB (Fédération Générale du Travail de Belgique) de Bruxelles de 1968 à 1977, le « 43 rue de Suède ». Cette expérience articule l'organisation syndicale, les associations immigrées et un collectif d'alphabétisation. Un pan important de l'histoire associative bruxelloise trouve son origine dans cette expérience.

Mazyar Khoojinian, historien de l'immigration et chercheur au sein de CFS asbl, analyse quant à lui la campagne de régularisation de 1974, la frilosité des organisations syndicales au départ, puis l'engagement de la FGTB de Bruxelles dans l'opération « Bidaka », aboutissant à la régularisation de près de 4.500 travailleurs sans-papiers.

Il interroge ensuite le rôle intégrateur des organisations syndicales, et notamment la possibilité de devenir délégué syndical élu pour les non-belges. Deux délégués syndicaux, aujourd'hui retraités, ont collaboré

au travail : Mohamed El Yahyaoui, délégué syndical FGTB chez Vanneste et Brel (Anderlecht) et Jelloul El Mahi, délégué CSC (Confédération des Syndicats Chrétiens) à Henricot (Court-Saint-Etienne), actif dans la grève des loyers en 1975.

Une autre « question qui fâche » est sans doute celle de la laïcité. Au-delà des controverses entre laïcité dure (« républicaine » à la française) et laïcité d'ouverture, Philippe Vicari a mis en dialogue deux expériences à 20 ans d'intervalle, celle du CLAM initié par Mahfoudh Romdhani fin des années 80 et celle de Dakira par Myriem Amrani en 2006. Quelles sont les stratégies inhérentes à ces deux projets ?

La question des femmes marocaines est, elle aussi, abordée dans deux contributions.

Celle de Catherine Jacques, historienne spécialiste du féminisme en Belgique, retrace l'évolution du féminisme dans l'immigration marocaine en Belgique, des années 60 à nos jours.

Ensuite, un texte de Mazyar Khoojinian, issu d'une table ronde que CFS a organisée, propose une introduction à l'histoire de l'Association des Femmes Marocaines, notamment à partir des témoignages de Rachida El Idrissi El Yacoubi, Aïcha Bari, Fatiha Laaraj et Fatima Touzani.

Pour traiter de la deuxième génération, sous l'angle du soutien scolaire, Mazyar Khoojinian a suivi l'itinéraire d'un acteur associatif particulièrement impliqué dans les écoles de devoirs, Hassan Assila, dont l'action s'est déployée des Ecoles de l'Avenir (début des années 80) au CIFA aujourd'hui (depuis 1992).

Revenant à l'actualité, Philippe Vicari propose une analyse de la situation des réfugiés afghans à Bruxelles, qui par de nombreux aspects rappelle celle des grévistes de la faim marocains de 1974. À 40 ans de distance, qu'est-ce qui a changé ?

Enfin, Livia Tréfois, animatrice - formatrice-chercheuse au sein de CFS asbl, s'occupe principalement des questions

d'accueil de primo-arrivants à CFS et suit, depuis un an, l'évolution du Décret relatif à l'accueil des primo-arrivants. Elle revient sur l'état actuel de la question de l'accueil des primo-arrivants, dans le contexte de ce Décret... qui arrive 50 ans plus tard.



Pourquoi traiter de l'histoire de l'immigration marocaine ?

Pour quelle raison aborder l'immigration marocaine dans une perspective historique ? La question peut sembler anodine dans le contexte de la commémoration des 50 ans de l'immigration marocaine en Belgique. Or, c'est justement cette conjoncture commémorative qui appelle à ce que l'on s'y attarde. Malgré l'impulsion donnée lors des célébrations de 2004, cette histoire demeure encore largement méconnue. L'historienne Anne Frennet-De Keyser travaille depuis de nombreuses années à inverser la tendance en menant des recherches sur le sujet et plus particulièrement sur le mouvement associatif. En s'investissant au sein de l'asbl Carhima, une association engagée dans la sauvegarde des sources de cette histoire, elle œuvre aussi en faveur de sa connaissance et de sa reconnaissance. Son parcours constitue une expérience à l'aune de laquelle se profilent quelques indices de la complexité de la problématique⁴.

L'histoire de l'immigration marocaine dans le champ de la recherche

« L'histoire de l'immigration et des étrangers a longtemps été refoulée du domaine de la recherche scientifique » relevaient il y a quelques années les historiens Anne Morelli et Jean-Philippe Schreiber, pionniers en la matière⁵.

L'attention accordée à l'immigration par les milieux scientifiques francophones en Belgique a connu une évolution parallèle à la perception du phénomène migratoire, ce qui explique l'intérêt progressif que lui ont porté les différentes disciplines. D'abord perçu en tant que force de travail ponctuelle, l'immigré voit son statut de travailleur étranger au centre des préoccupations des juristes. C'est seulement avec le constat qu'il s'installe de manière durable que les questions liées à ses conditions de vie et à son insertion dans la société interpellent les sociologues⁶.

Dans le même ordre d'idée, il aura fallu attendre l'acceptation du caractère définitif de l'immigration et sa déclinaison en générations successives pour qu'elle devienne un objet d'étude des historiens.

Disposant à présent d'un minimum de recul temporel, la recherche en histoire peut désormais bénéficier de la tendance à la valorisation de la diversité culturelle que le *Rapport final* du Comité de pilotage des Assises de l'Interculturalité tenues en 2010 reflète bien : « étant donné que les migrations ont façonné le visage actuel de nos sociétés, en particulier dans les grandes villes, il importe que l'histoire des migrations soit rendue accessible au plus grand nombre »⁷.

Le développement actuel des recherches en histoire de l'immigration doit en réalité beaucoup à « l'émergence d'historiens "allochtones" » qui viennent pallier « l'absence d'historiens personnellement concernés par cette problématique »⁸. Cette histoire est donc en général le fait de personnes qui entretiennent un lien avec la communauté étudiée comme l'atteste le nombre croissant de mémoires

4 Cette analyse a été réalisée au départ d'un entretien avec Anne Frennet-De Keyser le 18 février 2014.

5 SCHREIBER Jean-Philippe et MORELLI Anne, « Histoire des migrations » dans MARTINIELLO Marco, REA Andrea et DASSETTO Felice (éd.), *Immigration et intégration en Belgique francophone. Un état des savoirs*, Louvain-la-Neuve, 2007, p. 21.

6 Voir à ce propos MARTINIELLO Marco, « Les études migratoires et ethniques en Belgique francophone : repères historiques et nouveaux enjeux » dans MARTINIELLO M., REA A. et DASSETTO F. (éd.), *Immigration et intégration en Belgique francophone. Etat des savoirs*, Louvain-la-Neuve, 2007, p. 11-19.

7 Assises de l'Interculturalité, *Rapport final*, 2010, p. 86.

8 SCHREIBER Jean-Philippe et MORELLI Anne, « Histoire des migrations » dans MARTINIELLO Marco, REA Andrea et DASSETTO Felice (éd.), *Immigration et intégration en Belgique francophone. Un état des savoirs*, Louvain-la-Neuve, 2007, p. 34.

réalisés par ces étudiants formant désormais la jeune génération d'historiens issue de l'immigration.

Anne Frennet-De Keyser y fait toutefois exception. Mais partiellement seulement. Car tant sur le plan privé que professionnel, elle va progressivement approcher l'immigration marocaine. C'est lors d'un voyage au Liban et en Syrie qu'elle découvre le monde musulman : « *J'ai eu un véritable choc culturel en visitant une mosquée, me rendant compte que je ne connaissais absolument rien à cette culture* ». Plus tard, elle accueille dans sa famille un petit garçon belgo-marocain et a alors le souci de découvrir la culture marocaine. Après une carrière dans l'enseignement à Bruxelles, comme professeure d'histoire d'abord, comme directrice d'établissement ensuite, elle décide de retourner à l'université faire une thèse de doctorat en histoire de l'immigration : « *Il y avait déjà une bonne dizaine d'années que j'étais tentée par la recherche et j'en avais parlé à Anne Morelli qui a joué un rôle important dans ce domaine. Dans le cadre de l'école doctorale, j'ai donc présenté un travail sur l'immigration marocaine* » ; ce travail constituera par la suite un chapitre de la seconde édition de *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique*⁹.

Elle rejoint le Groupe d'étude sur l'histoire de l'immigration de l'Université Libre de Bruxelles co-dirigé par Anne Morelli. À l'époque, se souvient-elle, « *les historiens de l'immigration marocaine se comptaient sur les doigts d'une demi-main, contrairement à la France. Ce qui existait alors sur cette question était le fait de la sociologue Nouria Ouali et du politologue Hassan Bousetta. Pour moi, ce sont les meilleurs connaisseurs sur l'histoire de l'immigration marocaine* ». De fait, c'est au sein de l'Institut de Sociologie que se tint, à l'approche de 2004, un séminaire spécifiquement consacré à l'histoire de l'immigration marocaine dont sera issu un ouvrage offrant « *des bases solides pour un véritable travail de remise en perspective globale de l'histoire et de l'actualité de l'immigration marocaine en*



Anne Frennet-De Keyser, 2011

Belgique »¹⁰. À cette occasion, Nouria Ouali proposa une périodisation historique tenant compte de l'évolution des contours caractéristiques pris au fil du temps par l'immigration marocaine en Belgique¹¹. Anne Frennet-De Keyser, quant à elle, y présenta son étude de la convention belgo-marocaine de 1964 qu'elle venait de publier dans le *Courrier hebdomadaire du Centre de Recherche et d'Information Socio-Politique (CRISP)*¹².

9 FRENNET-DE KEYSER Anne, « L'immigration marocaine en Belgique » dans MORELLI Anne (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, 2004, p. 329-354.

10 BOUSETTA Hassan, « Perspectives sur l'histoire et la mémoire de l'immigration marocaine en Belgique » dans OUALI Nouria (éd.), *Trajectoires et dynamiques migratoires des Marocains de Belgique*, Louvain-la-Neuve, 2004, p. 361.

11 OUALI Nouria, « Quarante ans de présence marocaine en Belgique » dans OUALI Nouria (éd.), *Trajectoires et dynamiques migratoires des Marocains de Belgique*, Louvain-la-Neuve, 2004, p. 24-47.

12 FRENNET-DE KEYSER Anne, *La convention belgo-marocaine du 17 février 1964 relative à l'occupation de travailleurs marocains de Belgique*, Bruxelles, 2003 (*Courrier hebdomadaire du CRISP* n° 1803) et FRENNET-DE KEYSER Anne, « La convention belgo-marocaine de main-d'œuvre : un non-événement ? » dans OUALI Nouria (éd.), *Trajectoires et dynamiques migratoires des Marocains de Belgique*, Louvain-la-Neuve, 2004, p. 215-250.

Pourquoi traiter de l'histoire de l'immigration marocaine ?

Cette étude fournit une analyse minutieuse de l'accord bilatéral relatif à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique, du contexte de sa conclusion comme de son contenu et de sa portée. Elle permet, de cette manière, de comprendre la dimension symbolique de la référence à cet accord pour dater et commémorer l'immigration marocaine en Belgique car non seulement cet accord entérina une situation de fait mais il eut finalement un rôle assez réduit : « Hassan Boussetta, qui avait travaillé sur le pan marocain de la convention, m'avait fait remarquer que très peu de travailleurs étaient finalement partis par son entremise. Elle a boosté l'immigration, bien sûr, mais en réalité, la plupart des Marocains arrivaient comme touristes et étaient ensuite régularisés ». Plus qu'officielle, cette immigration fut donc surtout spontanée. Anne Frennet-De Keyser souligna également combien la convention est passée alors quasiment inaperçue en Belgique : « La presse n'en a rien dit ou presque. Il n'y a pas eu de débat au Parlement et elle a été signée par les Ministres du travail belge et marocain ». Tout le contraire du traitement médiatique et politique des commémorations de 2004 et 2014.

Le mouvement associatif marocain entre « histoire » et « mémoire »

À l'époque de la commémoration de 2004, l'histoire du mouvement associatif marocain est balbutiante. À l'exception des grandes lignes que Nouria Ouali en a tracées, elle « reste intégralement à écrire, de même que ses archives et les témoignages des multiples acteurs doivent encore être collectés, inventoriés et analysés » ; la sociologue espérant d'ailleurs que le panorama qu'elle propose sur le sujet suscitera dans le futur des recherches approfondies¹³.

C'est ce qui se passa avec l'étude du Regroupement Démocratique Marocain (RDM) à laquelle Anne Frennet-De

Keyser s'attela : « Je crois que c'est Nouria Ouali qui m'a fait remarquer qu'à côté de l'immigration économique, il y avait eu une immigration politique. Et je me suis dit que ce serait là un sujet que j'aimerais approfondir parce qu'il n'avait pratiquement pas été exploré ». La connaissance du RDM est en effet indispensable pour qui veut appréhender l'associatif marocain en Belgique. Ce mouvement politique de gauche fut actif dès 1974 et jusqu'au début des années 90. Il fut le premier à s'investir sur le plan social et culturel pour encadrer les immigrés marocains. Il a en définitive « contribué à constituer un véritable vivier pour une élite belgo-marocaine, qui s'est affirmée avec force dans le domaine associatif et dans le domaine politique »¹⁴.

L'écriture de cette histoire ne fut pas chose aisée. « Lorsque je me suis remise à faire de la recherche, Hassan Boussetta m'a beaucoup aidée mais il m'avait formellement déconseillé de travailler sur l'associatif. Et il avait raison : on m'a fait notamment le reproche de faire du travail journalistique et non du travail d'historien parce que j'avais peu de documents et que j'ai compensé avec des interviews ». La difficulté est donc de ne pas toujours pouvoir croiser ces témoignages avec des documents fiables, des documents qui en plus sont parfois en arabe et dont l'analyse nécessite de passer par le « filtre » d'un traducteur. « Cette histoire associative est à mon sens très difficile à réaliser, si du moins on veut aller au-delà des interviews et se baser sur les rares documents sauvegardés pour faire l'analyse critique des trajectoires migratoires ». Malgré le développement de l'histoire orale, le recoupement avec d'autres traces est fondamental. Et proposer un point de vue historien peut s'avérer un exercice périlleux.

De fait, d'autres difficultés furent liées aux activités mêmes de cette association. D'anciens militants du RDM ont gardé de cette époque une certaine méfiance : « Il y a eu une profonde fracture au sein de l'immigration marocaine entre les 'Amicales', ces associations qui surveillaient les Marocains en Belgique, et les opposants au régime d'Hassan II ». Sans

13 OUALI Nouria, « Le mouvement associatif marocain en Belgique : quelques repères » dans OUALI Nouria (éd.), Trajectoires et dynamiques migratoires des Marocains de Belgique, Louvain-la-Neuve, 2004, p. 303.

14 FRENNET-DE KEYSER Anne, Histoire du Regroupement Démocratique Marocain, Bruxelles, Carhima asbl, 2011, p. 43.

parler des dissensions qui existaient à l'intérieur du RDM : l'association avait en effet en son sein différentes tendances et certains de ses acteurs conservent des visions divergentes du passé. Raison pour laquelle *l'Histoire du Regroupement Démocratique Marocain*, débutée en 2001 et finalement publiée en 2011, essuya de nombreuses critiques. La mauvaise réception de cette histoire pourrait finalement traduire la difficulté de travailler sur l'immigration politique et, qui plus est, sur une période récente alors que de nombreuses souffrances et blessures persistent.

Ce problème de disponibilité de documents auquel Anne Frennet-De Keyser a été confrontée dans l'étude du RDM, s'est répété lorsqu'elle a voulu travailler sur l'Association des Femmes Marocaines (AFM) : « *J'ai cru un moment avoir retrouvé la piste de ses archives qui avaient été entreposées dans une cave... Mais je crains qu'elles ne soient perdues* ». Constituée en 1977 dans le but de lutter pour l'amélioration du statut juridique et de la condition sociale des Marocaines tant au Maroc qu'en Belgique, cette association fut active jusqu'au milieu des années 80. S'autofinanciant pour une large part, elle a été amenée à déménager à de nombreuses reprises, ce qui explique qu'on ait perdu de vue ses archives. « *Par contre, j'ai des interviews de responsables de l'association* ». De ce fait l'écueil demeure : « *Étudier l'associatif en sachant qu'on fait un travail de mémoire, qu'on ne fait peut-être pas académiquement un travail d'histoire, mais que si on veut qu'il y ait une trace qui reste, on est obligé de se contenter de ce qu'on a* »¹⁵. L'inconvénient des témoignages oraux est qu'ils s'accrochent d'aménagements, fournissent des récits variables en fonction du contexte de leur production, et s'accompagnent, consciemment ou non, d'un tri dans les informations qu'ils livrent.

15 Des extraits de ces interviews figurent dans JACQUES Catherine, *L'émergence des femmes issues de l'immigration maghrébine et de leurs ascendantes au sein du milieu associatif*, Bruxelles, Carhima asbl, 2011.

Voir à ce propos les analyses de Catherine Jacques dans ce même numéro page 61 et de Mazzyr Khoojinian dans ce même numéro page 66.

Écrire l'histoire du Centre Laïque des personnes d'Ascendance Musulmane (CLAM) qui regroupa entre 1989 et 1997 des Belges d'origine tunisienne, algérienne, iranienne et marocaine pour exprimer le pluralisme de la communauté musulmane face à l'intégrisme religieux, fut beaucoup plus commode¹⁶. Et pour cause, son président à l'époque, Mahfoudh Romdhani a d'emblée mis ses archives à disposition : « *J'avais eu des contacts avec lui et j'avais appris qu'il détenait encore les archives du CLAM. Et dès notre premier rendez-vous, il me les a apportées* ». Il en va de même en ce qui concerne le Comité Contre la Répression au Maroc (CCRM) de Bruxelles : « *J'ai une partie des archives – des copies, pas des originaux – que j'ai obtenue de Philippe Doucet qui a été son secrétaire pendant plusieurs années ; il était un des premiers à être informatisé et m'a donc transmis une copie de tout ce qui était informatisé* ». L'histoire de cette association, fondée en 1977 par des Belges pour dénoncer et lutter contre la répression perpétrée par le régime marocain, pourrait donc prochainement voir le jour¹⁷.

La question de l'accès aux sources du mouvement associatif marocain est cruciale pour l'écriture de l'histoire de l'immigration marocaine dans la mesure où « *les associations ont été d'une importance capitale, elles ont tissé les liens de ces Marocains arrivés ici, elles ont créé la base de cette nouvelle société belgo-marocaine* ». Leur sauvegarde devient d'autant plus indispensable que les témoins commencent à disparaître et « *si les témoins disparaissent, comme on a très peu d'archives, ce sont des pans entiers de l'histoire qui disparaissent, et des pans de notre histoire, parce que l'histoire de l'immigration fait partie intégrante de l'histoire de Belgique !* » Une action urgente pour sauver cette mémoire menacée d'extinction s'impose plus que jamais. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir essayé.

16 FRENNET-DE KEYSER Anne, « Une tentative d'organiser les laïques musulmans : le CLAM », *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. XXXVII, 2007, n° 3-4, p. 557-581.

Voir à ce propos l'analyse de Philippe Vicari dans ce même numéro page 56.

17 Lire à ce sujet DOUCET Philippe, « Mohamed [El Baroudi] internationaliste : souvenirs du Comité contre la répression au Maroc », *Les Cahiers du Fil Rouge*, n° 7-8, 2007, p. 76-79. Une partie des archives du CCRM sont actuellement conservées au CEGES, le Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines.

Pourquoi traiter de l'histoire de l'immigration marocaine ?



L'équipe de Carhima, 2009

L'entreprise de patrimonialisation de l'asbl Carhima

Si le principal problème dans la réalisation d'une histoire du mouvement associatif marocain réside dans la disponibilité des témoignages, qu'il s'agisse des archives ou des représentants de la première génération de cette immigration, une association, l'asbl Carhima, s'efforça de le résoudre. Fondé en 2008, le Centre d'Archives et de Recherche en Histoire de l'Immigration Maghrébine et Arabe se donnait en effet pour objectif « de sauvegarder, de recueillir, d'inventorier et d'assurer la conservation des documents et archives des communautés maghrébines et arabes de Belgique »¹⁸.

Anne Frennet-De Keyser est, avec Jean Houssiau, archiviste à la Ville de Bruxelles, une des fondatrices de Carhima même si elle précise en toute honnêteté que l'idée originelle en revient à l'historienne Lamya Ben Djaffar et au militant associatif Mustapha Bentaleb : « Ce sont eux les ouvriers de la toute première heure ». À l'époque, la première travaillait au Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire (CARHOP). Le second, qui avait fréquenté le RDM et s'était par la suite investi dans

des associations comme Jeunesse Maghrébine ou Avicenne, était vice-président du Centre Culturel Maghrébin, l'Espace Magh, qui par ailleurs abritera un temps Carhima en ses murs. L'association avait le dessein d'être reconnue comme Centre d'Archives Privées par la Communauté française ; le sauvetage s'annonçait alors prometteur¹⁹.

L'association est née dans le prolongement du travail réalisé par l'Espace Mémorial de l'Immigration Marocaine (EMIM), dont deux des fondateurs, Mustapha Haddioui et Mohamed Boukourna, s'impliqueront d'ailleurs également dans Carhima. L'EMIM avait effectivement pour objectif de « sauvegarder la mémoire des Marocain(e)s immigré(e)s ayant vécu ou vivant en Belgique » en récoltant des informations et des documents afin de « conserver des traces et transmettre un patrimoine et un héritage aux générations présente et future »²⁰. Il se fit surtout connaître pour avoir coordonné une série d'événements organisés en 2004 pour la commémoration du quarantième anniversaire de la signature de l'accord bilatéral de main-d'œuvre entre la Belgique et le Maroc. C'est dans ce cadre qu'il avait lancé un « appel en vue de sauver les archives de la communauté marocaine de Belgique » et était d'ailleurs parvenu à en réunir une certaine quantité²¹.

À l'origine, Carhima avait pour vocation d'établir des ponts entre le monde scientifique et le monde associatif, soulignant dans son objet social vouloir sensibiliser le monde associatif « à l'importance de la préservation de son patrimoine ». À cet effet, elle entreprit d'organiser des formations à la gestion d'archives. Malheureusement, cette collaboration avec les associations de terrain n'a pas porté ses fruits : « *Le travail avec la base ne s'est pas passé comme on l'aurait voulu, on nous a reproché d'être un club d'historiens et on s'est effectivement retrouvé entre historiens avec peu de gens de l'associatif* », déplore Anne Frennet-De Keyser.

18 Annexes du Moniteur belge – Associations sans but lucratif, 12/12/2008, n° 192949.

19 FRENNET-DE KEYSER Anne, « Sauvetage en cours », Agenda Interculturel, n° 265, septembre 2008, p. 12-15.

20 Annexes du Moniteur belge – Associations sans but lucratif, 19/04/2001, n° 6947.

21 FRENNET-DE KEYSER Anne, « Sauvetage en cours », Agenda Interculturel, n° 265, septembre 2008, p. 13.

Si l'association s'est donné pour mission de réunir et conserver ce patrimoine archivistique, la valorisation et l'exploitation de celui-ci impliquait avant tout la mise à disposition d'outils. Carhima a donc réalisé un guide des sources et des inventaires sur l'histoire de l'immigration maghrébine et arabe en Fédération Wallonie-Bruxelles offrant un aperçu des fonds conservés et recensant les travaux existants, parmi lesquels de nombreux inédits. Les moments forts qui ont jalonné ses cinq premières années d'existence, outre la mise sur pied d'une riche bibliothèque et la publication de recherches, résident dans l'organisation de conférences, de tables-rondes et de journées d'études, dont celle de 2009, intitulée « Les archives de l'immigration : un patrimoine en péril ? » conserve une actualité brûlante²². Car, malgré le don ou le dépôt d'une série d'archives et le recueil de témoignages oraux, elle n'a pu réaliser ce projet d'archivage comme souhaité.

En revanche, ses animations autour de l'histoire de l'immigration en Belgique axées sur la confrontation des parcours personnels et des événements historiques généraux sur une ligne du temps, ont remporté davantage de succès : « *On considère désormais l'association, sans pour autant en changer le nom, comme un Centre d'Animation et de Recherche en Histoire de l'Immigration, point* » ; exit la spécificité maghrébine et arabe. « *Lors de la création de Carhima, Anne Morelli m'avait d'ailleurs demandé pourquoi on ne s'intéressait pas à toute l'immigration* ». Ce sera dorénavant le cas. Pour l'heure, de nouveaux défis se profilent pour l'association : faute de subsides et d'un local conforme à la conservation et la consultation de ses documents, Carhima est en quelque sorte en *stand by* depuis 2013.

La sauvegarde du patrimoine de l'immigration reste donc en suspens tout comme l'est, de – trop – longue date, la mise en valeur de son histoire et l'insertion de cette dernière dans l'histoire de Belgique. « *Je suis de plus en plus impliquée personnellement en histoire de l'immigration sur le plan pédagogique. Il faut insister avec force sur le*

fait que les immigrés sont les acteurs de leur histoire et que leur histoire fait partie intégrante de l'histoire de Belgique » explique Anne Frennet-De Keyser. Si l'immigration n'a que tardivement investi le champ de la recherche en histoire, elle demeure quasiment absente de l'enseignement de l'histoire – laissée à l'initiative de quelques professeurs zélés – et l'est totalement des programmes et manuels scolaires.

Ce n'est pourtant pas faute de voir son introduction réclamée. Depuis le début des années 80, Anne Morelli plaide pour son introduction dans les programmes d'histoire. Il s'agit d'un impératif qui se justifie pleinement : « Exclure les immigrés de l'histoire belge, c'est les exclure aussi de la participation à la vie sociale et politique belge »²³, « la reconnaissance du passé de chaque communauté est un gage de bonne intégration réciproque »²⁴, « ce n'est qu'à ce prix-là que, dans notre pays, l'histoire des migrants finira par rejoindre l'Histoire »²⁵. Régulièrement réitéré, l'appel n'a pas été entendu des autorités compétentes. Certes, la ministre en charge de l'Égalité des Chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Fadila Laanan, a fait distribuer dans les écoles, début 2013, la brochure *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, explicitant en préface que « connaître l'histoire de l'immigration, c'est mieux connaître notre société, ses valeurs, sa conception de la citoyenneté, la façon dont elle s'est construite et dont elle a géré l'une des choses les plus difficiles pour les sociétés humaines : vivre ensemble, malgré les différences, avec les différences »²⁶. Malgré une démarche des plus louables,

22 Voir à ce sujet <http://www.carhima.be>.

23 MORELLI Anne, « Histoire et immigrés ou un million de "Belges" sans histoire », *Cahiers de Clio*, n° 70, 1982, p. 39-46.

24 MORELLI Anne, « L'histoire des migrations, clé de compréhension du présent » dans de COOREBYTER Vincent, ALALUF Mateo et MANGOT Thérèse (coord.), *Culture et démocratie. Au-delà de l'immigration*, Bruxelles, 1992, p. 26-27.

25 MORELLI Anne, « L'histoire des migrants et l'Histoire » dans OUALI Nouria (éd.), *Trajectoires et dynamiques migratoires des Marocains de Belgique*, Louvain-la-Neuve, 2004, p. 16.

26 MARTINIELLO Marco et REA Andrea, *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Bruxelles, 2012, p. 7-8.

Pourquoi traiter de l'histoire de l'immigration marocaine ?

cette action de sensibilisation appelle cependant à être complétée de mesures pérennes.

La même année, le Conseil de la Jeunesse a développé un projet prenant en considération l'importance « de comprendre et connaître l'histoire de l'immigration afin d'offrir aux jeunes les outils nécessaires à la compréhension de notre société contemporaine ». Dans ce cadre, le Conseil organisa, en avril, un forum ayant pour thématique l'instauration de cours d'histoire de l'immigration dans l'enseignement avec la participation de spécialistes, au nombre desquels des collaborateurs de Carhima. « *On ne peut pas espérer introduire les cours d'histoire de l'immigration sans travailler avec l'inspection, avec l'agrégation et avec les hautes écoles* ». Les recommandations qui ont découlé de ce forum abondent dans le même sens²⁷. Reste à voir quel accueil leur réservera le ministère de l'Enseignement.

Du travail en perspective pour Carhima : déjà en mars 2013, l'association a collaboré avec l'asbl Les Leçons de l'Histoire & Nous, dans un séminaire pour les enseignants de la Ville de Bruxelles sur le thème « Immigration. Identité. Appartenance. Intégration. Citoyenneté ». À présent, elle prépare une nouvelle formation pour les enseignants d'une école de Namur ayant choisi de traiter de l'histoire de l'immigration durant ses journées pédagogiques : « *Nous travaillons à partir d'une méthode qui apprend au jeune à devenir acteur de son histoire, mais un acteur réactif, et pas juste un témoin passif* ». Cela est d'autant plus crucial que « *beaucoup d'enfants d'immigrés ne considèrent pas que leur histoire mérite d'être racontée* ». Il importe alors de travailler une certaine résistance de leur part : « *J'ai été en contact avec une professeure d'histoire qui a développé un projet sur l'histoire de l'immigration. Au départ, ses élèves ne voulaient pas y travailler ; ils devaient simplement évoquer leurs origines et le parcours de leur famille mais ne voulaient pas participer parce qu'ils pensaient que leur histoire n'intéresserait personne. On les a reçus à Carhima, on les a aidés à replacer leur biographie dans l'histoire plus générale de leur pays, et ça a marché* ». Et si l'on parvient à faire comprendre que « *l'histoire de l'immigration*

fait partie intégrante de l'histoire de Belgique, alors elle peut contribuer à faire en sorte que les jeunes se sentent mieux dans cette société ». Or, faire entrer cette histoire de l'immigration dans les programmes scolaires et voir son intégration – le choix du mot est ici essentiel – dans l'histoire nationale de la Belgique, ne peut venir que d'une réelle volonté des pouvoirs publics.

Les potentialités mémorielles de la commémoration

La reconnaissance de l'immigration comme composante à part entière de la société belge va de pair avec la prise en compte de son histoire. La création d'une institution muséale pourrait donc clairement y participer. Mais le projet d'un « Musée de l'Immigration », bien qu'annoncé par la Région de Bruxelles-Capitale en 2001, n'a finalement rencontré que peu d'enthousiasme politique pour le concrétiser et a progressivement été vidé de toute substance pour être finalement « jeté aux oubliettes »²⁸. Ou presque. Quelques irréductibles s'en enquêtent encore dans l'enceinte du Parlement régional et le projet aurait, semble-t-il, été relancé en mai 2013 sous la forme d'une « Maison de la Diversité »²⁹. Du côté du Parlement de la Communauté française où la question de la « construction d'un lieu de mémoire et de reconnaissance de l'histoire des flux migratoires » a également été soulevée, la ministre de la Culture a indiqué que la Fédération Wallonie-Bruxelles « ne manquera pas de s'associer à la réflexion si elle y est invitée »³⁰. Une affaire à suivre...

28 MORELLI Anne, « La lente agonie du Musée de l'Immigration », Politique. Revue de débats, n° 70, mai-juin 2011, p. 48.

29 Question orale de M. Ahmed Mouhssin à M. Rudi Vervoort (...) concernant le « Musée de l'immigration », Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, Compte rendu intégral, Commission des Finances, Réunion du lundi 24 juin 2013, p. 20 [réponse de Rachid Madrane].

30 Question n° 1057, de Mme Khattabi du 9 octobre 2013 au Ministre de la Culture : Musée de l'immigration à Bruxelles, Parlement de la Communauté française, Bulletin des questions et réponses, n° 1, 31 octobre 2013, p. 60.

27 <http://www.conseildela jeunesse.be/cours-dhistoire-de-limmigration>.

Quoi qu'il en soit, une autre voie semble devoir être privilégiée. En mars 2013, Fadila Laanan annonçait la commémoration des 50 ans de l'immigration marocaine en Belgique, un anniversaire qu'elle considérait comme « l'occasion de célébrer un idéal, celui d'une citoyenneté multiculturelle assumée, qui met le vivre ensemble au cœur de son action »³¹. Commémorer une composante non négligeable de la population de Belgique est ici envisagé comme un moyen de répondre à un besoin de reconnaissance. Anne Frennet-De Keyser en convient, « *il est évident que la commémoration véhicule des valeurs de tolérance et de construction d'une société plus harmonieuse* ».

Pour l'Espace Magh qui coordonne cette commémoration, elle s'apparente d'ailleurs à une « célébration de la citoyenneté »³². Né en 2004³³, le Centre Culturel Maghrébin se revendique, lui aussi, de la réflexion issue de la commémoration des 40 ans. Si de par la nature de ses activités, l'association a inscrit la majeure partie de sa programmation dans une optique culturelle et artistique, elle n'en accorde pas moins une grande attention à la mémoire et précise que « si la mémoire des générations successives d'immigrés est riche, les documents manquent en général » pour souligner l'urgence de « produire de la mémoire »³⁴.

Face à ce constat déjà relevé par Carhima, il n'est pas étonnant qu'en réponse à l'appel à projets lancé par l'Espace Magh, nombreux sont ceux « s'intéressant tout particulièrement aux questions de mémoire, du témoignage et de la transmission »³⁵.

Dans la mesure où nous vivons « à une époque où la mémoire prend une place essentielle dans la construction symbolique de la démocratie citoyenne, jusqu'à quelquefois être confondue avec le discours historique »³⁶, l'engrangement mémoriel qui ressortira de la commémoration ne devra-t-il pas être associé à un effort d'histoire ? L'expérience d'Anne Frennet-De Keyser enseigne que la mémoire, pour importante qu'elle est, requiert d'être historicisée : « *Je crois que la mémoire est le terreau de l'histoire mais qu'il faut à un moment donné expliquer les choses. L'une ne va pas sans l'autre* ». Et si une véritable reconnaissance ne pouvait qu'être fondée sur la connaissance des faits, n'impliquerait-elle pas une approche historique et critique de cette mémoire ?

31 Intervention de Madame LAANAN Fadila, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, Commémoration des 50 ans de l'immigration marocaine en Belgique (1964-2014), Espace Magh, Lundi 25 mars 2013 à 14h00, p. 5.

Voir http://www.fadilalaanan.net/downloads/pdf/PL_intervention_Ministre_-_50_ans_immigration_marocaine_-_version_finale.pdf.

32 Voir « Le mot du président » Ahmed Laaouej dans le fascicule de présentation du projet initié par l'Espace Magh, 50 ans d'Immigration marocaine – C'est du Belge !, p. 4, également sur <http://50anscestdubelge.be/le-mot-du-president>.

33 Le Centre Culturel et Communautaire Maghrébin changera de dénomination quelques mois plus tard. Annexes du Moniteur belge – Associations sans but lucratif, 12/01/2005, n° 6652 et 21/10/2005, n° 148303.

34 Fascicule de présentation du projet initié par l'Espace Magh, 50 ans d'Immigration marocaine – C'est du Belge !, p. 8, également sur <http://50anscestdubelge.be/devoir-de-memoire>.

35 Fascicule de présentation du projet initié par l'Espace Magh, 50 ans d'Immigration marocaine – C'est du Belge !, p. 12, également sur <http://50anscestdubelge.be/projets-participatifs>.

36 SCHREIBER Jean-Philippe et MORELLI Anne, « Histoire des migrations » dans MARTINIELLO Marco, REA Andrea et DASSETTO Felice (éd.), Immigration et intégration en Belgique francophone. Un état des savoirs, Louvain-la-Neuve, 2007, p. 38.



Les facteurs socio-économiques de l'émigration marocaine

Comment et pourquoi l'immigration marocaine en Belgique passe-t-elle de 461 personnes recensées en 1961 à 39.294 en 1970 ? Cet accroissement trouve bien sûr une explication dans la convention bilatérale de 1964. Mais sa compréhension implique aussi un examen de la situation socio-économique dans laquelle se trouve le Maroc de l'époque. Cette contextualisation fait ressortir la complexité factorielle qui a conditionné l'émigration des Marocains vers l'Europe.

Une tradition de mobilité saisonnière

Malgré une sédentarisation souvent très ancienne, les populations maghrébines ont continué à se mouvoir dans l'espace pour des raisons de survie économique. Dans les sociétés rurales traditionnelles, les déplacements de populations étaient des comportements récurrents.

Outre la mobilité inhérente aux nomades ou semi-nomades dans les zones septentrionales ou sur les versants de l'Atlas, les montagnards et les gens des zones arides quittaient leurs terres à faibles potentialités de manière saisonnière et temporaire pour louer leur force de travail afin d'acquérir des revenus complémentaires.

Deux régions se distinguaient particulièrement par cette mobilité : le Rif oriental dans le Nord, et les pentes de l'Atlas et de l'Anti-Atlas, la vallée du Sous et Agadir dans le Sud-Ouest. L'occupation française accentua ce mouvement.

La poussée des migrations internes sous le Protectorat

En 1912, la France imposa le régime du protectorat à la partie du territoire qui lui était dévolue tandis que l'Espagne prit le contrôle de la zone nord et du Sahara atlantique. L'exploitation économique du territoire entreprise par ces puissances coloniales va provoquer une profonde transformation de la société marocaine.

L'accapement des terres pour la colonisation

À cette époque, la population marocaine était essentiellement rurale et vivait de l'agriculture et de l'élevage. Le régime foncier, ancien et complexe, en distinguant plusieurs types de terrains soumis à des conditions juridiques spécifiques, posait problème à l'autorité du Protectorat.

Les terres *melk*, propriétés privées d'un ou plusieurs individus, étaient menacées de morcellements successifs. Les terres *arch*, terres collectives appartenant à l'ensemble d'une tribu, étaient inaliénables tout comme les terres *habous*, terres immobilisées dont le revenu était affecté à des œuvres pieuses ou charitables. Les terres *guich* étaient quant à elles concédées par le Sultan en usufruit perpétuel à des tribus en compensation d'un service militaire³⁷.

La France mit donc en place l'arsenal juridique nécessaire pour légaliser et encourager leur occupation par les colons. L'administration coloniale voulait en effet créer dans la campagne marocaine des fermes qui constitueraient autant de foyers d'influence française³⁸. Elle décida de réserver à la colonisation les terres les plus fertiles et les mieux situées qui seraient vendues en lots très bon marché, et non pas concédées gratuitement comme en

37 BOUDERBALA Négib, « Les systèmes de propriété foncière au Maghreb. Le cas du Maroc », Cahiers Options Méditerranéennes, n° 36, 1999, p. 49-52.

38 Résidence Générale de la République Française au Maroc, La renaissance du Maroc. Dix ans de Protectorat, Rabat, 1922, p. 284.

Algérie. Elle privilégia donc les zones littorales, les plus riches et proches des nouveaux pôles de développement.

Dès 1913, l'inscription cadastrale fit évoluer le droit foncier vers un système unique de propriété *melk* individuelle, même dans des territoires accoutumés à l'exploitation communautaire. S'il ne fut généralement pas touché aux terres *habous*, les terres *makzen*, appartenant à la souveraineté marocaine, en revanche, parce que situées autour de grandes villes comme Meknès, Fès, Marrakech et Rabat, furent déclarées domaine privé de l'Etat en 1914.

En 1919, il fut mis un terme aux pérégrinations des tribus qui menaçaient la sécurité de la propriété coloniale et les terres *arch* furent désormais soumises à la tutelle administrative de l'Etat. La disposition d'expropriation au nom de l'utilité publique autorisa aussi d'exiger aux tribus la cession d'une partie de leur territoire, moyennant compensation financière ou en nature.

L'acquisition se heurtait souvent à la résistance juridique, voire armée, des propriétaires marocains. Les achats directs de terres par les colons furent encouragés par l'octroi de larges crédits. Des *caïds* qui dirigeaient les tribus, aidés des *cheikhs* dans les fractions et des *moqaddems* dans les douars, furent chargés d'encadrer le monde rural sous domination coloniale et reçurent en contrepartie de vastes domaines prélevés sur les terres collectives ou privées des tribus.

En 1952, les colons posséderont un million d'hectares, soit le quinzième des terres utilisables³⁹.

La précarisation des paysans marocains

Les exploitations coloniales, pour la plupart, pratiquèrent une agriculture moderne vouée à l'exportation. Elles utilisaient des engrais et des semences sélectionnées, disposaient de machines et employaient une abondante main-d'œuvre marocaine.



(Collection privée, M.R.)

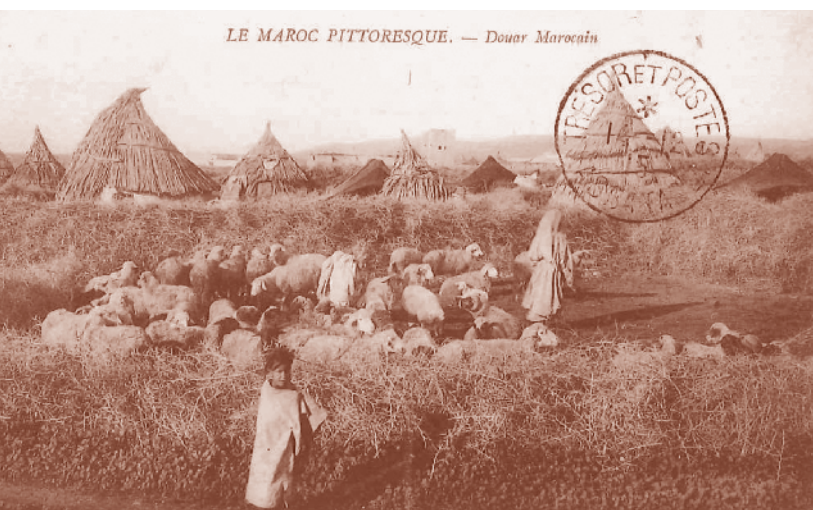
L'accaparement colonial obligea une partie des paysans marocains à se fixer sur des terres incultes. Faute de moyens, leurs pratiques d'exploitation demeuraient ancestrales et leur production était destinée à la consommation familiale et au marché intérieur. L'absence d'assolement et le manque d'engrais entraînèrent la dégradation progressive du sol et une faiblesse de rendement. L'élevage souffrit également. Les troupeaux s'amenuisaient à mesure que les terres agricoles s'étendaient et faute d'affouragement.

À la faveur des périodes de sécheresse, la bourgeoisie marocaine des villes acheta à vil prix des terres, dépossédant les petits propriétaires. Quelques grandes propriétés imitèrent les modes de production moderne des colons mais la majorité continua cependant à être cultivée de manière traditionnelle, soit par des journaliers salariés, soit via la gérance à des tiers sous forme de location ou en contrepartie d'une part des récoltes. Les propriétaires de troupeaux firent de même en faisant garder les animaux par des bergers rémunérés en nature. Par conséquent, les revenus de cette grande féodalité terrienne restaient limités.

Outre l'appropriation des terres, l'instauration d'un impôt foncier joua un rôle important dans la dislocation des communautés paysannes. Cet impôt devant désormais être

39 AYACHE Albert, *Le Maroc. Bilan d'une colonisation*, Paris, 1956, p. 156.

Les facteurs socio-économiques de l'émigration marocaine



(Collection privée, M.R.)

payé en numéraire, le paysan n'avait d'autre choix que de vendre une part de sa production, souvent à bas prix, et/ou de travailler comme *khammas*, travailleur salarié, voire même emprunter, ce qui aggrava encore sa précarité. Les paysans sans terre devenaient de plus en plus nombreux ; alors qu'ils représentaient le tiers de la population rurale en 1933, ils en seront plus de la moitié en 1952⁴⁰.

L'éclatement des communautés traditionnelles

Dans la vie traditionnelle des communautés villageoises, l'unité sociale élémentaire était la famille élargie et patriarcale et de là le clan⁴¹. Les chefs de familles d'un même clan se réunissaient à la *djemâa*, assemblée qui gérait le collectif, répartissait les terres de culture collectives, faisaient assurer les principaux travaux, la surveillance des cultures, l'entretien de la mosquée, etc. Pour éviter que des Marocains ne vendent des terres appartenant à la collectivité les tribus, fractions ou clans étaient soumis à un conseil de tutelle regroupant notables locaux, colons et fonctionnaires français.

Sous l'effet des nouvelles conditions de vie imposées par la colonisation, les rapports sociaux se modifièrent. Le paysan se mit à sortir du groupe dans lequel il était ensermé pour créer sa propre cellule familiale. Les activités de production sont devenues de plus en plus l'affaire de la famille restreinte. De plus, le fils qui restait sur l'exploitation de ses parents n'avait pas de revenu propre et s'il se mariait, il ne pouvait revendiquer une part de la terre. Il devenait dès lors parfois plus intéressant de travailler comme *khammas* dans une grande exploitation.

Avec la pression démographique et la raréfaction de la terre, la progression sociale et l'accès à la propriété agricole encore possibles dans la société traditionnelle vont disparaître⁴². De plus en plus de petits et moyens propriétaires touchés par la paupérisation deviendront de simples *khammas*.

Une industrialisation vouée à l'exportation

Pour la colonisation française, l'industrie minière constituait une des activités fondamentales et une des sources de profits les plus importantes grâce à l'exploitation de gisements de phosphate, d'anthracite, de plomb, de zinc, de manganèse et de cobalt. Dans le domaine de la construction, les cimenteries, les briqueteries et les entreprises de fabrication de plâtre, de tuyaux et de tuiles fournissaient les matériaux nécessaires à l'édification et l'équipement des villes européennes⁴³. Les industries alimentaires, quant à elles, transformaient le produit de l'agriculture et de la pêche marocaines mais aussi des denrées importées, comme le sucre de canne des Antilles et de la Réunion.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'industrialisation s'amplifia. Certains groupes industriels français du textile, de la métallurgie et de l'industrie chimique érigèrent des filiales au Maroc. Seulement les principaux projets industriels demeuraient centrés sur la côte atlantique.

40 AYACHE Albert, Le Maroc. Bilan d'une colonisation, Paris, 1956, p. 303-304.

41 CHEKROUN Mohamed, Famille, État et transformations socio-culturelles au Maroc, Casablanca, 1996, p. 24.

42 PASCON Paul et ENNAJI Mohamed, Les paysans sans terre au Maroc, Casablanca, 1986, p. 67.

43 AYACHE Albert, Le Maroc. Bilan d'une colonisation, Paris, 1956, p. 175-177.

L'action du protectorat espagnol, sur le plan économique, fut beaucoup moins importante qu'en zone française. Le Nord ne bénéficia quasiment d'aucun investissement ni de travaux d'infrastructure susceptibles de générer un développement au point que cette région comptera pour longtemps parmi les plus déshéritées du pays.

La concentration d'indigents dans les villes

La majorité des paysans combinaient l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat et le commerce local. En l'absence d'un revenu stable et suffisant, les ruraux partirent pour la ville à la recherche d'une hypothétique embauche. Par ailleurs, la ville représentait un espace de réussite sociale mais aussi de liberté. Beaucoup de ruraux s'imaginaient qu'elle assurait une vie facile, procurait un travail moins pénible et offrait des distractions bien loin des contraintes de la campagne.

Avant le Protectorat, la cité digérait l'apport rural en imposant son modèle culturel et social. La société citadine traditionnelle, évoluant dans les médinas, était étroitement encadrée dans son travail par les corporations de métiers, dans son habitat par les structures familiales et les rapports de voisinage et dans sa vie religieuse et culturelle par les confréries et mosquées. Le nouvel arrivant venu des campagnes était intégré dans cette réalité.

La colonisation détruisit cet ordre. Les ruraux affluant dans les villes s'installaient dans la médina et vivaient dans une grande promiscuité. D'autres s'installaient où ils pouvaient, dans des tentes, huttes de chaume ou baraquements improvisés, sans eau, sans égouts et sans électricité. L'état de misère de ce prolétariat était considérable. Dans les régions rurales, sévèrement touchées par l'émigration, les terres étaient moins cultivées, ce qui induisit de nouvelles migrations pour trouver des ressources extérieures. Les disettes provoquées par les sécheresses récurrentes et particulièrement par celle de 1945, provoquèrent un mouvement vers les villes sans précédent, augmentant encore le nombre d'indigents qui s'y concentraient.

En zone espagnole, si le Rif marocain constitua le principal pourvoyeur d'ouvriers agricoles vers l'Algérie, d'autres

régions telles les oasis du sud-est, ainsi que toute la zone orientale, ont participé à ce flux migratoire, atteignant jusqu'à 30.000 personnes par an⁴⁴. Mais la guerre algérienne de libération nationale réduira les possibilités de migration temporaire des Marocains vers ce pays et accentuera encore l'exode rural au Maroc après l'avènement de son indépendance.

La massification de l'exode rural après l'indépendance

Lorsqu'en 1956 le Maroc accéda à l'indépendance, cela créa un temps l'illusion d'une possible promotion des divers secteurs de la société. Malgré les réformes qu'elles mettront en œuvre, les nouvelles autorités ne seront pas en mesure d'améliorer le sort de la majeure partie de la population.

La lenteur de la récupération des terres

Au lendemain de l'indépendance, les notables et les administrateurs locaux du monde rural furent écartés du jeu politique national à cause de leur compromission avec le pouvoir colonial. Mais la prépondérance du monde rural poussa le gouvernement marocain à se rallier les campagnes en affaiblissant le pouvoir politique des notables tout en veillant à ne pas porter atteinte à leur situation économique.

En 1959, les autorités marocaines instituèrent un contrôle sur les opérations concernant l'affectation des terres de colonisation. Elles furent prioritairement rachetées, à partir de 1960, par les gros propriétaires fonciers, mais aussi par la bourgeoisie citadine, des officiers supérieurs, ainsi que des hauts fonctionnaires⁴⁵.

Dans le cadre de sa réforme agraire, le Maroc indépendant décida aussi de récupérer des terres en vue de leur redistribution. En 1963, il résilia les aliénations perpétuelles de

44 Voir sur ce sujet AZIZA Mimoun, « Un siècle et demi d'émigration rifaine : de l'émigration saisonnière à l'émigration permanente », *Migrance*, n° 24, 2005, p. 73-85.

45 LAROUÏ Abdallah, *Le Maroc et Hassan II : un témoignage*, Québec-Casablanca, 2005, p. 59.

Les facteurs socio-économiques de l'émigration marocaine

jouissance consenties aux colons sur 35.000 hectares et confisqua les domaines de personnes frappées d'indignité nationale. Par la suite, il transféra également au domaine privé de l'Etat quelque 250.000 hectares de terres de colonisation officielle, ce qui représentait 25% du secteur colonial. En 1973, la reprise des terres encore possédées par des personnes ou des sociétés étrangères fut annoncée⁴⁶.

Plus de quinze ans seront donc nécessaires pour la récupération des terres accaparées par la colonisation.

La prolétarianisation des masses rurales

La vocation agricole du Maroc fit du développement de ce secteur une priorité. La modernisation des outils de production et le recours à la mécanisation, notamment dans les vastes domaines agricoles, se généralisa à partir du début des années soixante.

Le gouvernement marocain tenta d'intégrer l'agriculture traditionnelle à l'ensemble de l'économie nationale par une série de projets de développement. S'ils amenèrent une amélioration dans les régions concernées, ils ne furent pas en mesure d'absorber l'augmentation démographique. De plus, ils profitèrent davantage aux grands propriétaires terriens qui, grâce à leur influence, parvenaient à s'approprier une large part des crédits ainsi que la majorité des investissements destinés à sauver le secteur traditionnel. Le subside des produits alimentaires ne profita pas non plus aux paysans, sans terres suffisantes.

Comme au temps du protectorat, les petits propriétaires furent souvent tributaires de prêteurs usuraires ou de commerçants consentant des crédits pour rembourser les créanciers et payer les impôts. Le manque de trésorerie les contraignait à commercialiser hâtivement leurs récoltes lorsque les prix sont les plus bas et à acheter les semences quand les prix sont au plus haut, permettant ainsi l'enrichissement des spéculateurs.

Ces paysans continuèrent à s'adonner principalement à la céréaliculture et à l'élevage, vivant en circuit quasi fermé et consommant leurs propres produits qu'ils étaient contraints de brader en période de pénurie. Leur marginalisation, en tant que producteurs, accéléra leur chute, les faisant passer de petits paysans, malgré tout propriétaires de parcelles exiguës, au statut de paysans sans terre. Les paysans, ainsi expropriés, vont représenter une force de travail instable, taillable et corvéable à merci, car, continuellement à la recherche d'un emploi, si précaire et aléatoire fut-il.

L'intention première de promotion sociale et économique de la paysannerie n'aboutit en fait qu'au renforcement, d'abord économique, ensuite politique, des élites locales et de la bourgeoisie rurale. L'injection de capitaux profitera donc surtout aux grandes exploitations tournées en priorité vers l'agriculture d'exportation et l'agro-industrie tandis que la mécanisation fera encore perdre des emplois.

Le manque d'investissements industriels

Avec l'indépendance, le Maroc opta pour une vision économique nationale, bien vite remplacée par une orientation de type capitaliste libéral. Mais ces orientations demeurèrent sans substance. Même si une certaine croissance était perceptible, celle-ci était accompagnée d'une mauvaise répartition entre les régions, entre les secteurs d'activité et entre les couches de la société. Les inégalités s'accroissent et les fruits de la croissance profitèrent essentiellement aux classes dominantes.

La bourgeoisie arabo-andalouse se substitua progressivement aux entrepreneurs étrangers et fut bientôt rejointe par celle de la région berbérophone du Sous. Elle commença par acheter des affaires d'import-export et des petites usines puis s'appliqua à contrôler les banques, les assurances et les organismes de crédit. De là, elle fut active dans les secteurs du textile, de l'hôtellerie, de l'agroalimentaire ainsi que des travaux publics.

Durant de longues années cependant, cette bourgeoisie traditionnelle se contentera d'investissements spéculatifs

46 BOUDERBALA Négib, « Les systèmes de propriété foncière au Maghreb. Le cas du Maroc », Cahiers Options Méditerranéennes, n° 36, 1999, p. 62.

sans se préoccuper de la modernisation des infrastructures industrielles. Elle ne contribuera pas à l'absorption du chômage endémique sévissant au Maroc.

Une marginalisation urbaine croissante

Au début de l'indépendance, le Maroc connut plusieurs années difficiles d'adaptation et de reconversion économique. Les moyens financiers nécessaires à un développement économique moderne avaient été mal évalués : l'effort demandé au secteur public était insuffisant et le concours du secteur privé, largement surestimé. La priorité industrielle retenue dans le premier plan quinquennal fut abandonnée dès le début des années 60, au profit de l'agriculture et du tourisme. La prolétarisation des masses rurales se poursuivit toutefois et les migrations internes, des campagnes vers les villes, s'intensifièrent. Entre les recensements de 1960 et de 1982, la population rurale chuta de 66,4% à 47%.

Les villes n'étaient pas préparées pour recevoir de telles masses de ruraux, ce qui eut pour conséquence la transformation de la médina en taudis et la prolifération des bidonvilles. De nombreux citadins de vieille souche, méprisant les paysans, rallièrent des quartiers modernes, construits jadis par les colons européens⁴⁷. Les migrants tentaient de survivre en s'adonnant à des activités marginales.

De plus en plus d'hommes emmenèrent femmes et enfants dans leur migration vers les villes marocaines. Ces femmes répondirent ainsi à la demande accrue de domestiques par les familles citadines. Réputées dynamiques et dociles, acceptant sans trop protester des bas salaires, elles étaient aussi très convoitées par les patrons des industries spécialisées dans l'agroalimentaire et le textile. L'apport financier de la femme pris alors un caractère vital.

Face à cet afflux de main-d'œuvre, les jeunes citadins ne pourront plus vendre leur force de travail ou leur savoir-faire comme avant. Ils viendront eux aussi gonfler la pléthore de travailleurs informels.

⁴⁷ Voir sur ce sujet BENTAHAR Mekki, *Villes et campagnes au Maroc*, Rabat, 1988.

L'émigration vers l'Europe

Sous l'effet des transformations du régime foncier, les campagnes connurent un appauvrissement progressif et irrémédiable entraînant durant le Protectorat un dépeuplement rural qui s'aggrava encore avec l'accès du pays à l'indépendance. Cet exode que les villes ne parvinrent pas à absorber préfigure l'émigration des Marocains. Le projet migratoire des paysans, en ne trouvant bientôt plus à se concrétiser en milieu urbain, devra être redéfini en cherchant plus loin une autre destination : les charbonnages et les bassins sidérurgiques européens.

L'émigration vers l'Europe, riche et prospère, fut encouragée par le pouvoir marocain. En même temps qu'elle résolvait une partie des problèmes liés au désœuvrement et au chômage, elle était destinée à favoriser le développement des zones excentrées et ainsi empêcher toute contestation sociale⁴⁸.

Ces facteurs socio-économiques qui ont marqué de manière notable l'évolution du Maroc colonial et indépendant sont les motifs principaux qui poussèrent des millions de Marocains à quitter leur pays.

⁴⁸ Voir sur ce sujet BELGUENDOZ Abdelkrim, *Politiques migratoires du Maroc. D'hier à l'horizon 2007*, Salé, 2006.

Les facteurs socio-économiques au Maroc ne sont bien sûr pas les seuls facteurs, et ils doivent être aussi mis en relation avec la situation politique au Maroc (les « années de plomb »), sujet largement traité dans le Fil Rouge n° 7-8 consacré à un opposant politique, Mohamed El Baroudi.

Et bien sûr aussi à l'appel de main-d'œuvre par la Belgique, notamment via l'accord bilatéral de 1964, même si son effet fut très relatif. Concernant cette question, le lecteur se référera au Courrier hebdomadaire du CRISP n° 1803 de 2003, dans lequel Anne Frennet-De Keyser, traite de La convention belgo-marocaine du 17 février 1964 relative à l'occupation de travailleurs marocains de Belgique, Bruxelles.



En l'absence de politique publique d'accueil, une expérience associative dans la mouvance de la FGTB de Bruxelles (1968-1989)

L'histoire sociale bruxelloise de ces 40 dernières années est peu écrite, surtout la période précédant l'émergence de la Région bruxelloise. Bien sûr, il existe de quelques monographies ou articles très ciblés sur l'un ou l'autre sujet, mais avec peu de vision globale. Cette situation est d'autant plus criante lorsqu'il s'agit d'écrire une représentation de l'histoire du point de vue des associations, comme si chaque association avait une vie propre, une histoire propre, déconnectée des situations sociales locales, régionales, nationales, européennes et mondiales. Relier la petite histoire (associative) avec la grande histoire (sociale) nous semble un enjeu majeur pour que les associations puissent s'inscrire pleinement dans le changement social. Le Collectif Formation Société dispose d'archives importantes de l'histoire associative, dont l'auteur a été un des acteurs. Un des objectifs des prochaines années sera de permettre aux associations et à leurs publics de se réappropriier cette histoire sociale collective. L'analyse qui suit en est une première approche de ces 40 années à l'aune d'une expérience particulière à Saint-Gilles, au 43 rue de Suède.



La grève de Citroën à Bruxelles, 1969

L'histoire que nous analysons ici une unité de lieu (le 43 rue de Suède), de temps (le début des années 70) et d'acteurs (une « gauche » issue de mai 68, dans le syndicat, l'immigration, et les « profs » d'alphabétisation). Une rencontre inédite de trois courants, de trois approches, qui se sont enrichis mutuellement : celle d'une organisation syndicale (la FGTB de Bruxelles), celle de travailleurs immigrés économiques (dans la foulée de l'accord bilatéral de 1964) et d'exilés politiques marocains (fuyant les « années de plomb » du régime de Hassan II), et celle d'intellectuels belges (issus de mai 68 et en quête de « militance utile ») qui ont créé des cours d'alphabétisation. Même si ces approches se sont maintes fois croisées, souvent enrichies et parfois combattues, nous commencerons par les présenter séparément, pour évoquer ensuite ce que la dynamique de leur rencontre a permis.

49 L'auteur n'est pas historien, mais a été un des acteurs et fil conducteur des expériences décrites. Il est donc fortement impliqué dans cette écriture, et assume pleinement sa subjectivité. L'important est de dire d'emblée « de quel point de vue engagé on parle » plutôt que de prétendre à une quelconque « objectivité » (qu'il recherche par ailleurs en se distanciant de l'objet de recherche).

L'approche syndicale de la FGTB de Bruxelles

La fin des années 60 et le début des années 70 sont marqués par de nouvelles luttes ouvrières très caractéristiques. L'après-guerre avait permis l'émergence d'une sécurité sociale forte et d'une concertation sociale permanente entre patrons et syndicats. Chaque année, les organisations syndicales négociaient et obtenaient un certain nombre d'avantages pour les ouvriers. En contrepartie de cela, elles signaient une clause de « paix sociale », s'engageant à ne pas revendiquer au-delà des acquis.

Malgré les avantages acquis, plusieurs grandes grèves éclatent à Bruxelles, fin des années 60. Celle de Citroën Forest en 1969. Celle des travailleurs de Michelin en 1970. Des grèves dans les mines du Limbourg à la même époque. Les grèves bruxelloises ont de nombreux points communs :

- Elles sont menées par des travailleurs immigrés (principalement espagnols à Bruxelles), qui deviennent majoritaires dans ces entreprises, les « belges de souche » ne représentant parfois plus que la contremaîtrise ; il y a donc là l'espace d'un conflit « communautaire ».
- Les Espagnols ont à la fois importé une culture anarcho-syndicaliste qui les pousse à plus de démocratie directe dans l'entreprise ; ils récusent les accords de « paix sociale » alors qu'ils vivent des augmentations de productivité et des problèmes de sécurité-hygiène sur le lieu de travail ; ils se sont syndiqués et ont suivi une formation syndicale interprofessionnelle forte, « de lutte de classe ».
- Ces grèves sont des grèves sauvages, c'est-à-dire décidées en dehors des organisations syndicales, et remettent en cause la paix sociale ; elles interrogent donc fortement les centrales professionnelles qui ne les reconnaissent pas. Certains slogans fleurissent, notamment sur « la sainte alliance capitaliste = patronat + syndicats + flics ».
- Dans le mouvement, des délégués de base sont élus de manière directe, atelier par atelier et parfois sans stratégie globale. Le mot d'ordre est même d'organiser des « comités ouvriers » par usine, et en-dehors des



Manifestation à la Fiat de Turin, 1968-1969

syndicats. Le « Groot arbeiders komitee » joue un rôle fédérateur dans ce sens. Dans tous les cas, une dualité s'installe entre le « délégué syndical de base » et les permanents et délégués désignés par l'appareil, qui sont jugés peu représentatifs. De nombreuses grèves éclatent : « Parmi les conflits sociaux les plus marquants on peut citer la grève à l'usine Citroën à Forest (1969), motivée par des considérations salariales et le refus d'augmenter le rythme de production ; l'occupation de l'usine Michelin (1970), qui met surtout l'accent sur la faible représentation des travailleurs immigrés au sein des structures syndicales ; les grèves dans les charbonnages du Limbourg (1970), à Beringen (1976), à Zolder (1976) ; des grèves pour de meilleurs logements à Henricot (1975) ; la grève de la faim des travailleurs clandestins à Schaerbeek pour la régularisation de leur situation (1974), etc. »⁵⁰.

La grève de Michelin se termine de manière dramatique par le licenciement de tous les ouvriers grévistes. Elle ébranle fortement l'organisation syndicale, divisée entre les centrales professionnelles (qui ne reconnaissent pas la grève) et la régionale interprofessionnelle (qui de fait la soutient). Au niveau régional, deux hommes de gauche

50 <http://www.ulb.ac.be/socio/germe/documentsenligne/polmult2.pdf>.

En l'absence de politique publique d'accueil, une expérience associative dans la mouvance de la FGTB de Bruxelles (1968-1989)

sont à la barre : René De Schutter, secrétaire régional interprofessionnel et Angel Enciso, responsable de la formation syndicale et par ailleurs responsable du Parti communiste espagnol pour le Benelux.

Voici ce qu'en dit René De Schutter que nous avons interviewé en 2003 : « Il y avait donc une certaine mouvance dans les frontières entre la régionale interprofessionnelle et les sections professionnelles. En principe, lorsque cela fonctionnait bien, la régionale laissait les sections professionnelles poursuivre. On en arrivait donc à une situation où la régionale était en réalité gérée par les sections. Mais ce fonctionnement pouvait donner lieu à des contradictions et des conflits.

Prenons le cas d'un exemple qui a été tragique pour nous tous : celui de la grève de Michelin ! A l'époque, 90% des travailleurs étaient des migrants. Les seuls Belges étaient les contremaîtres. Nous avons mené au cours des années 1967-68-69-70, un important travail de syndicalisation, des réunions, des formations de travailleurs migrants qui s'étaient syndiqués assez largement. Mais lorsque l'on introduit une telle dynamique de formation, il devient très difficile d'arrêter les choses. Si, au cours d'une formation, on apprend aux travailleurs à ne pas avoir une attitude de subordination

par rapport au patronat, les travailleurs vous prennent au sérieux. Lorsque ceux-ci décident alors de faire grève, la section professionnelle ne pourra pas nécessairement les suivre si elle a obtenu la paix sociale dans le secteur et s'est engagée à la respecter. Il y aura donc un conflit à l'intérieur du syndicat qui sera difficile à gérer ».

René De Schutter est aussi très influencé par le syndicalisme italien, et les grands mouvements sociaux des années 68-69 à l'usine Fiat de Turin notamment.

« Toute lutte contre les conditions effrayantes du travail était plus « politique » que les journées de grève générale lancées par les syndicats car ces luttes signifiaient un refus de toutes les relations existantes entre salariés et employeurs. Le moment décisif de la mise en évidence d'un mouvement général fut le transfert, au début de l'année 69, du centre de la combativité ouvrière à l'usine FIAT Mirafiori de Turin, régime industriel totalitaire et lieu de concentration de 50.000 ouvriers.

À Turin les ouvriers de la FIAT rentraient régulièrement en contact avec des militants du mouvement étudiant, en pleine effervescence en 1968-1969. Des assemblées se tenaient où les ouvriers revendiquaient la lutte contre les cadences élevées et contre la surveillance accrue à l'intérieur de l'usine de la part des chefs d'atelier. Une série de grèves « tournantes » eurent lieu, pendant lesquelles les travailleurs faisaient grève atelier par atelier pour une durée limitée. Cette stratégie provoqua des pertes importantes pour la direction tout en minimisant les pertes de salaires pour les ouvriers. Une autre tactique employée à la FIAT mais aussi ailleurs comme à l'usine de Borletti fut celle de la « pratique de l'objectif ». Au lieu de revendiquer la fin du travail au rendement, les travailleurs réduisaient la production eux-mêmes. « En réduisant la production, et donc en gagnant pour notre santé, avec la faible perte de 14 lire à l'heure sans même une heure de grève, nous nuisons au patron comme si nous faisions grève 15 jours »⁵¹.



Angel Enciso à la fête annuelle du Parti communiste espagnol

51 <http://quefaire.lautre.net/spip.php?article251>.

Il ramène d'Italie un certain nombre de documents émanant de la dynamique italienne, notamment *L'ambiente di lavoro*⁵², remarquable ouvrage de vulgarisation qui servira de base aux formations syndicales en matière de sécurité



(Archive personnelle A.L.)

et d'hygiène, mais aussi à plusieurs manuels d'alphabétisation édités par le groupe alpha à l'époque.

Angel Enciso⁵³ évoque quant à lui cette période de construction de l'unité de la classe ouvrière sous l'angle des intérêts de classe : « C'est dans la grève de la construction en 1967 que j'ai rencontré des travailleurs marocains. C'était une grève où des travailleurs espagnols étaient aussi impliqués. La grève fut courte, mais réussie. Et elle parvint à instaurer le dialogue. Les espagnols ont dû dépasser pas mal de préjugés par rapport aux marocains colonisés. Il y avait un échange difficile. La perspective d'une lutte de classe solidaire était tout à fait nécessaire. Cette perspective nous guidait dans nos premiers contacts, et nous guidait pour créer l'unité des travailleurs. La FGTB nous a beaucoup aidés... »

Les dynamiques intellectuelles⁵⁴ mobilisées par René De Schutter aboutissent à une nouvelle nécessité : celle de

doter la classe ouvrière des outils intellectuels nécessaires à son émancipation. Il rénove tout d'abord le syndicalisme en y important plusieurs concepts fondateurs : l'« intellectuel collectif » de Gramsci, la « masse critique » et le « rapport de force ». Il développe bien sûr les formations syndicales de délégués (délégués syndicaux, comité de sécurité et hygiène, conseil d'entreprise, contrôle ouvrier...), mais très rapidement il tente de créer un lien fort entre le syndicat et l'université en créant « l'université syndicale »⁵⁵.

Mateo Alaluf, sociologue de l'ULB, qui participe à l'expérience la relate ainsi : « Les universités populaires d'aujourd'hui, du moins en Belgique, remontent autour des années 68. A ce moment-là c'est en gros deux générations : une génération de personnes âgées qui se rattachent à l'ancien courant de l'éducation permanente, de l'éducation populaire, comme Marcel Hicter ou Henri Janne, et puis des jeunes gens qui sont à l'université, des étudiants, des assistants ou des enseignants qui sont déjà pris avant 1968 par l'idée d'ouverture de l'université, de remise en cause de la pédagogie telle qu'elle se pratiquait à l'époque, en particulier des cours ex cathedra, et de la non directivité, et en même temps, qui ont un engagement politique au niveau syndical. Entre ces deux générations, la vieille et la nouvelle de l'époque, il y a un personnage clé à l'intersection, c'était René De Schutter, secrétaire régional de la FGTB, qui avait la préoccupation de renouveler totalement la formation syndicale, et qui était en même temps lié aux jeunes intellectuels, avec l'idée très forte de l'ouverture de l'université qui se conjugue avec celle de la formation syndicale, donc on part avec l'idée de créer une université syndicale ».

Du point de vue syndical, le contexte est donc à la rénovation de l'action syndicale, à l'accueil des immigrés et à la volonté de faire vivre une université syndicale.

52 *L'ambiente di lavoro*, FIM-FIOM-UILM, Roma 1971.

53 Dans *Les passeurs de la mémoire sociale*, 1964-2004, coordonné par BENTALEB Mustapha.

54 Elles dureront de 1967 à 1977 et les principaux textes fondateurs sont édités dans « 10 ans de textes à l'intérieur du syndicat », Contradictions, 1978.

55 Il relate cette démarche dans « Fil rouge, en quête de sens... », Les Cahiers du Fil Rouge, n° 1, 2003.

En l'absence de politique publique d'accueil, une expérience associative dans la mouvance de la FGTB de Bruxelles (1968-1989)

L'approche de l'immigration marocaine

L'immigration marocaine arrive en Belgique dans la foulée des accords bilatéraux entre la Belgique et le Maroc en 1964. Des milliers de travailleurs migrants arrivent ainsi seuls, à la gare du Midi. Il n'y a aucune politique d'accueil, et ils sont souvent victimes d'arnaqueurs qui leur proposent logement, emploi ou papiers contre rémunération. Leur quartier général se situe au café « Au Petit Coq » face à la gare du Midi. Le quartier du midi est sous la menace d'expropriation par le plan De Saeger (du nom du ministre des Travaux publics de 1967 à 1973, Jos De Saeger), qui vise à relier le grand ring au centre-ville par une autoroute urbaine le long de la voie de chemin de fer. Dans ce contexte, le Quartier du Midi est laissé à l'abandon et ces migrants trouvent des logements de très mauvaise qualité. Ils travaillent dans diverses usines brabançonnaises, par exemple aux Forges de Clabecq, à Tudor (Louvain)...

A côté de ces travailleurs immigrés économiques arrivent aussi un certain nombre d'exilés politiques⁵⁶, fuyant les années de plomb du régime de Hassan II. Parmi eux notamment, Mohamed El Baroudi⁵⁷, un intellectuel très engagé et soucieux d'organiser cette immigration marocaine pour qu'elle dispose de droits : « Les Marocains n'ont jamais posé les armes matérielles, politiques et syndicales pour lutter contre l'occupation française. Lors de leur accession à l'indépendance en 1956, ils ont eu l'espoir de voir les richesses du pays retourner au peuple. Mais le palais et le "néo-colonialisme" français se sont alliés pour garder les richesses naturelles et industrielles. Le peuple, trahi dans ses espoirs, a lancé un mouvement de révolte dans les villes et les campagnes. Les paysans revendiquaient le retour des terres spoliées et les citadins réclamaient du travail et des écoles. Ce mouvement d'opposition a été largement réprimé de 1958 à 1965, par l'appareil militaire, policier et administratif de l'Etat soutenu directement par la France néo-colonisatrice. En juillet 1963, 5.000 militants et militantes sont tombés entre les mains de la police. Lors de la

révolte de Casablanca en mars 1965, 5.000 personnes ont été abattues. De nombreux militants ont été assassinés comme Mehdi Ben Barka qui s'est réfugié à Paris mais y a été enlevé puis liquidé.

Je faisais moi-même partie de ces opposants puisque j'étais militant au sein de l'Union Nationale des Forces Populaires. Il s'agissait d'une grande organisation regroupant les forces vives de la nation : ouvriers, paysans résistants, anciens de l'armée de libération, et surtout le syndicat étudiant (l'Union Nationale des Etudiants du Maroc). Ce sont ces paysans, citadins, ouvriers, militants, déçus, spoliés et opprimés qui ont constitué la vague d'immigration des années 60. La Belgique, en pénurie de main-d'œuvre, en a accueilli par dizaines de milliers sur ses terres en un laps de temps très court ».

Il souligne également l'absence totale de politique d'immigration : « Le manque total d'accueil était la caractéristique la plus frappante de l'immigration marocaine en Belgique : le patronat avait appelé cette main-d'œuvre en masse, mais n'avait prévu aucune structure d'accueil.

A cette époque, aux travailleurs qui voulaient venir en Belgique, on disait : "Va à la gare du Midi et débrouille-toi !" Ils se retrouvaient alors à la gare avec leurs vieilles valises et leurs cartons à regarder les passants en se disant : "Celui-là a l'air d'être Marocain ou Algérien. Si je lui dis un "Salam Aleïkoum" peut-être me donnera-t-il un renseignement pour trouver du travail, un logement et m'expliquera-t-il comment la vie est organisée ici ".

Il y avait, bien entendu, tout un commerce intermédiaire mis en place par des immigrés malins qui profitaient du manque d'expérience et de connaissance de terrain des nouveaux venus. Ils vendaient alors des renseignements : 1.000 francs pour un endroit où trouver une adresse d'embauche, 2.000 francs pour être accompagné, 500 francs pour un logement, 1.000 francs pour être conduit chez le propriétaire...

C'est pourquoi les premières actions des militants marocains consistaient à aider les ouvriers à lire une adresse, trouver un lieu d'embauche, à aider ces gens qui, pour la grande majorité, venaient de la campagne et n'avaient jamais été à

56 « Fil rouge, en quête de sens... », Les Cahiers du Fil Rouge, n° 1, 2003.

57 « Mohamed El Baroudi, 40 ans d'immigration marocaine à Bruxelles », Les Cahiers du Fil Rouge, n° 7-8, 2007.

l'école. Certains de ces militants marocains étaient installés en Belgique bien avant la vague des années 60. Il s'agissait principalement d'étudiants qui s'étaient regroupés au sein d'une section syndicale : l'Union Nationale des Etudiants du Maroc. Le syndicat étudiant était la seule structure d'accueil à l'époque.

Malheureusement, elle était à l'ULB et non pas à la gare du Midi ! Il a fallu l'arrivée des militants pour nouer le lien entre les étudiants et la gare du Midi. Parmi les militants, il y avait des étudiants expulsés de leur lycée dont Abderrahman Cherradi, des enfants de paysans qui se sont révoltés comme Mohamed El Yahyaoui, etc. ».

Dans la même logique émancipatrice que l'université syndicale, la FGTB encourage des intellectuels belges à créer des cours d'alphabétisation pour ces travailleurs migrants. Mohamed El Yahyaoui est un des premiers élèves des cours d'alphabétisation et un des plus assidus, dans le cadre du local de la FGTB, rue de Suède. Il en a même les clés, et joue un rôle modeste et efficace dans l'organisation.

Après des cours d'alphabétisation, Mohamed El Yahyaoui reprend des études professionnelles et techniques en cours du soir aux Arts et Métiers de Bruxelles. Ce n'est pas une promotion personnelle qui le motive, mais le plaisir d'apprendre. Il devient ouvrier clarkiste chez Vanneste et Brel, la cartonnerie de la famille Brel à Anderlecht. Il y devient rapidement délégué syndical⁵⁸ « de base » ne manque-t-il jamais de préciser, jusqu'à sa pension.

Pendant tout son itinéraire professionnel et militant, il sera un des co-fondateurs de nombre de projets issus de cette histoire syndicale : les Ecoles de l'Avenir, l'asbl Collectif d'Alphabétisation, l'asbl Formation Insertion Jeunes (FIJ), l'asbl Collectif Formation Société (CFS), et plus récemment en 2009, l'Université populaire de Bruxelles.

Pour améliorer le quotidien de ces travailleurs immigrés, et organiser leurs luttes et revendications, plusieurs logiques d'organisation sont en œuvre.

Deux associations voient d'abord le jour et font l'unanimité. Un club de football, l'Union Sportive Maghrébine est créé. Puis, sur un plan plus dramatique, le Fonds de Solidarité Maghrébine est créé pour récolter des fonds pour rapatrier au Maroc le corps de travailleurs immigrés décédés sur des chantiers à Bruxelles et à Zaventem.

Mais très rapidement dans les années 70, les démocrates marocains exilés à Bruxelles sont divisés sur la stratégie à suivre.

Certains s'organisent dans les sections immigrées de la FGTB et de la CSC, ce sont ceux qui considèrent sans doute le plus que leur place est ici, et qui sont dans la perspective de s'installer définitivement et de fonder une famille ici.

D'autres souhaitent retourner au pays dès qu'ils estimeront la répression moins forte ou des conditions meilleures réunies ; une coopérative est ainsi créée au Maroc. Enfin une grande partie des travailleurs immigrés s'organisent dans le cadre du Regroupement Démocratique Marocain (RDM)⁵⁹. Mohamed El Baroudi en est le fondateur, Mohamed El Yahyaoui y participe activement. L'association est très diversifiée et milite entre alphabétisation, culture et hypothèse de retour au pays. La situation au Maroc est suivie de près, et des positions courageuses sont prises notamment lorsque le roi Hassan II organise la « marche verte », le RDM prône l'autodétermination du peuple sahraoui.

Tous ces courants ont eu en commun d'être présents dans les locaux de la FGTB de la rue de Suède, et de contribuer au débat d'idées sur les enjeux de l'organisation de l'immigration. Ils ont mené de nombreux combats communs,

⁵⁸ Son itinéraire de délégué syndical a fait l'objet d'une émission concédée de la FGTB à la RTBF « Mon délégué, c'est un immigré », 1983.

⁵⁹ L'histoire de cette association a fait récemment l'objet d'une publication : FRENNET-DE KEYSER Anne, Histoire du Regroupement Démocratique Marocain, Bruxelles, Carhima asbl, 2011.

En l'absence de politique publique d'accueil, une expérience associative dans la mouvance de la FGTB de Bruxelles (1968-1989)

comme la régularisation des sans-papiers en 1974, la lutte antiraciste, les cours d'arabe ou la représentation de l'immigration au sein du Comité de Liaison des Organisations de Travailleurs Immigrés (CLOTI).

L'approche des intellectuels belges

L'équipe de base est lancée par Annie Crolop, professeure de français, et Claire Mergeay, logopède, d'abord pour des travailleurs espagnols en 1968, puis marocains en 1970.

D'où viennent ces militants qui apparaissent dans le champ syndical socialiste ? Du monde sociologique chrétien et de la mouvance d'extrême gauche de l'après 68 !

« Une des influences de notre mouvement est celle des "chrétiens révolutionnaires". En effet, la mouvance de mai 68 a fait des vagues dans différents domaines y compris celui de l'Eglise. C'est dans ce contexte qu'est né Vatican II et le mouvement de la théologie de la libération, qui a connu un succès énorme en Amérique latine. De nombreux prêtres marxistes se sont engagés. Ce mouvement a eu des répercussions en Europe avec les prêtres ouvriers. Nous avons beaucoup de contacts, au sein de la FGTB, avec des prêtres ouvriers qui étaient également militants syndicaux. Parmi notre groupe d'enseignants, il y avait ce que l'on appelait les "chrétiens révolutionnaires" ou chrétiens de gauche.

L'un d'eux, Angelo Enciso, prêtre et représentant du parti communiste espagnol pour le Benelux, m'a parlé des travailleurs espagnols du club Garcia Lorca qui était alors encadré par des communistes. C'est avec ces travailleurs espagnols que nous avons démarré les premiers cours de français. J'ai commencé ces cours de français avec une amie logopède, Claire Mergeay, avec laquelle j'ai travaillé pendant un an. Ensuite nous avons élargi le groupe à d'autres enseignants et logopèdes. Cette collaboration a été extrêmement enrichissante d'un point de vue technique. Je me souviens que parmi nos tout premiers travailleurs marocains, il y avait des montagnards qui n'avaient jamais pris un stylo en main. Ils avaient l'habitude de tenir des objets lourds comme des pelles mais certainement pas de stylo. Une des logopèdes

a eu l'idée d'utiliser l'éponge sur un tableau pour leur faire apprendre les mouvements de l'écriture. C'était vraiment un processus extraordinaire et très émouvant à voir. Le groupe s'est également élargi en direction d'étudiants, et notamment le fameux groupe des agronomes de Gembloux dont Catherine Stercq, Alain Leduc, Michaël Latz et bien d'autres faisaient partie. Ils avaient beaucoup d'énergie et une conscience politique très aiguë. En effet, nous étions tous des enfants, à des degrés divers, de "mai 68". Nous nous interrogeons sur la manière de lutter contre les injustices dans le monde. L'alphabétisation était pour nous une occasion extraordinaire de relier nos idéaux à une pratique bien concrète. C'est ainsi que notre équipe fut finalement élargie à une quinzaine de personnes.

Notre maître à penser était Paulo Freire⁶⁰. C'était un grand pédagogue brésilien qui travaillait dans les bidonvilles. Il était fondamental pour lui de partir de la situation tout à fait concrète de ces pauvres gens, de ces miséreux. Coller à la réalité était une exigence qui devait sans cesse être maintenue. Les cours devaient être basés sur des situations précises, des phrases, des mots qui avaient une signification pour les apprenants.

Cela allait donc de pair avec une critique des manuels scolaires traditionnels dans laquelle nous nous inscrivions à fond. Plusieurs d'entre nous faisaient d'ailleurs partie de ce que nous appelions le groupe "Hypothèses d'école".

Le philosophe marxiste Althusser, ainsi que le sociologue Bourdieu étaient pour nous d'autres références importantes. Avec eux, nous partagions l'idée que l'école telle qu'elle existait ne faisait que reproduire les inégalités de la société, qu'elle était un appareil idéologique d'Etat. Si nous voulions combattre les inégalités dans la société, il fallait commencer par une critique aigüe de l'école, de ses manuels et de leur contenu. Nous avons passé des heures à lire ces manuels, à les passer au crible pour trouver de nouveaux contenus.

Le cadre syndical ensuite était primordial parce que fort soutenant. C'était pour nous une manière d'aider les travailleurs

60 FREIRE Paulo, Pédagogie des opprimés, Petite collection Maspero, 1974.

à sortir de l'illettrisme mais aussi à nous regrouper et lutter ensemble.

Il faut signaler une autre évolution dans le groupe qui était celle de la fascination de certains d'entre nous pour la Chine maoïste. La révolution de Mao Tse-Toung nous parlait parce qu'il nous semblait qu'elle mettait le doigt sur le rôle de l'intellectuel. Celui-ci ne pouvait devenir révolutionnaire, que s'il parvenait à comprendre réellement la condition des paysans, des ouvriers, etc. Il y a donc eu toute une phase de politisation du groupe qui nous a menés à des réflexions qui dépassaient le cadre de la lutte contre l'illettrisme.

Nous passions beaucoup de temps à refaire le monde. Évidemment cela peut aujourd'hui nous faire sourire et sembler naïf. Il y avait effectivement une bonne dose de naïveté mais nous avons tout de même compris quelque chose de fondamental et qui reste vrai : si l'on veut être "révolutionnaire" et attaquer le mal à la racine, il faut aller au fond des choses, c'est-à-dire aider les travailleurs à comprendre le monde, à le maîtriser et à s'organiser. Et il nous semblait que l'expérience chinoise avait des choses à nous apprendre dans ce domaine-là ».

L'équipe fonctionne sur des bases exclusivement bénévoles pendant une douzaine d'années (1969-1981), et compte jusqu'à une trentaine de personnes qui donnent des cours de français, d'arabe et de calcul. Ils déconstruisent les manuels existants et construisent de nouvelles pédagogies. Ils éditent eux-mêmes leurs manuels de cours avec des stencyleuses à alcool, puis à encre et enfin électronique.

Mais un des grands apports à ce tourbillon intellectuel, peu cité en Belgique, vient de Paris : il s'agit des éditions Maspero, dirigées par François Maspero, et notamment de la collection « Textes à l'appui » et d'autres dans la « Petite collection Maspero ». Rien que dans le secteur de l'alphabétisation, François Maspero mobilise les compétences de groupes français d'alphabétisation, en général des militants comme nous, et regroupés en Collectif d'Alphabétisation, pour produire une dizaine d'ouvrages qui seront nos références permanentes, parmi lesquels : *Parler, lire, écrire, lutter, vivre* en 1972, *Alphabétisation, pédagogie et*

luttons et Initiation à l'approche logique et au calcul en 1973, *L'alphabétisation des travailleurs immigrés* en 1975, *Alphabétisation, pédagogie, pratiques, réflexion* en 1979. C'est la convergence de notre réflexion et de notre pratique avec ces auteurs qui a amené le groupe à s'appeler progressivement le Collectif d'Alphabétisation - Belgique.

L'impact des éditions Maspero sur l'histoire sociale bruxelloise a encore été peu analysé. En effet, les visions alternatives d'autres grands secteurs sociaux trouvent aussi leurs sources dans les éditions Maspero.

Nous pensons par exemple à la démarche critique d'Hypothèse d'École, rue de Hollande à St-Gilles, qui s'appuie notamment sur *Chronique de l'école caserne* de Fernand Oury, sur *L'école capitaliste en France* d'Establet ou sur les derniers travaux de Célestin Freinet, *Pour l'école du peuple*.

Nous pensons aussi à la critique de la médecine libérale, qui aboutit à la création des premières Maisons médicales, notamment celle de Kris Merckx (« Médecine pour le peuple » créée à Hoboken sur la question du saturnisme), et à Norman Béthune à Molenbeek, où nous collaborons avec des médecins comme Colette Moulaert.

De manière plus générale donc, et en l'absence de politique d'accueil de cette immigration marocaine, ce sont des militants intellectuels et des ouvriers (notamment Albert Bracq) qui ont organisé et soutenu l'accueil de ces migrants. Avant son décès, Mohamed El Baroudi avait tenu à rendre hommage à tous ces militants, qu'il appelait les « passeurs de l'histoire sociale » : des syndicalistes, des alphabétiseurs, mais aussi des médecins, des juristes... engagés aux côtés des travailleurs immigrés, et qu'il avait réunis sous la présidence de Philippe Moureaux au Karreveld le 31 mars 2004. Cette rencontre a fait l'objet d'une publication mémorielle importante, *Les passeurs de la mémoire sociale 1964-2004*, édité par Jeunesse maghrébine en 2008.

C'est donc un troisième groupe de bénévoles, militants, pédagogues belges qui occupe aussi les soirées du 43 rue de Suède.

En l'absence de politique publique d'accueil, une expérience associative dans la mouvance de la FGTB de Bruxelles (1968-1989)

Trois approches convergentes...

Nous avons décrit trois approches, trois logiques spécifiques : la première syndicale, la seconde d'organisation des travailleurs immigrés et la troisième des militants intellectuels belges issus de mai 68. Ces trois approches n'étaient pas déconnectées, mais chacune gardait sa propre spécificité, ce qui engendrait tantôt des heurts et des incompréhensions, tantôt des actions communes, et parfois des convergences très fortes.

Nous examinerons maintenant, de manière chronologique, ce que ces « convergences conflictuelles » ont pu produire dans les années qui ont suivi, à savoir une forme de « mouvement d'éducation populaire autour de la FGTB de Bruxelles », une articulation très étroite entre le syndicat socialiste et les associations.

1. Une approche pédagogique commune (1970-1975)

La réflexion pédagogique sur les manuels d'alphabétisation a permis à l'époque d'articuler « pédagogie de formation syndicale » et « pédagogie de l'apprentissage ». Nous ne citerons que deux exemples concrets :

- un manuel sur la sécurité et l'hygiène est produit en 1975 pour le niveau d'alphabétisation « moyen ». Les dessins et la démarche proviennent de la publication *L'ambiente di lavoro* des syndicats italiens. Il est destiné aux travailleurs immigrés marocains qui travaillent parfois dans des conditions très insalubres (comme l'usine de batteries Tudor à Louvain, par exemple) ;
- la lecture de *L'éloge de l'instruction* (extrait de *La mère*, de Bertolt Brecht) est proposée dans le livre de Maspero. Nous le reprenons et le simplifions, pour l'utiliser au niveau fort, avec des travailleurs immigrés. La scène donne une représentation très fine de l'acquisition de savoirs, et du lien entre savoir et pouvoir. René De Schutter en reprend le refrain dans ses interventions syndicales : « Apprends, tu dois diriger ! ».

2. Une mobilisation commune sur la régularisation des sans-papiers⁶¹

Nombre de travailleurs immigrés se retrouvent sans papiers suite à l'arrêt de l'immigration en 1974. Un combat pour la régularisation des sans-papiers est engagé, avec de nombreux « passeurs ». Une grève de la faim est organisée à l'église Saints-Jean-et-Nicolas à Schaerbeek. Les groupes d'alphabétisation de la rue de Suède font des collectes, et vont les soutenir. Une grande campagne de régularisation est lancée : ce ne sont pas les services des communes ou des avocats privés qui préparent les dossiers, mais les organisations syndicales et principalement la FGTB. Les trois composantes se mobiliseront ensemble pour régulariser à partir de la FGTB près de 4.500 travailleurs immigrés (sur les 8.000 régularisés).

3. Un soutien bruxellois à la grève des travailleurs immigrés aux usines Henricot (1975)⁶²

Une grève de travailleurs immigrés éclate en 1975 aux usines Henricot à Court-Saint-Etienne. Le patron a décidé de tripler le prix des loyers, les faisant passer de 500 à 1.500 francs belges. Le foyer est occupé : le groupe alpha y donne des cours de français en journée, des groupes de Bruxelles se cotisent et viennent soutenir cette lutte. Jelloul El Mahi est un des animateurs de cette grève, il raconte son itinéraire et ces luttes dans *Du Djebel à la Dyle*, édité par le Centre Culturel d'Ottignies et le Centre Régional d'Intégration du Brabant Wallon.

4. La création d'une formation syndicale de base à la FGTB de Bruxelles (1976-1980)

Un petit groupe de 4-5 formateurs (notamment Martine Vandooren, Emile Vankerkhove, Michaël Latz et Alain Leduc) proches de l'expérience d'alphabétisation, crée et porte bénévolement de 1976 à 1980 une formation

61 Voir à ce propos l'analyse de Mazyar Khoojinian dans ce même numéro page 37.

62 Voir à ce propos le parcours de Jelloul El Mahi dans l'analyse de Mazyar Khoojinian dans ce même numéro page 44.



M. Faraji et M. El Khader, 2 travailleurs marocains des usines Henricot (CRIBW, CCO/Jocelyne Nassogne)

de base dans le cadre des formations de la FGTB, rue de l'Hôpital à Bruxelles. Il s'agit de donner à des militants syndicaux les éléments de base pour « raccrocher » aux formations syndicales de la FGTB.

Un petit film *Lire, écrire, parler, lutter, vivre* relate notamment une enquête sous forme de recherche-action avec une dizaine de travailleurs bruxellois. Issus de la formation, certains fondent aussi l'« Unité », un petit local situé rue Théodore Verhaegen à Saint-Gilles, et financé par les cotisations des membres. Le groupe crée une pièce de théâtre, *La crise, c'est pas nous !* qui sera donnée dans le cadre de la FGTB, place Rouppe à Bruxelles : la pièce vise à montrer que la crise n'est pas « à cause des chômeurs, à cause des immigrés ».

5. Le financement de trois maisons fédératives dans les quartiers (à partir de 1980)

Cette expérience de la rue de Suède, déplacée dans les loges de la Maison du Peuple au Parvis de Saint-Gilles, est trop à l'étroit pour pouvoir développer ses activités. Début des années 80, trois « maisons fédératives » sont créées dans trois quartiers de Bruxelles : la Maison de l'Alpha, rue du Métal à Saint-Gilles, la Maison en Plus, place Saint-Denis à Forest (avec notamment Michel Roland pour la Maison médicale et Françoise Weiss pour Infor Justice) et la Maison du Canal, rue du Ruisseau à Molenbeek (avec le permanent du secteur Métal de la FGTB, Pol Binje). Les trois composantes y sont encore présentes ensemble : la FGTB, le Collectif d'Alphabétisation, le RDM et les Ecoles de l'Avenir pour les enfants.

6. La création de l'asbl Collectif d'Alphabétisation (1981)

Le groupe alpha de Saint-Gilles, devenu Collectif d'Alphabétisation, souhaite se professionnaliser. Les bénévoles se sont progressivement désengagés. La crise est passée par là depuis 1973 : les nouveaux bénévoles sont sans emploi, et nombre de candidats à l'alphabétisation sont au chômage. Les premiers cours du jour pour chômeurs sont organisés sur base de deux postes CST (Cadre Spécial Temporaire, premier programme de résorption du chômage créé par Guy Spitaels en 1977). Le Collectif d'Alphabétisation s'organise en asbl pour rechercher des moyens et adhérer aussi à l'association pour le Développement de l'Emploi, la Formation et l'Insertion Sociale (DEFIS) qui renforcera ce combat pour la reconnaissance de l'analphabétisme.

7. Les cellules de formation-reconversion (1981-1982)

Avec l'approfondissement de la crise économique de 1973, des usines ferment, parfois après de longs combats. Un nouveau dispositif est négocié pour permettre le reclassement des travailleurs (acquisition d'une nouvelle qualification et d'une perspective d'un nouvel emploi) : les « cellules de formation-reconversion ». Après celles de Rodange-Athus en 1977, de Glaverbel en 1979-1980 et les Tuileries

En l'absence de politique publique d'accueil, une expérience associative dans la mouvance de la FGTB de Bruxelles (1968-1989)

d'Hennuyères en 1981, c'est au tour de Fabela-Tubize en 1981 et de Cavell en 1982. Dans ces deux dernières expériences, le CEPAG (centre de formation de la FGTB nationale, Roger Piette, Michel Olivier) proposera au Collectif d'Alphabétisation d'y assurer les cours généraux (français, calcul, dessin technique et anglais). Là aussi, syndicats et associations s'unissent donc pour répondre au mieux aux besoins de formation de ces travailleurs en reconversion.

8. La création de l'asbl DEFIS (1982)

A l'initiative de la Formation pour l'Université Ouverte de Charleroi (FUNOC) voit le jour un projet d'Université ouverte en 1977, à l'initiative de Paul Demunter⁶³ et Christiane Verniers, et avec l'implication très forte des deux branches du mouvement ouvrier, Germain Capelleman (MOC) et Aimé Lacroix (FGTB).

Existent aussi à la même époque Canal Emploi à Liège et RTA⁶⁴ à Namur, qui prennent le relais du développement de la formation des chômeurs en lien aussi avec les deux organisations syndicales.

L'asbl DEFIS⁶⁵ est créée à Bruxelles en 1982. Elle se veut une organisation « pluraliste » et a la particularité d'avoir une composition élargie, à savoir de mobiliser :

- deux centres universitaires, l'un issu de l'ULB (le CEPEC⁶⁶, Mateo Alaluf), l'autre de l'UCL (la jeune FOPA⁶⁷, avec son Directeur Eric Bokstael) ;

- des représentants des deux « mouvances » ouvrières, socialiste (notamment Roger Piette, Michel Olivier et Albert Faust) et chrétienne (notamment Emile Creutz, Jacques Debatty, Urbain Vanderschraege) ;
- d'une douzaine de « groupes de base », d'associations de terrain de lutte contre l'exclusion sociale dans des secteurs divers : l'analphabétisme, l'école, les handicapés...

Contrairement aux partenaires de la FUNOC, de Canal Emploi ou de RTA où seules les organisations syndicales sont présentes, l'ancrage se veut ici à la fois intellectuel (les universités), à la fois social (les syndicats) et associatif.

DEFIS initiera de nombreux combats d'envergure à Bruxelles, aboutissant notamment à obtenir des moyens pour ses associations dans le cadre du CST, puis du Troisième Circuit de Travail (TCT). Plusieurs centaines d'emplois seront ainsi obtenus, dans un contexte où les deux ministres compétents (Emploi, Michel Hansenne et Budget, Philippe Maystadt) étaient d'obédience sociale-chrétienne, proche du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC).

Par ailleurs, il faut rappeler qu'à Bruxelles, la Région bruxelloise n'existait pas encore et qu'une mobilisation de toutes les forces de la société civile semblait nécessaire. DEFIS a d'ailleurs disparu avec l'avènement et la montée en puissance de la Région en 1989, notamment via les programmes régionaux que DEFIS avait amplement initiés.

9. La création de l'asbl Lire et Ecrire (1983)

L'asbl Lire et Ecrire Bruxelles est née au sein de DEFIS, comme étant un des pôles de l'association. La volonté est de développer la lutte contre l'analphabétisme à Bruxelles (LEE Bruxelles). DEFIS évalue le nombre de personnes analphabètes à 10% de la population totale. Il n'est pas réaliste de penser qu'on va lutter pour l'alphabétisation à cette échelle avec les quelques bénévoles du Collectif d'Alphabétisation. Il y a donc un enjeu de développement des possibilités de cours.

Trois rapports sortent en même temps sur ce sujet début des années 80 :

63 DEMUNTER, Paul, 20 ans d'éducation des adultes, Contradictions et l'Harmattan, 1997.

64 Au départ, le sigle RTA signifiait Radio - Télévision - Animation. Pour s'appeler, par la suite, Réinsertion - Téléformation - Animation. À ce jour, RTA signifie Réalisation - Téléformation - Animation.

65 LEDUC Alain, DEFIS, un organisme de coordination et de lutte contre l'exclusion éducative, sociale et professionnelle à Bruxelles, rapport à la Communauté française, avril 84.

66 CEPEC : Comité pour l'Etude des Problèmes de l'Emploi et du Chômage, Institut de sociologie de l'ULB, éditeur de la revue Critique régionale, dont le n° 9 de 1983 relate l'expérience.

67 FOPA : Faculté Ouverte en Pédagogie des Adultes, organise aujourd'hui un Master en sciences de l'éducation.

- l'un réalisé par Alain Leduc, dans le cadre d'une convention avec le CEPEC (Mateo Alaluf) et le CEPAG (Roger Piette) à la demande de la Communauté française (finalement éditée dans « Critique régionale ») ;
- un autre est réalisé par Catherine Stercq, dans le cadre d'une convention avec ETB⁶⁸ (Etude pour une Télévision Communautaire à Bruxelles), l'idée étant de prôner une campagne de masse utilisant la télévision comme l'Open University en Grande Bretagne ;
- un troisième, indépendamment des deux premiers, mais aux constats convergents, est la sortie du livre de Jean Lecuit, un jésuite membre de la direction d'ATD-Quart Monde⁶⁹ *Maintenant lire et écrire n'est plus un problème pour moi*.

Lire et Ecrire Bruxelles naît donc sur un projet de « campagne d'alphabétisation », même si très rapidement le problème apparaîtra comme récurrent et nécessitant la mise en place de cours professionnalisés (quantitativement et qualitativement). Après un accueil extraordinaire de la RTBF⁷⁰ et de la presse écrite en général, plusieurs initiatives seront prises, notamment la production d'émissions de sensibilisation « Allo Bonjour » (avec Claude Semal et Georges Vandebroek, une coproduction Vidéo-RTA-DEFIS réalisée par Marcel Wynands).

L'association essaiera rapidement dans toute la Communauté française avec une régionale par Comité subrégional de l'emploi. Aujourd'hui Lire et Ecrire occupe 350 travailleurs et le réseau d'alphabétisation assure des cours d'alphabétisation à plus de 15.000 personnes. On est loin des 30 bénévoles de la rue de Suède...

10. La création de l'asbl Formation Insertion Jeunes (1984)

Un autre domaine de travail de DEFIS est la lutte contre le décrochage scolaire. Un *Livre noir de l'exclusion scolaire* est

produit, à l'initiative de l'Atelier Marollien et de l'Association Pédagogique d'Accueil aux Jeunes Immigrés (APAJI). En 1983, une loi de prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 18 ans est votée, sans créer de nouveaux dispositifs pour les jeunes décrocheurs. Dans la mouvance de la rue de Suède, une asbl Formation Insertion Jeunes est créée notamment par une composante syndicale (André Willain, secrétaire de la Centrale Générale des Services Publics (CGSP) enseignement, puis Robert Manchon) et une composante associative. L'association est créée à partir de moyens humains et matériels du Collectif d'Alphabétisation (Viviane Delhage), une sorte de « filiale spécialisée ». FIJ (Frédérique Mawet) se crée dans le domaine de l'informatique, avec la volonté de créer des « nouveaux métiers », des « qualifications intermédiaires », de « nouvelles qualifications » pour les jeunes dans ce secteur. L'association s'est fortement développée et est toujours partenaire avec le Collectif Alpha à Molenbeek.

11. La création de l'asbl Collectif Formation Société (1986)

Les combats menés au sein de DEFIS avaient abouti à obtenir dans le réseau associatif bruxellois nombre d'emplois TCT (Troisième Circuit de Travail). Ces TCT étaient le plus souvent des postes de travail peu qualifiés (niveau inférieur à l'enseignement secondaire supérieur), à la fois pour des raisons budgétaires et pour « coller » au profil des chômeurs bruxellois. Au Collectif d'Alphabétisation en particulier, une dizaine de travailleurs n'avaient pas de diplôme, et la reprise d'études se révélait hasardeuse. Le Collectif Formation Société a donc été créé pour permettre aux adultes qui le souhaitaient de reprendre des études, avec le slogan « Vous rêvez de reprendre des études ? C'est possible ! ».

Ici aussi, nous retrouvons l'alliance de « la rue de Suède » : le projet naît d'un groupe de travailleurs associatifs (Rose Marie Geeraerts, Abdel M'Rabet, Gilles Huttereau, Lucienne Van Gelder, Rosine Pimpurniau) et de militants syndicaux (Emile Van Kerkhove, Mohamed El Yahyaoui, Edelmiro Gonzalez), avec le soutien du Collectif Alpha (en force de travail, en locaux, en moyens matériels), de Formation Insertion Jeunes (en force de travail), de

68 Projet de TV communautaire, l'ancêtre de Télé Bruxelles.

69 ATD-QM : Aide à Toute Détresse – Quart Monde.

70 RTBF : Radio Télévision Belge Francophone.

En l'absence de politique publique d'accueil, une expérience associative dans la mouvance de la FGTB de Bruxelles (1968-1989)

la Maison Médicale de Forest, de la FGTB (obtention du congé éducation payé, par Roger Piette) et d'un groupe de formateurs universitaires bénévoles (Mateo Alaluf, Valter Cortese, Suzanne Beer, Andrea Rea, Alain Leduc). Les principaux alliés sont la Promotion sociale communale à Saint-Gilles, l'Ecole Ouvrière Supérieure (EOS - Janine Verbist, Daniel Contempré) et une filière ouverte à Nivelles (ULB : licence en sciences du travail, à l'initiative de Mateo Alaluf, dispositif aujourd'hui pilotée par Mejed Hamzaoui).

Le projet s'est lui aussi développé prenant diverses formes au fil des années en poursuivant aujourd'hui les objectifs de soutien à la reprise d'études. CFS est aussi à l'origine de la fondation de l'asbl Université populaire de Bruxelles (2009), toujours avec les composantes historiques : la FGTB, l'EOS, l'ULB et un volet associatif. C'est dans ce cadre que le Collectif Alpha anime aujourd'hui les « Ateliers », préparant à la délivrance du Certificat d'Etudes de Base.

Retour sur le contexte de la fin des années 80

Le paradoxe de cette expérience « puissante » est qu'elle a été possible sans qu'il n'y ait jamais eu constitution d'un lieu institué de travail en commun, une sorte de Mouvement Ouvrier Socialiste (par référence au Mouvement Ouvrier Chrétien). C'est pourtant ce que nous avons régulièrement prôné, notamment en 1987 dans nos « propositions d'actions » à l'issue du « bilan de 5 années de lutte contre l'exclusion sociale dans la mouvance socialiste à Bruxelles ». Nous écrivons notamment en conclusion : « Le moment semble venu de passer à une vitesse supérieure. Nous voulons réussir le pari de structurer la lutte contre l'exclusion sociale sur des objectifs communs ; nous voulons transformer nos expériences limitées en propositions politiquement réalistes ; nous voulons articuler ces propositions avec les autres projets et axes de travail de la FGTB, du PS, et des autres composantes du monde du travail ». Même si le travail commun a continué jusqu'à ce jour de manière informelle, force est de constater que cette proposition n'a jamais rencontré d'écho suffisant, qu'aujourd'hui aucune structure de type « MOS » n'existe,

et que ce mode d'articulation « monde du travail » versus « monde de l'exclusion » risque bien de disparaître avec ceux qui l'ont porté.

Il nous faut de plus rappeler ici que toutes ces initiatives se sont développées dans un contexte d'absence de Région bruxelloise et donc de services publics en lien avec les besoins de la population de la Région. La composante « universitaire, syndicale et associative » de DEFIS a largement contribué à compenser cette absence des pouvoirs publics et à préparer les mesures qui seront prises avec l'avènement de la Région en 1989 dans les domaines de la scolarité (les Zones d'Education Prioritaires), de la formation (l'Insertion Socio-Professionnelle)...

D'autres courants ont eu des itinéraires semblables, « parallèles » mais qui ont fini par « converger » : nous pensons aux foisonnantes initiatives du Mouvement Ouvrier Chrétien, aux initiatives autour du Centre d'Action Social Italien (CASI) à l'initiative de Bruno Ducoli et celles du pasteur Mauro Sbolgi. Et à toutes les autres associations nées dans cette période (1968-1989) dans tous les autres domaines comme la santé (les Maisons médicales), l'environnement (Atelier de Recherche et d'Action Urbaines, Inter Environnement Bruxelles), le logement, la santé mentale...

C'est sans doute aussi ce qui explique l'importance des politiques de partenariat avec l'associatif que la Région devait initier en 1989. Mais cela, c'est une autre histoire...



Le rôle des organisations syndicales dans la régularisation des clandestins de 1974-1975

Avec le retour en février 1967 à une application stricte de l'arrêté royal du 31 mars 1936, les autorités belges ne régularisent plus que dans des cas exceptionnels la situation des travailleurs extracomunautaires entrés en Belgique sans être munis au préalable d'un permis de travail. Poursuivie durant la période de haute conjoncture 1968-1971 par Louis Major, un ministre de l'Emploi et du Travail particulièrement rétif à l'immigration de main-d'œuvre, cette politique débouche inévitablement sur le développement d'une main-d'œuvre clandestine, entrée sur le territoire au bénéfice d'une exemption du visa d'entrée touristique et embauchée sur place par des employeurs peu ou pas regardants. Elle laisse à son successeur, Ernest Glinne, peu suspect de sentiment anti-immigré, la lourde tâche de résoudre un problème devenu pratiquement inextricable.

Du 22 mars au 1er avril 1974, des travailleurs clandestins de nationalités marocaine et tunisienne mènent une grève de la faim dans l'église Saints-Jean-et-Nicolas à Schaerbeek. Ils revendiquent au nom de tous les travailleurs clandestins en Belgique, l'octroi d'un permis de travail A donnant accès à tous les secteurs (non protégés) et d'un permis de séjour⁷¹.

Ces grévistes de la faim, qui se présentent sous le nom de « Groupement de travailleurs marocains », sont en fait liés au Mouvement des Travailleurs Arabes (MTA), une organisation maoïste spontanéiste fondée en juin 1972 en France par des militants issus de la Gauche prolétarienne et des Comités Palestine. Outre la défense de la cause palestinienne, le MTA s'inscrit dans la lutte contre le racisme, la défense des travailleurs immigrés et l'amélioration de leurs conditions de travail, de vie et d'existence. Suite à deux mots d'ordre de grève générale contre le racisme lancés le 3 septembre 1973 à Marseille, puis le 14 septembre 1973 à Paris, un certain nombre de ces militants sont expulsés vers la Belgique⁷².

Ces derniers se réorganisent à Bruxelles où ils mobilisent les travailleurs marocains autour de l'enjeu de la guerre du Kippour. Ils entrent également en contact avec les étudiants arabes de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), les militants du mouvement maoïste belge de La Parole au Peuple et les responsables du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX). En février 1974, ils tentent d'organiser une manifestation au parvis Saint-Jean-Baptiste à Molenbeek pour protester contre les rafles policières d'illégaux et revendiquer la délivrance d'un permis de travail A à tous les travailleurs clandestins. Bravant l'interdiction de manifester édictée par Edmond Machtens, le bourgmestre socialiste de la commune, 200 personnes s'y rassemblent. La police intervient violemment et arrête un certain nombre de manifestants.

Suite à ces incidents, le Groupement de travailleurs marocains clandestins convie, par l'entremise de Jean-Pierre Dupont, le curé de l'église Saints-Jean-et-Nicolas à Schaerbeek, diverses personnalités proches du Comité permanent belgo-immigré, une association visant à pallier l'absence d'un service provincial d'accueil des immigrés en province de Brabant, à réfléchir ensemble à la condition des travailleurs clandestins.

Lors d'une première réunion tenue dans les locaux du MRAX le 28 février 1974, un premier débat s'engage sur la nécessité de convier les syndicats à toute initiative future. Cette stratégie est notamment défendue par

71 Cette analyse est basée sur le chapitre de la thèse de doctorat d'Andrea Rea sur la régularisation des clandestins de 1974 : REA Andrea, Immigration, Etat et citoyenneté : la formation de la politique d'intégration des immigrés de la Belgique, Thèse de doctorat inédite en Sociologie, Bruxelles, ULB, 1999, p. 293-323.

72 AÏSSAOUI Rabah, « Le Mouvement des travailleurs arabes : un bref profil », Migrations, n° 25, 2005, p. 12-19.

Le rôle des organisations syndicales dans la régularisation des clandestins de 1974-1975

Albert Martens, un sociologue de la Katholieke Universiteit Leuven, spécialiste des questions migratoires, qui siège depuis peu en qualité d'expert au sein du Conseil Consultatif de l'Immigration (CCI) du ministère de l'Emploi et du Travail, et Camille Pichault, l'ancienne directrice du Service provincial d'Immigration et d'Accueil de Liège. Elle est en revanche repoussée par les militants du MTA qui gardent un piètre souvenir de leurs relations avec les syndicats français. Ces derniers sont déterminés à défendre coûte que coûte leur principale revendication, à savoir l'octroi d'un permis de travail A à tous les travailleurs clandestins.

Une seconde réunion, organisée le 20 mars, confirme la détermination du Groupement de travailleurs marocains à mener une action pour la défense des travailleurs immigrés. Les participants à la réunion décident quant à eux de rédiger un mémorandum sur les travailleurs clandestins destiné à l'opinion publique et au gouvernement. Des contacts seront également pris avec les organisations syndicales. Le responsable du service des travailleurs migrants de la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC), Jean Doeraene, informe le collectif de la volonté de son syndicat d'intervenir au sein du CCI au sujet des clandestins. Cette question a, du reste, déjà été abordée lors de la dernière réunion du CCI, le 5 mars, mais en l'absence d'un gouvernement de plein exercice, elle n'a pu encore rendre son avis sur la question.

Le vendredi 22 mars, trois travailleurs clandestins entament une grève de la faim dans l'église Saints-Jean-et-Nicolas. Une conférence de presse y est organisée au cours de laquelle les grévistes lancent cet appel : « *Aujourd'hui, nous, trois travailleurs immigrés arabes, nous engageons une grève de la faim illimitée pour réclamer le permis de travail. Nous qui faisons partie de toute l'immigration, nous faisons appel à chaque frère immigré de rejoindre notre combat pour réclamer nos droits d'homme et d'ouvrier. Nous qui connaissons tous les jours les rafles policières dans nos quartiers, les expulsions, le travail clandestin sans sécurité, sans aucun droit, nous disons que cela doit cesser. Nous avons décidé aujourd'hui, nous les trois grévistes de la faim, d'aller jusqu'au bout quelles que soient les conséquences. Ici*

en Belgique, des milliers de nos frères se trouvent dans des conditions difficiles, sans papiers, sans aucun droit en tant que travailleurs immigrés (...)

Nous ne pouvons plus nous taire sur une pareille situation, nous ne pouvons plus accepter l'esclavage.

C'est le devoir de tout frère immigré de rejoindre notre combat, c'est aussi le devoir de la population belge de nous soutenir.

Les trois grévistes de la faim ».

Un Comité de soutien, composé du MRAX, du Doyenné de Schaerbeek, de la Paroisse Saints-Jean-et-Nicolas, de François Rigaux, professeur de droit spécialisé dans le droit des étrangers et expert au CCI, et d'Albert Martens, est constitué. Ses revendications sont plus mesurées que celle des grévistes de la faim, en revendiquant l'octroi d'un premier permis de travail et d'un titre de séjour pour les grévistes et tous les travailleurs clandestins occupés depuis un certain temps, le renforcement des sanctions contre les employeurs qui occupent des travailleurs clandestins et l'organisation d'une politique d'immigration rationnelle. Les chrétiens solidaires diffusent également une motion de soutien à caractère humanitaire.

Le choix de la grève de la faim n'est pas si anodin. Elle fait partie d'un répertoire d'actions déjà largement éprouvées en France par les militants du MTA et d'autres groupes de travailleurs immigrés clandestins entre octobre 1972 et mai 1973 pour combattre la mise en application des circulaires Marcellin-Fontanet (unifiant les procédures de délivrance des titres de travail et de séjour sous l'égide des services de police et subordonnant la délivrance de la carte de séjour à l'obtention d'un contrat de travail d'au moins un an et d'une attestation de logement décent dépendants de l'employeur) et obtenir *in fine* la régularisation de plusieurs milliers de travailleurs clandestins.

Le samedi 23 mars, un quatrième gréviste se joint aux trois premiers. Le Comité de soutien tente d'élargir l'appui au mouvement en organisant une assemblée générale dans l'église. Il rédige un tract dans lequel il dénonce la situation déplorable des clandestins, la répression policière qu'ils subissent et les propos racistes diffusés par

une partie de la presse. Au terme de cette assemblée, une lettre est adressée au ministre de l'Emploi et du Travail afin qu'il reçoive une délégation du Comité de soutien. Enfin, une liste des organisations qui appuient cette grève est établie. Elle comprend essentiellement des associations de défense des droits des étrangers, des organisations et des cercles étudiants et quelques instances chrétiennes. On relève deux absences de taille : les syndicats et les organisations immigrées.

Le lundi 25 mars, le nombre de grévistes de la faim s'accroît. Ils sont désormais au nombre de neuf travailleurs clandestins. Le lendemain, un incident avec la brigade de police de Schaerbeek fait l'objet d'une condamnation publique de la part du Comité de soutien. Des policiers communaux qui poursuivaient un homme dans l'église profitent de l'occasion pour faire subir aux grévistes et à leurs sympathisants un contrôle d'identité. Dans l'après-midi, un commissaire de police de la commune vient rendre les documents. Il minimise l'évènement et espère que personne ne songe à un acte d'intimidation à l'encontre des grévistes.

Le mardi 26 mars, le Comité de Liaison des Organisations des Travailleurs Immigrés (CLOTI), un comité proche des deux principales organisations syndicales belges qui regroupe les principales associations immigrées de tendance progressiste établies dans la capitale, diffuse un communiqué de presse dont le contenu témoigne de son ambivalence face à l'action menée dans l'église Saints-Jean-et-Nicolas : « (...) Le CLOTI a été d'avis que toute publicité sur le problème des clandestins se traduisait nécessairement, dans le rapport de forces actuelles et dans la situation économique, en une répression accrue des travailleurs clandestins.

Aujourd'hui à la suite de l'action de quelques camarades étrangers dont le CLOTI salue la grève de la faim, la question des travailleurs clandestins est posée publiquement aux responsables politiques et à l'opinion publique. Cela ne veut pas dire que les organisations de travailleurs immigrés sont prêtes à soutenir n'importe quelle action, ou n'importe quelle initiative, faite sans une claire conception de la stratégie et du rapport de forces (...)

Le CLOTI réaffirme la nécessité de condamner vigoureusement les trafiquants de main-d'œuvre et ceux qui exploitent la main-d'œuvre clandestine sans défense. Le CLOTI abjure le gouvernement de mettre au plus tôt en œuvre une solution raisonnable similaire à celle trouvée en 1967, qui aboutisse à régulariser la situation de tous les travailleurs occupés dans des emplois que les Belges ne désirent plus occuper ou ne sont pas assez nombreux à occuper ».

Le CLOTI, tout comme les organisations syndicales, regrette la manière dont le mouvement a été lancé et estime qu'il est plus préjudiciable que favorable aux travailleurs immigrés, et plus particulièrement aux travailleurs clandestins qu'il considère comme la composante la plus fragile de l'immigration. En outre, cette action a été lancée à l'instigation de « gauchistes » qui ne peuvent en tout état de cause servir les intérêts des clandestins.

Alors que le CLOTI et les syndicats ne veulent pas soutenir le mouvement de manière explicite, ils ne peuvent pas non plus totalement le désavouer. L'action rencontre en effet un certain succès d'estime au sein des communautés immigrées qui ne manquent pas d'apporter leur soutien, ni de proposer de se joindre au jeûne. Ce sont d'ailleurs les organisateurs du mouvement qui limitent le nombre des grévistes de la faim.

Au cours d'une conférence de presse, un délégué des grévistes lance un nouvel appel en faveur d'actions de soutien. Plus de mille signatures ont déjà été recueillies par voie de pétitions et, chaque jour, de nombreux visiteurs belges et étrangers viennent manifester leur sympathie aux grévistes. 45 organisations appuient désormais l'action.

Dans la matinée du jeudi 28 mars, le ministre de l'Emploi et du Travail, le socialiste Ernest Glinne, reçoit une délégation du Comité de soutien, composée d'Yvonne Jospa, la directrice du MRAX, de François Rigaux, d'Albert Martens et du pasteur Mauro Sbolgi, le directeur du Service social des Etrangers. Au terme de cette rencontre, il appelle les grévistes à mettre fin à leur mouvement. Il s'engage à leur obtenir un sauf-conduit d'un mois, le temps qu'ils puissent

Le rôle des organisations syndicales dans la régularisation des clandestins de 1974-1975

introduire une demande de permis de travail et de séjour auprès des services compétents. Il s'engage également à convoquer rapidement le CCI pour étudier les mesures de régularisation.

Au cours de l'après-midi, le ministre Glinne tient une conférence de presse au cours de laquelle il déclare ne pouvoir satisfaire aux revendications des grévistes de la faim, tant en raison de leur caractère excessif (octroi d'un permis de travail A) que de l'incapacité pour un gouvernement démissionnaire de prendre une telle décision politique. Il précise que si une régularisation des travailleurs clandestins devait avoir lieu, elle ne pourrait se faire qu'à condition d'un rétablissement du visa d'entrée pour les touristes et de l'adoption de mesures répressives plus fortes à l'encontre des trafiquants de main-d'œuvre et des employeurs fautifs. Il renseigne l'opinion sur la situation de chacun des grévistes de la faim, en soulignant que seulement quatre d'entre eux ont effectivement un travail et seuls deux d'entre eux ont fait l'objet d'une demande de permis de travail de la part de leur employeur. Quatre grévistes ont déjà été une fois expulsés du territoire, un l'a été trois fois, trois n'ont pas fait l'objet d'une mesure d'expulsion, deux n'ont pas répondu à la question qui leur a été posée. Enfin, il annonce qu'il recevra le lendemain une délégation de grévistes. Il indique toutefois d'ores et déjà ne pouvoir céder à la pression de la grève, même pour des dérogations individuelles aux neuf travailleurs.

Le vendredi 29 mars, un Belge se joint aux neuf grévistes, alors qu'une autre grève de la faim, menée par deux clandestins tunisiens et un Belge, débute au siège du Vereniging der Vlaamse Studenten, rue des Commerçants à Bruxelles. Elle est lancée à l'initiative d'une autre fraction maoïste – l'Union des Communistes marxistes-léninistes de Belgique – et pose comme revendications supplémentaires, l'annulation du projet de loi du ministre libéral de la Justice, Herman Vanderpoorten, sur le statut des étrangers et l'égalité des droits entre Belges et immigrés.

Au cours de sa rencontre avec une délégation du Comité de soutien, du Comité organisateur et de deux grévistes, Ernest Glinne réitère ses propositions. Les jugeant

insatisfaisantes, les neuf travailleurs clandestins décident de poursuivre leur grève de la faim.

Le Comité de soutien prépare l'organisation d'un meeting pour le 31 mars à la salle de la Madeleine. Ce meeting mobilise toutefois peu de monde (entre 500 et 700 participants), alors que plus de septante organisations ont déclaré publiquement leur soutien au mouvement.

Le 30 mars, un comité ministériel de politique générale se réunit pour faire l'état de la situation et prendre les mesures qui s'imposent. Au terme de l'exposé du ministre de l'Emploi et du Travail, le comité ministériel décide qu'étant donné le refus des intéressés d'accepter les mesures provisoires, visant à l'examen de leur cas, proposées par le Gouvernement, des mesures administratives de refoulement dans leur pays d'origine seront prises après contact préalable avec les autorités nationales de ces ressortissants étrangers⁷³.

Le lundi 1er avril, à 6 heures du matin, une brigade de la gendarmerie entre par la porte de la sacristie et investit l'église Saints-Jean-et-Nicolas pendant qu'une autre brigade de gendarmerie intervient à la rue des Commerçants. Sur ordre du ministre de la Justice transmis aux bourgmestres de Schaerbeek et de Bruxelles, elles procèdent à l'arrestation des douze grévistes de la faim étrangers qui sont conduits à Zaventem et renvoyés par avion charter, en compagnie de deux médecins et d'une infirmière, vers le Maroc et la Tunisie. Les autorités belges décident également d'expulser Selim Najeh, militant du MTA et secrétaire général du Comité de défense de la vie et des droits des travailleurs immigrés, qui s'était réfugié clandestinement en Belgique après avoir été expulsé de France en septembre 1973⁷⁴.

73 Procès-verbal de la séance du Comité ministériel de Politique générale du 30 mars 1974, Immigrés clandestins, p. 1-3 [Archives Générales du Royaume, Procès-verbaux du Conseil des Ministres, fichier électronique n° 510_1527_000_05001_004_0E_0226] consultable sur http://extranet.arch.be/lang_pvminister.html.

74 « Opération surprise à l'église S.S. Jean et Nicolas à Schaerbeek. Les immigrés clandestins – grévistes de la faim – refoulés de Belgique », La Cité, 2/4/1974.



Grève de la faim de l'église Saints-Jean-et-Nicolas, Schaerebeek (Fonds E.P., Bruxelles)

Les premières réactions qui suivent le renvoi des grévistes de la faim proviennent du Comité de soutien qui diffuse un communiqué de presse à la suite d'une assemblée générale tenue dans l'église. Le Comité dénonce l'inhumanité de la décision, la violation du lieu sacré qu'est l'église et le refoulement, sans aucun recours possible, vers leurs pays d'origine de personnes dont la sécurité est menacée. Il appelle à la constitution d'un front pour défendre les droits élémentaires des travailleurs migrants.

L'évaluation que les principaux membres du Comité font de l'action souligne avant tout l'absence des organisations syndicales. A leurs yeux, ces dernières continuent à sous-estimer la position précaire des travailleurs migrants qui les pousse à se lancer dans des actions sauvages

comme la grève de la faim. Ils considèrent que cette grève a joué un rôle de catalyseur pour rendre publique la question des clandestins et vont donc reprendre contact avec les syndicats pour donner suite à ce mouvement spontané et pousser le CCI à formuler des propositions destinées au prochain gouvernement.

De nombreuses organisations qui ont soutenu la grève de la faim réagissent et dénoncent la violence mise en œuvre par le gouvernement pour arrêter le mouvement. Parmi ces organisations, beaucoup émanent du monde chrétien. Pour continuer la lutte engagée par les clandestins, trois Belges entament une nouvelle grève de la faim à l'église du Béguinage avec l'appui des chrétiens solidaires et de Justice et Paix. Le 3 avril, une manifestation réunit un millier de personnes dans les rues de Schaerebeek. Le 5 avril, le Comité de soutien organise un meeting à l'auditoire Janson à l'ULB. Enfin, le 7 avril, une autre manifestation a lieu à Anderlecht avec le soutien du Mouvement Chrétien pour la Paix. Deux mille personnes y participent. Les grévistes de la faim de l'église du Béguinage mettent un terme à leur action. Le choc du refoulement des grévistes de la faim de l'église Saints-Jean-et-Nicolas ne suffit cependant pas à mobiliser les personnes qui se revendiquent du mouvement de défense des droits des étrangers.

Après le refoulement, Ernest Glinne s'explique sur le fond du problème dans un long article intitulé *Quelle politique d'immigration ?* Affirmant son identité socialiste, il dresse son bilan d'un an à la tête du département de l'Emploi et du Travail. Il expose ensuite le consensus qui commence à s'imposer en matière de politique d'immigration et d'intégration : libre circulation des travailleurs communautaires, contingentement de l'immigration de travail extracommunautaire et intégration des travailleurs immigrés en règle de séjour. Enfin, il formule des pistes de solution concernant la situation des clandestins. Une régularisation n'est envisageable qu'en cas de carence de demandeurs d'emploi réguliers et pour autant qu'elle s'accompagne d'un renforcement du contrôle aux frontières et de la lutte contre les trafiquants de main-d'œuvre. Il en appelle aux syndicats et au monde du travail pour qu'ils recherchent avec lui des solutions constructives.

Le rôle des organisations syndicales dans la régularisation des clandestins de 1974-1975

Les principaux absents du mouvement des grévistes de la faim furent, d'une part, les syndicats, et d'autre part, les organisations immigrées. Les premiers estiment que ce type d'action n'est pas opérant, qu'elle est intervenue à un moment particulièrement inapproprié et privilégient les instances de consultation officielles et les canaux d'influence politique moins formalisés. Durant la grève, certains syndicalistes ont rendu visite aux grévistes, mais à aucun moment, ils n'ont apporté de soutien explicite. Le 2 avril, le Bureau de la CSC diffuse un communiqué dans lequel il demande la convocation urgente du CCI afin d'élaborer des propositions susceptibles de régler la situation des clandestins. Il suggère qu'une solution valable et constructive soit trouvée et que des sanctions soient prises à l'encontre des employeurs qui utilisent de la main-d'œuvre clandestine. Il fait allusion au refoulement des grévistes de la faim, en déplorant le procédé utilisé pour mettre fin au mouvement. Enfin, il adresse une mise en garde aux travailleurs migrants contre toute action inconséquente. La FGTB défend un point de vue similaire. A l'issue de son Bureau du 2 avril, elle publie un communiqué qui aborde entre autres la question des travailleurs clandestins. Il regrette l'arrivée dans le pays de travailleurs clandestins et leur mise au travail, en dénonçant de la sorte la responsabilité des employeurs et du gouvernement. Ensuite, il accuse « *ceux qui ont poussé neuf travailleurs immigrés à entamer une grève de la faim* », visant ainsi les chrétiens solidaires et les gauchistes. Enfin, il désapprouve la méthode utilisée pour refouler les grévistes. A l'inverse du communiqué de la CSC, celui de la FGTB n'avance aucune solution au problème des clandestins.

En ce qui concerne les organisations immigrées, le CLOTI publie un communiqué dès le 1er avril. Il est destiné, d'une part, au gouvernement et à l'opinion publique, et d'autre part, aux migrants. Au gouvernement, il rappelle ses positions sur les clandestins et demande l'arrêt de toute mesure de refoulement. Aux travailleurs clandestins, il conseille de s'adresser aux organisations syndicales. Il les met en garde contre les dangers que constitue la participation à des « *actions irresponsables* » qui ne peuvent avoir pour effet que de renforcer la répression. Il invite

ses affiliés à ne pas participer à la Semaine des immigrés prévue pour le mois d'avril. Quant aux Conseils consultatifs communaux des immigrés, à l'exception de ceux de Schaerbeek, de Saint-Josse et de Liège, ils restent muets. Il en est de même des formations politiques des pays d'origine des migrants, mis à part le Parti communiste espagnol.

Le choix des syndicats et des organisations immigrées de rester en retrait ne porte pas seulement sur des questions de stratégie, de méthode et d'opportunité. Elle concerne également le contenu. Ces instances recherchent des solutions aux travailleurs clandestins qui résident déjà en Belgique sans préconiser une ouverture des frontières, à l'inverse des gauchistes et, jusqu'à un certain point, des chrétiens solidaires. Cette position en retrait engendre non seulement une faible mobilisation mais également un déficit de pouvoir symbolique.

C'est le dénouement de la grève qui provoquera l'amorce d'un débat que le nouveau gouvernement ne pourra éviter. Un premier débat a lieu au sein du CCI le 13 juin 1974. La veille, le Comité de soutien aux travailleurs immigrés clandestins, dont certains membres sont experts au CCI (Martens, Rigaux, Sbolgi), organise une conférence de presse durant laquelle il diffuse un document d'information intitulé *Des illégaux parmi nous !* Ce dossier présente un historique de la politique d'immigration de main-d'œuvre de la Belgique en soulignant son facteur structurel. Il développe également une nouvelle stratégie d'action qui intègre certaines leçons de la grève de la faim, comme le nécessaire lien avec les syndicats et les associations immigrées. Il s'agit d'obtenir l'égalité complète entre les travailleurs belges et immigrés, en ce compris les droits politiques, d'une part, et l'arrêt progressif et définitif de l'immigration de travailleurs, d'autre part.

Le 1er août 1974, le gouvernement décide en Comité ministériel de coordination économique et sociale d'arrêter l'immigration de travail extracommunautaire, de prendre des mesures en vue de régulariser la situation des étrangers non ressortissants d'un pays de la CEE et de renforcer les contrôles dans les entreprises pour éviter les

occupations illégales. Pour bénéficier de la régularisation, les étrangers doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- se trouver dans le pays ;
- avoir séjourné ou travaillé avant le 1er avril 1974 ;
- avoir séjourné dans le pays depuis cette date.

Les modalités d'application des mesures de régularisation varient selon que l'étranger a ou non un emploi et qu'il est ou non ressortissant d'un pays avec lequel la Belgique a conclu un accord en matière de main-d'œuvre. Elles sont d'une extrême complexité administrative. La situation la plus ardue concerne les clandestins qui remplissent les conditions nécessaires mais sont sans emploi. La procédure à suivre est la suivante : les candidats à la régularisation doivent se présenter au bureau régional de l'Office National de l'Emploi (ONEm) entre le 1er et le 19 août, munis des preuves écrites se rapportant aux trois conditions. Si l'agent de l'ONEm juge ces preuves suffisantes, il délivre un document (ADA 24) qui donne droit au séjour sur le territoire jusqu'au 31 octobre 1974, date ultime à laquelle l'immigré doit retourner à l'ONEm muni d'une demande de permis de travail introduite par un employeur avec lequel il a signé un contrat de travail d'un an. Une fois le permis de travail octroyé, ce dernier est expédié au bourgmestre de la commune de résidence dont l'administration délivre un titre de séjour. Cette date limite du 31 octobre signifie inmanquablement l'expulsion des candidats qui n'auraient pas trouvé d'emploi.

Les syndicats et les organisations immigrées vont exercer des pressions pour proroger ce délai qu'ils jugent trop court. Ils organisent notamment des manifestations devant les sièges de l'ONEm de Bruxelles, Hasselt et Anvers. Le délai est prolongé à trois reprises : au 30 novembre, au 31 décembre 1974 et au 31 janvier 1975, en partie à cause de l'accroissement du chômage en cette fin d'année 74.

La procédure de régularisation s'avère complexe, difficile à gérer administrativement et soumise au pouvoir de décision des seuls agents de l'ONEm. Les candidats ne bénéficient d'aucun recours. A cela s'ajoute une contrainte particulièrement sévère : celle de fournir des documents certifiant leur séjour en Belgique avant le 1er avril 1974. S'agissant de

clandestins, ils ne disposent que très rarement de contrat de bail, de preuve de paiement d'une facture de gaz ou d'électricité, etc. Quant à la preuve de séjour par un témoignage écrit qui atteste de la présence de la personne, elle n'est possible que pour les clandestins inscrits dans des relations sociales qui dépassent le cadre de la clandestinité. A la demande appuyée de la FGTB, les instructions du département de l'Emploi prévoient l'accompagnement des candidats dans leurs démarches auprès des services de l'ONEm.

Entre le 5 et le 19 août 1974, 6.199 demandes de régularisation et d'inscription comme demandeur d'emploi sont introduites auprès de l'ONEm. Celui-ci en écarte 165 parce que les candidats ne possèdent pas un passeport en règle et 1.435 parce qu'ils ne disposent pas de preuve de séjour. Si on inclut les demandes de régularisation remplies par des employeurs occupant des clandestins, le nombre total des requêtes s'élèvera finalement à 8.516.

Face à l'ampleur de la tâche et à la relative désorganisation des services administratifs qui ne sont pas préparés à affronter dans un délai aussi court un tel nombre de demandes introduites par des travailleurs souvent analphabètes et/ou ne connaissant pas au moins une des langues officielles du pays, le secrétaire général de la Régionale bruxelloise de la FGTB lance ce que la mémoire collective a retenu sous le nom « d'opération Bidaka ! [« Une minute s'il vous plaît » en turc] ». En collaboration avec des organisations immigrées partenaires, la FGTB de Bruxelles va aider près de 4.500 candidats à rédiger leur demande de régularisation et les accompagner dans leur démarche auprès de l'ONEm. La stratégie élaborée par la régionale bruxelloise mise essentiellement sur la capacité du syndicat et des organisations immigrées qui l'entourent à organiser les travailleurs clandestins et à faire de la campagne de régularisation un processus collectif permettant d'accroître le pouvoir du syndicat dans le rapport de forces inhérent à la négociation et à la transformation des procédures.

Si on exclut les doublons, la procédure se solde en août 1976 par la régularisation de quelque 7.470 travailleurs, dont 3.447 dans le Brabant, 2.720 en Flandre et 1.303 en Wallonie.

PAR MAZYAR KHOOJINIAN
AVEC LA PARTICIPATION DE JELLOUL EL MAHI
ET MOHAMED EL YAHYAQUI



Entre condition immigrée et conflictualité ouvrière, les délégués d'entreprise marocains en Belgique dans les années 70

L'histoire sociale de l'immigration marocaine en Belgique est intimement liée à celle de l'immigration de travail des années 60 et 70. Suivant un recensement spécial de 1967, la Belgique compte, dès cette époque, quelque 13.301 ouvriers marocains (dont 406 femmes), occupés pour la plupart dans les industries métallurgiques, manufacturières, minières et de la construction. Ils atteignent 14.555 unités (dont 1.100 femmes) en 1970 et 16.963 unités (dont 1.910 femmes) en 1977⁷⁵.

Cette évolution appelle inévitablement à s'interroger sur les rapports que le monde du travail belge, et plus particulièrement les deux principales organisations syndicales du pays, la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) et la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB), a noué avec la main-d'œuvre étrangère⁷⁶.

Au départ de l'expérience spécifique de deux délégués d'entreprise marocains, actifs à partir de la seconde moitié des années 70, nous interrogerons les logiques qui ont guidé les organisations syndicales, au cours de cette période, à s'intéresser aux travailleurs étrangers, les modalités de leur prise en charge et de leur encadrement syndical et les relations parfois conflictuelles et souvent ambiguës que ces travailleurs, assignés à des conditions de travail et de vie pénibles et précaires, ont pu entretenir avec des organisations professionnelles garantes de la « paix sociale » et d'une certaine conception des rapports de travail.

L'intérêt de l'analyse réside aussi dans le fait que l'historiographie des rapports entre les syndicats et les travailleurs

migrants ne s'est, jusqu'à présent, pratiquement pas intéressée aux délégués d'entreprise étrangers et à la position qu'ils occupent dans ces relations⁷⁷.

Les rapports entre syndicats et travailleurs migrants, des enjeux contradictoires

Au fil du XXe siècle, les deux organisations syndicales ont adopté une même double attitude face à la politique

75 VAN WAEVELDE W., « Recensement des travailleurs étrangers au 30 juin 1967 », Bulletin de Statistique, LIV, n° 3, 1968, p. 241 ; INS, Recensement de la Population au 31 décembre 1970. Tome 4. Population selon la nationalité. A. Royaume, Provinces, Arrondissements et Régions linguistiques, Bruxelles, 1974, p. 267 ; INS, Enquête socio-économique. Avril 1977. Tome 2 : Population active. Mobilité géographique de la main-d'œuvre. Niveau d'instruction, Bruxelles, 1978, p. 60, 64 et 68.

76 La Centrale Générale des Syndicaux Libéraux de Belgique (CGSLB), de bien moindre envergure, est la troisième organisation reconnue représentative sur le plan national et interprofessionnel.

77 COENEN Marie-Thérèse, Les syndicats et les immigrés. Du rejet à l'intégration, Bruxelles, EVO, 1999 ; BASTENIER Albert et TARGOSZ Patricia, Les organisations syndicales et l'immigration en Europe, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 1991 ; ALALUF Mateo, « Syndicats et immigration », Immigration et intégration en Belgique francophone. Etat des savoirs, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2007, p. 237-252 ; MARTENS Albert, « Trade Union Policies towards Immigrants : The Case of Belgium (1944 - 1997) », Cultural Diversity in Trade Unions. A Challenge to Class Identity ?, Aldershot, Ashgate, 2000, p. 151-167 ; PITTMVILS Kathlijn, « Het ABVV, internationale arbeidsmigraties en 'gastarbeiders' in de periode 1960-1974 : internationalisme versus nationale verdediging », Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis, XXVII, n° 3-4, 1997, p. 431-472 ; DRESSE Renée, « L'action des syndicats », La Belgique et ses immigrés. Les politiques manquées, Bruxelles, De Boeck Université, 1997, p. 167-187.

d'immigration : l'exigence d'une maîtrise des flux migratoires par les pouvoirs publics au moyen d'un recours le plus limité possible au recrutement de main-d'œuvre dans les pays étrangers, et la défense d'un traitement égal des travailleurs nationaux et étrangers sur le plan des conditions salariales, de travail et de vie. Cette seconde disposition évolue au tournant des années 60-70 en une politique de promotion des droits économiques, sociaux et culturels des familles immigrantes.

Les rapports entre les travailleurs étrangers et les syndicats sont à la fois logiques et ambigus. Ils sont logiques en raison de la nature même de leur insertion dans leur nouvelle société d'installation, principalement socio-économique. Ils sont ambigus du fait du dilemme auquel les syndicats sont confrontés, entre la défense des droits de tous les travailleurs sans distinction de nationalité et le besoin de protéger les nationaux du « dumping social ».

Pour les organisations syndicales, l'objectif implicite de faire des travailleurs étrangers une partie intégrante de la classe ouvrière réside ainsi essentiellement dans la nécessité de leur imposer une valeur marchande équivalente à celle des nationaux pour dissuader le patronat de chercher à recruter une main-d'œuvre concurrente à l'extérieur des frontières nationales. Cette politique d'inclusion ne va pas, dans les années 70, sans heurter une xénophobie latente tant au sein des appareils syndicaux que de leurs bases d'affiliés qui continuent à voir dans l'étranger un concurrent déloyal sur le marché de l'emploi.

Les syndicats partagent également avec le patronat un même idéal productiviste, tout en revendiquant une politique migratoire qui réponde strictement aux besoins de l'économie nationale et du marché du travail.

Les migrations ouvrières ne datent pas de la révolution industrielle, mais celle-ci les a très largement intensifiées. Au XIXe siècle, les provinces flamandes constituent le principal réservoir de main-d'œuvre des bassins industriels wallons⁷⁸. Dès lors, les besoins en main-d'œuvre étrangère sont résiduels et celle-ci provient pour l'essentiel des pays limitrophes. Au début du XXe siècle, le patronat



Film *Mon délégué, c'est un immigré*, FGTB, 1983

industriel – la puissante industrie charbonnière en tête – se tourne progressivement vers l'emploi de travailleurs « exotiques »⁷⁹, principalement polonais et italiens. Très tôt, les organisations syndicales dénoncent ces recrutements toujours plus nombreux d'ouvriers étrangers, en craignant leur incidence sur les acquis sociaux de la classe ouvrière belge et leur impact néfaste sur la solidarité ouvrière émergente en tant que potentiels briseurs de grève. La menace que fait peser la Sûreté publique sur ces travailleurs en cas de participation à des activités syndicales, mais aussi et surtout leur exclusion du droit aux indemnités de chômage (à l'exception des ressortissants français, néerlandais, luxembourgeois et suisses) et de grève versées par les syndicats à leurs adhérents, bien qu'ils paient la même cotisation que leurs homologues belges, font que leur taux de syndicalisation reste très faible, et renforcent du même coup la suspicion du mouvement syndical belge à leur égard.

Du côté socialiste, si la Commission syndicale du Parti Ouvrier Belge (POB) et des syndicats indépendants – qui s'autonomise du POB en 1937 sous la dénomination de Centrale Générale du Travail de Belgique – joue un rôle important de coordination et d'études, ce sont surtout les centrales professionnelles, majoritaires en nombre d'affiliés, qui décident en dernière instance des stratégies d'organisation et de défense des intérêts socioprofessionnels de leurs affiliés. Ces centrales s'opposent catégoriquement à

78 CAESTECKER Frank, « Vlaamse arbeidsmigranten in Wallonië », *Vlaamse migranten in Wallonië 1850-2000*, Leuven, LannooCampus, 2011, p. 43-67.

79 « La Main-d'œuvre étrangère », *Le Mouvement Syndical Belge*, 2 janvier 1926, p. 1.

Entre condition immigrée et conflictualité ouvrière, les délégués d'entreprise marocains en Belgique dans les années 70

la création de sections syndicales autonomes pour les travailleurs étrangers, à l'exception de la Nationale Mijnwerkerscentrale⁸⁰ qui tente une expérience de sections par nationalité dans le tout nouveau bassin d'exploitation houillère du Limbourg au cours des années 20⁸¹. Dans les limites que tolère une politique d'assimilation des ouvriers étrangers dans les structures syndicales existantes, les centrales professionnelles se contentent, sans succès du reste, d'attirer à elles ces travailleurs migrants par l'engagement de propagandistes de leurs nationalités⁸². Les incompatibilités idéologiques et les différends en matière de modes d'action qui opposent de nombreux ouvriers polonais (juifs et non juifs) et les réfugiés antifascistes italiens ralliés au communisme aux représentants syndicaux belges, contribuent également à éloigner une frange non négligeable de cette main-d'œuvre étrangère de la sphère syndicale⁸³.

La CSC, dont les positions protectionnistes sont, en période de crise, plus radicales encore que celles de la Commission syndicale – contrairement à l'image bienveillante qu'elle cherchera à véhiculer dans le second après-guerre –, privilégie quant à elle, dans la continuité de sa politique réussie d'encadrement des travailleurs flamands en Wallonie et dans le bassin industriel naissant du Limbourg, la création de sections nationales. Ces nouvelles migrations ouvrières représentent à leur tour une bonne opportunité pour le syndicat chrétien d'élargir sa base de recrutement. Ces sections ne bénéficient toutefois d'aucune influence sur les organes décisionnels des centrales professionnelles.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la CSC crée un Service des Travailleurs Migrants (STM), principalement destiné à accroître son implantation dans un secteur houiller où elle reste encore très minoritaire. Elle conclut au préalable un accord avec les Associazioni Cristiana dei Lavoratori Italiani (ACLI) qui, en collaboration avec les missions catholiques italiennes, la soutiendront dans sa politique d'affiliation massive de la main-d'œuvre italienne recrutée pour les mines de charbon.

Quant à la FGTB, après avoir créé un éphémère Organisme pour la défense des droits des immigrés de Belgique (une impulsion venant pour l'essentiel de son aile extrême gauche), elle met en place un Secrétariat des travailleurs étrangers dont les travaux sont principalement orientés vers les travailleurs originaires d'Europe de l'Est et les compétences sont limitées aux matières d'études et d'information, tout en continuant à confier l'action syndicale de terrain aux centrales professionnelles dans l'optique d'une représentation unitaire des travailleurs. La Centrale syndicale des travailleurs des mines de Belgique recrute néanmoins, dès 1946, six propagandistes italiens. Sa politique d'affiliation des ouvriers mineurs étrangers est cependant loin du succès escompté, notamment en raison de l'interdiction d'accès aux baraquements d'ouvriers qui lui est signifiée dans les bassins charbonniers jusqu'en 1957. Ses relations avec la Confederazione Generale Italiana del Lavoro (CGIL), bien plus critique qu'elle à l'égard des conditions de travail et de vie des travailleurs italiens en Belgique, sont caractérisées par la défiance, bien que les militants issus de la CGIL aient résolument fait le choix de rejoindre les rangs de la FGTB afin de maintenir l'unité syndicale des travailleurs socialistes⁸⁴.

80 Centrale syndicale des Travailleurs des Mines de Belgique.

81 CAESTECKER Frank, « Vakbonden en etnische minderheid, een ambiguë verhouding. Immigratie in de Belgische mijnbakkens, 1900-1940 », Tijdschrift voor de Geschiedenis van Sociale Bewegingen, II, n°1, 1997, p. 51-63.

82 MORELLI Anne, « Ambiguïtés et contradictions des rapports entre syndicats et étrangers : le cas des Italiens », Tijdschrift voor de Geschiedenis van Sociale Bewegingen, II, n° 1, 1997, p. 65-71.

83 VAN DOORSLAER Rudi, *Kinderen van het getto : Joodse revolutionairen in België, 1925-1940*, Antwerpen, Hadewijck, 1995 ; MORELLI Anne, *Fascismo e antifascismo nell'emigrazione italiana in Belgio, 1922-1940*, Roma, Bonacci Editore, 1987.

84 MORELLI Anne, « L'appel à la main-d'œuvre italienne pour les charbonnages et sa prise en charge à son arrivée en Belgique dans l'immédiat après-guerre », Revue belge d'Histoire contemporaine, XIX, n° 1-2, 1988, p. 83-130 ; BLANCHARD Luc, « Les syndicats et la main-d'œuvre étrangère. Dix ans d'hésitations (Juin 1946-Août 1956) », De Rome à Marcinelle. Santé-sécurité : hier, aujourd'hui et plus encore, demain !, Bruxelles, Le Cri/CSC-Energie-Chimie, 2006, p. 33-48 ; GIULIO LEUZZI Anton, *1954-2004 : 50 anni di presenza dell'INCA CGIL in Belgio*, Bruxelles, INCA CGIL Belgio, 2004 ; KHOOJINIAN Mazhar, « Op zoek naar migranten in de syndicale archieven. De versnippering van de syndicale archieven over arbeidsmigranten in België », Brood en Rozen, n° 3, 2012, p. 82.

Les organisations syndicales obtiennent également dans l'immédiat après-guerre un droit de regard sur les demandes de contingents d'ouvriers étrangers à recruter adressées par les industriels aux pouvoirs publics, en siégeant au sein de la Commission tripartite de la main-d'œuvre étrangère. En 1965, cette commission est remplacée par un Conseil consultatif de l'immigration, chargé d'examiner et d'émettre des avis sur tous les problèmes sociaux, économiques et administratifs posés par l'immigration.

Au cours des décennies suivantes, la CSC poursuit sa politique d'encadrement de la main-d'œuvre étrangère en créant successivement des sections italienne, polonaise, « balte », ukrainienne, hongroise, espagnole, grecque, turque et « arabe » et renforce son Service des Travailleurs Migrants (STM) chargé d'organiser la propagande et le recrutement des travailleurs migrants. Ce service est composé de permanents de différentes nationalités, de comités nationaux et de commissions immigrées, publie des journaux ou bulletins en différentes langues et organise des sessions de formation spéciales pour les militants étrangers ainsi que des permanences régionales hebdomadaires. Si il est autonome des centrales professionnelles et des fédérations provinciales, le STM reste cependant cantonné à un simple rôle consultatif dans l'organigramme de la confédération. A la fin des années 70, des permanents de la CSC constatent l'inertie des sections nationales et des commissions immigrées et déplorent le manque d'information sur les activités du STM. Après une évaluation du travail accompli par le STM avec les militants et affiliés étrangers, la CSC réoriente sa stratégie d'action et aide les différentes sections nationales du STM, et plus particulièrement ses sections « arabe » et turque, à créer des associations qui, à travers leurs activités socioculturelles et de cohésion sociale, visent à permettre aux immigrés de s'auto-organiser avec l'appui des différentes composantes du Mouvement Ouvrier Chrétien⁸⁵.

Au niveau de la FGTB, un Service des Travailleurs Etrangers (STE) actif à l'échelon interprofessionnel est relancé au

début des années 60 et chargé de l'édition des publications syndicales en langues étrangères et d'un service social et juridique organisé en faveur de ses affiliés étrangers. Une Commission consultative nationale pour la main-d'œuvre étrangère est également mise sur pied en 1969. Elle est composée de délégués des différentes régionales interprofessionnelles et centrales professionnelles. Comme la FGTB continue à privilégier une insertion directe de ses affiliés étrangers dans les centrales et/ou les régionales, sans passer par des structures intermédiaires, le STE joue davantage un rôle d'information et de propagande que de recrutement et de conseil. Toutefois, contrairement à une idée répandue selon laquelle cette politique aurait été moins efficace que celle développée par la CSC, le STE de la FGTB parvient néanmoins à jouer un rôle important dans l'affiliation de nombreux travailleurs migrants, et en particulier des « touristes » massivement régularisés dans les années 63 et 67. En 1982, la FGTB crée un groupe spécifique pour les immigrés qui n'a toutefois qu'une fonction consultative. En 1984, la FGTB manifeste à nouveau une attention particulière à cette problématique, en créant une Commission nationale de l'immigration qui dispose, pour la première fois, d'un pouvoir décisionnel dans son champ de compétence sans devoir en référer aux instances nationales. Cette commission nationale soumet et fait adopter un rapport sur l'immigration au congrès statutaire de décembre 1986.

En plus de cette politique d'encadrement de portée nationale, quelques régionales interprofessionnelles organisent leurs propres comités/commissions de travailleurs étrangers. C'est ainsi qu'à la fin des années 60, la régionale FGTB de Bruxelles crée des comités de travailleurs de différentes nationalités pour mieux répondre à leurs besoins organisationnels. Toutes les organisations syndicales refusent en revanche d'intégrer en leur sein des comités syndicaux préconstitués et/ou autonomes (notamment ceux issus des syndicats étrangers) et leurs principales centrales professionnelles rejettent toutes les demandes d'organisation de délégations par nationalité⁸⁶.

85 SCHANDEVYL Eva, « Het Brusselsse vakbondswezen en de migranten/allochtonen : discours en syndicale structuren sinds de jaren 1970-80 », Politiek, Taal, Onderwijs en Samenleving in Beweging, Brussel, VUBpress, 2005, p. 383-441

86 KHOIJINIAN Mazyar, « Op zoek naar migranten in de syndicale archieven. De versnippering van de syndicale archieven over arbeidsmigrantten in België », op. cit., p. 82-85.

Entre condition immigrée et conflictualité ouvrière, les délégués d'entreprise marocains en Belgique dans les années 70

En termes d'affiliation, les travailleurs étrangers sont de plus en plus nombreux à rejoindre les organisations syndicales, perçues comme des institutions de protection sociale, et pour une minorité de « leaders immigrés », des structures de promotion socioprofessionnelle.

Les élections sociales, et plus précisément les campagnes électorales qui les précèdent, constituent des périodes particulières où les syndicats redoublent d'efforts en matière d'offres de service et de propagande. Toutefois, jusqu'en 1958, les étrangers ne sont pas autorisés à se porter candidats et doivent en outre satisfaire à des conditions spécifiques (avoir déjà travaillé au moins deux années en Belgique) pour être électeurs⁸⁷. L'égalité complète des travailleurs en matière d'éligibilité n'est atteinte qu'en 1971, les syndicats – et plus spécialement la FGTB dont l'ancien secrétaire général Louis Major est devenu ministre de l'Emploi et du Travail – jouant un rôle non négligeable dans l'abrogation de cette discrimination légale et la promotion d'une démocratie sociale au sein des entreprises. Cette mesure répond aussi aux griefs exprimés lors de plusieurs grèves sauvages ou spontanées sur le manque de légitimité et de représentativité des délégations syndicales d'entreprise⁸⁸.

La participation des travailleurs étrangers à ces rendez-vous électoraux ainsi que dans les organes de concertation sociale est en revanche loin d'être promue et encouragée par les syndicats. Le taux des candidats et élus étrangers dans les organes de concertation que sont les Conseils d'Entreprise (CE – obligatoires dans les entreprises de plus de 150 salariés) et les Comités de Sécurité, d'Hygiène et d'embellissement des lieux de travail (CSH – obligatoires dans les entreprises de plus de 50 salariés), qui circonscrivent les rapports de travail dans un champ strictement institutionnalisé, constitue un bon indicateur du manque d'ouverture des syndicats aux travailleurs

étrangers. Il y a également lieu de remarquer que l'élection d'un délégué ne garantit pas une activité syndicale effective de l'intéressé, comme le montrent les cas d'élus qui ne siègent ou n'interviennent jamais en séance⁸⁹.

Tous les quatre ans, des élections sociales ont pour but d'élire les mandataires des travailleurs dans ces deux organes de concertation et, éventuellement, la délégation syndicale chargée de négocier les conventions collectives de travail au sein de l'entreprise. Des listes de candidats sont constituées par chaque organisation syndicale répondant à certains critères de représentativité et les mandats des délégués du personnel sont, éventuellement, ventilés entre différentes sous-catégories : ouvriers, employés, jeunes, femmes.

En 1975, les étrangers représentent 10% de la population salariée et près de 14% de la catégorie des ouvriers dans les entreprises concernées par l'élection d'un Conseil d'Entreprise (CE). Ces chiffres sont avant tout le résultat de facteurs structurels tels que la réglementation sur l'emploi de la main-d'œuvre étrangère qui limite la mobilité intersectorielle et la reproduction sociale qui limite les possibilités d'ascension sociale. Les étrangers sont sous-représentés dans les candidatures aux élections sociales, en étant à peu près deux fois moins nombreux à se porter candidats que les Belges (2,6% contre 4,8%), et fournissent au total 5,4% des candidatures : 5,6% à la CSC, 5,5% à la FGTB et 4% à la CGSLB. La catégorie des jeunes est celle qui, parmi les travailleurs étrangers, marque la propension la plus forte à fournir des candidats. Du reste, elle se rapproche de celle des Belges (4,3% contre 5,1%). Les étrangers fournissent également 5,4% des élus. Ventilé par organisation syndicale, ce taux varie de 2,3% pour la CGSLB à 4,3% pour la CSC et 6,8% pour la FGTB. La catégorie la plus sous-représentée est celle des femmes étrangères. Bien qu'elles représentent 7,2% du personnel féminin,

87 BOSMANS Guéric, « Travailleurs étrangers et élections sociales », *Agenda interculturel*, n° 290-291, 2011, p. 26-29.

88 DE BEUKELAER P., « Travailleurs étrangers et Conseils d'entreprise », *La Gauche*, 22/1/1971, p. 13.

89 Procès-verbal de la séance du Conseil d'entreprise de la S.A. des Charbonnages du Hasard à Micheroux du 5 octobre 1977, p. 1 [Institut Emile Vandervelde, Archives de la Centrale syndicale des Travailleurs des Mines de Belgique affiliée à la FGTB, n° 10.7.4.11].

elles ne fournissent que 3,8% des candidates et 2,4% des élus au CE. Constituant 19,7% de la population étrangère des entreprises concernées, elles n'interviennent que pour 14,5% des candidatures étrangères et 8,2% des mandats étrangers. (Voir tableau ci-dessous)

En 1979, les étrangers ne représentent plus que 9% de la population salariée dans les entreprises concernées par l'élection d'un CE et 8,4% des salariés dans les entreprises concernées par l'élection d'un CSH. Ils forment en revanche toujours près de 14% de la catégorie des ouvriers dans les entreprises concernées par l'élection d'un CE et 13% de cette même catégorie dans les entreprises concernées par l'élection d'un Comité de Sécurité et d'Hygiène (CSH). Ils sont toujours sous-représentés dans les taux de candidature (3,1% contre 5,2% de Belges au CE et 3,8% contre 6% de Belges au CSH), en ne fournissant que 5,7% des candidatures : 5,7% à la CSC, 6,1% à la FGTB et 4,3% à la CGSLB. Seule la catégorie des ouvriers continue à connaître un écart important entre les pourcentages de candidats étrangers et de candidats belges (3,1% contre 6,2% au CE et 3,8% contre 7,3% au CSH). Au niveau des élus, ils ne constituent plus que 4% du total des élus au CE. Ventilée par syndicat, ce taux varie de 2,5% pour la CGSLB à 3,4% pour la CSC et 5,1% pour la FGTB⁹⁰.

Les travailleurs étrangers sont clairement sous-représentés parmi les candidats et les élus aux élections sociales,

ce qui questionne dans le contexte de l'époque le rôle des organisations syndicales pour promouvoir leur participation effective dans les instances de concertation et à faciliter leur ascension et leur influence dans les organes de décision. Si les syndicats peuvent justifier cette situation par la difficulté de trouver des candidats valables, certaines régionales de la FGTB, quant à elles, n'hésitent pas à pointer du doigt, dès les années 72-73, le manque d'efforts fournis par leur organisation en matière de formation des affiliés étrangers⁹¹.

En revanche, la CSC et la FGTB contribuent largement, à partir de la seconde moitié des années 60, à initier et à encourager des actions en faveur des droits politiques, sociaux et culturels des travailleurs migrants et de leurs familles, en soutenant, entre autres, la création de services provinciaux d'accueil et de Conseils consultatifs communaux pour immigrés. Les problèmes relatifs à leur statut de séjour précaire, aux discriminations qu'ils vivent en matière d'emploi, de logement, d'enseignement et aux difficultés qu'ils rencontrent pour participer à la vie sociale et culturelle de leur quartier en raison de leur non-citoyenneté, sont reprises dans les cahiers de revendications de leurs commissions immigrées et adoptées par leurs instances nationales (*Statut du travailleur immigré de la CSC en 1975, Manifeste pour l'intégration des travailleurs immigrés de la FGTB en 1986*)⁹².

Etrangers CE	% Salariés	% Ouvriers	% Candidats	% Elus	% Elus FGTB	% Elus CSC	% Elus CGSLB
1975	10	14	5,4	5,4	6,8	4,3	2,3
1979	9	14	5,7	4	5,1	3,4	2,5

90 BODARWE Raymond, « La participation des travailleurs étrangers aux élections syndicales », Recherches sociologiques, X, n° 2, 1979, p. 197-216 ; SPINEUX Armand, « Les Elections syndicales de 1975. I. Etude globale », Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 724-725, 1976, p. 12-18 ; Id., « Les Elections syndicales de 1975. III. Résultats dans les différents secteurs d'activités industrielles », Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 755, 1977, p. 27-31 ; Id., « Les Elections syndicales de 1979. (1) Résultats globaux », Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 886-887, 1980, p. 13-17 ; Id., « Les Elections syndicales de 1979 (II) Résultats obtenus dans les différents secteurs d'activités industrielles », Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 896-897, 1980, p. 22-25.

91 Régionale FGTB de Liège-Huy-Waremme. Commission sociale. Réunion des Délégués Immigrés du 29.10.1973 [Institut Emile Vandervelde, Archives de la Centrale syndicale des Travailleurs des Mines de Belgique affiliée à la FGTB, n° 10.7.25.14].

92 BEN MOHAMED Nadia, « Les syndicats et les immigrés », Politique multiculturelle et modes de citoyenneté à Bruxelles, Bruxelles, ULB, 2000, p. 29-55. www.ulb.ac.be/socio/germe/documentsenligne/polmut2.pdf.

Entre condition immigrée et conflictualité ouvrière, les délégués d'entreprise marocains en Belgique dans les années 70

Les structures syndicales spécifiques mises en place pour les travailleurs marocains

Au cours des années 60, l'agglomération bruxelloise connaît un afflux important de main-d'œuvre étrangère. Pour faire face à ce nouveau défi, René De Schutter, le secrétaire général de la régionale interprofessionnelle FGTB de Bruxelles-Hal-Vilvorde, fait le pari de la dé-fonctionnarisation et de la décentralisation des permanences syndicales au cœur même des quartiers de vie de ces nouvelles populations : « On a tenté de faire de ces permanences un lieu de rencontre, une espèce de Maison du Peuple pour travailleurs étrangers. On a surtout veillé à ce que les problèmes que les étrangers venaient soulever à ces permanences soient très rapidement « généralisés » et repris en charge en tant qu'objectifs revendicatifs par l'organisation syndicale, mais aussi par les travailleurs étrangers »⁹³.

Cette initiative va de pair avec le développement de nouveaux services comme la traduction de tracts et de documents syndicaux, des cours de formation syndicale et des cours d'alphabétisation pour adultes. Au 43 de la rue de Suède à Saint-Gilles, à proximité de la gare du Midi, ces cours de langues française et arabe, organisés en toute autonomie par rapport au syndicat, constituent des lieux d'émancipation pour bon nombre de travailleurs marocains analphabètes et comblent une lacune majeure des structures syndicales⁹⁴.

Le syndicat socialiste tente également d'établir des rapports d'égal à égal avec les organisations étrangères déjà existantes comme par exemple le club Federico Garcia Lorca, de tendance communiste, en jouant le rôle de protecteur de ces organisations politiques vis-à-vis des

autorités belges : « Nationalité par nationalité, nous avons donc établi des rapports collectifs avec les différentes immigrations. Comme ces immigrations étaient organisées différemment suivant les nationalités, ces rapports ont pris dans chaque cas une tournure spécifique, soucieuse toujours de s'en tenir à une ligne de conduite non-paternaliste, reconnaissant les différents « faits » nationaux et donc les cultures spécifiques, tentant de ramener les travailleurs vers ces organisations de masse, demandant à ces organisations de masse de prendre en charge concrètement un certain nombre de problèmes de leurs nationaux mais sollicitant en retour de ces organisations, la reconnaissance de la spécificité de la tâche du syndicat »⁹⁵.

Pour les immigrations qui ne connaissent pas encore de telles organisations, la FGTB de Bruxelles met tout en œuvre pour qu'elles se constituent. C'est ainsi qu'est fondée l'Union des travailleurs arabes, proche du parti marocain de l'Union nationale des forces populaires. A la même époque sont également créés successivement l'Union sportive maghrébine, le Fonds de solidarité maghrébine (pour le rapatriement des corps et l'aide aux veuves et aux enfants) et le Regroupement Démocratique Marocain (RDM)⁹⁶. Ces structures apportent un soutien de poids au syndicat, notamment au moment de la campagne de régularisation des travailleurs clandestins en août-septembre 1974. En sens inverse, la régionale se montre beaucoup plus à l'écoute que les centrales professionnelles ou d'autres régionales du pays des préoccupations spécifiques de ses affiliés étrangers, comme le projet du ministre Louis Major visant, en 1969, à renvoyer les chômeurs extracommunautaires de longue durée qui ne sont encore munis que d'un permis de travail B (délivré pour un secteur bien déterminé) ou les « grèves sauvages » de Citroën à Forest, de Michelin à Leeuw-Saint-Pierre et des charbonnages de Campine dans le Limbourg, lancées

93 DE SCHUTTER René, « Les rapports entre l'organisation syndicale et les travailleurs migrants : histoire des dix dernières années dans une région syndicale belge », 10 ans de textes à l'intérieur du syndicat, Bruxelles, Contradictions, 1978, p. 234.

94 CROLOP Annie, STERCQ Catherine, LOONTJENS Anne, « L'alphabétisation des travailleurs immigrés en Belgique », Les Cahiers du Fil Rouge, n° 7-8, 2007, p. 40-44.

95 DE SCHUTTER René, op. cit., p. 234-235.

96 BENTALEB Mustapha, « L'organisation des travailleurs immigrés marocains en Belgique : Des hommes dans leur siècle », Les Cahiers du Fil Rouge, n° 7-8, 2007, p. 27.

et/ou soutenues par des ouvriers étrangers dans les années 69-70⁹⁷.

En 1975, une Commission des travailleurs arabes est instituée au sein de la régionale FGTB de Bruxelles afin d'approfondir davantage l'action syndicale au sein de l'immigration maghrébine. Cette initiative n'est cependant pas soutenue par tous les militants marocains du syndicat, ces détracteurs y voyant avant tout un faire-valoir pour bureaucrates syndicaux.

Cette expérience prend fin dès la fin des années 70 suite à la crise financière qui secoue la régionale bruxelloise et l'arrivée à échéance du mandat de René De Schutter à la tête de la FGTB de Bruxelles.

Du côté de la CSC, une section arabe du Service des Travailleurs Migrants (STM) est créée en juin 1970 sous la direction du permanent syndical marocain Nouri Lekbir. Dans le prolongement des activités de cette section arabe, une Ecole de l'unité arabe et des Maisons Arabes de Culture Ouvrière (MACO), constituées à partir de 1973 dans plusieurs localités du pays, développent diverses activités d'écoles de devoirs, de cours d'alphabétisation, de cours de langue arabe, de bibliothèques, de permanences sociales et de soirées d'information. Ces associations de fait, au départ, prennent le statut d'associations sans but lucratif au début des années 80, sont reconnues comme mouvement d'éducation permanente par la Communauté française et en reçoivent, à ce titre, des subsides. Les objectifs des militants des MACO, dont la plupart se réfèrent politiquement aux mouvements nationalistes arabes, se construisent autour d'un projet de retour au pays d'origine. Dans ce contexte, la CSC abandonne cette stratégie d'autonomisation dans des structures qu'elle ne contrôle plus, ni politiquement, ni financièrement, ni au

niveau des valeurs qui y sont véhiculées. Les MACO disparaissent ainsi au début des années 90⁹⁸.

Les délégués d'entreprise marocains : l'« autre histoire » des rapports entre syndicats et travailleurs immigrés

Pour traiter le rapport des délégués syndicaux d'entreprise d'origine marocaine avec le syndicat, nous prendrons comme fil conducteur le parcours de deux travailleurs marocains au profil très différents mais complémentaires.

Le premier, Mohamed El Yahyaoui, affilié à la FGTB, devient délégué d'entreprise à la cartonnerie Vanneste & Brel à Anderlecht en 1979. Après avoir siégé pendant quatre ans au Comité de Sécurité et d'Hygiène, il est élu vingt ans durant au Conseil d'Entreprise, preuve de la confiance que ses collègues lui accordent.



Mohamed El Yahyaoui, 2008

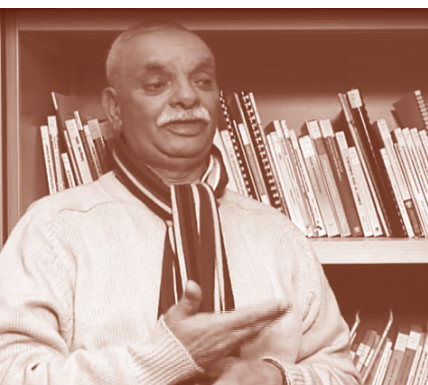
Né en 1945 dans un village pauvre des montagnes rifaines, Mohamed El Yahyaoui, aîné d'une fratrie de sept filles et trois garçons, se substitue très jeune à son père, émigré de travail en Algérie, pour subvenir aux besoins quotidiens de la famille. Dès son adolescence, il se politise et adhère au socialisme. A l'indépendance de l'Algérie, son père revient au Maroc mais repart, dès 1964, pour la France où il a obtenu un contrat de travail d'un de ses anciens patrons français d'Algérie. Il ne reste toutefois qu'un petit temps dans l'Hexagone et atterrit à Bruxelles où il commence à travailler dans le bâtiment. En 1968, à l'âge de 22 ans, Mohamed projette de fonder une famille et demande à son père de pouvoir le rejoindre en Belgique. Ce dernier l'aide à obtenir un passeport et à émigrer dans le cadre du regroupement familial.

97 SHIN Dongkyu, « Conflictualité, syndicats et travailleurs immigrés. Citroën et Michelin en région bruxelloise 1969-1970 », *Agenda Interculturel*, n° 290-291, 2011, p. 30-33 ; Id., « Main-d'œuvre immigrée et revendications « qualitatives ». La grève sauvage chez Michelin à Leeuw-Saint-Pierre en 1970 », *Revue belge d'Histoire contemporaine*, XLIII, n°1, 2012, p. 103-138.

98 OUALI Nouria, « Le mouvement associatif marocain de Belgique : quelques repères », *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2004, p. 308-309.

Entre condition immigrée et conflictualité ouvrière, les délégués d'entreprise marocains en Belgique dans les années 70

En mai 1968, son voyage à destination de la Belgique est interrompu quelques jours à Paris en raison du vaste mouvement de grève qui secoue la France. Il parvient néanmoins à rejoindre Bruxelles le 21 ou 22 mai. En sortant de la gare du Midi, Mohamed franchit ce qu'il considère être « la porte de l'espoir ». Malgré son analphabétisme et sa méconnaissance du français, il parvient assez rapidement à trouver du travail par l'intermédiaire des cafés situés en face de la gare, qui font depuis longtemps office de bourses du travail pour les entreprises à la recherche d'une main-d'œuvre étrangère d'appoint. Il réussit également à trouver assez vite un logement dans le quartier du Midi grâce à ses connaissances. Il travaille quelques jours dans un magasin de vêtement à Ixelles, le temps d'obtenir son permis de travail A pour tous secteurs. Une fois l'obtention de ce permis, il est embauché dans une usine de cartonnerie à Grand-Bigard. Il y travaille un an et demi, avant de rejoindre le secteur de la construction par l'intermédiaire d'un ami qui lui assure pouvoir y gagner plus d'argent. Il travaille pendant six mois sur le chantier de la piscine du Longchamps à Uccle, avant d'abandonner la construction en raison de la pénibilité du froid et de la difficulté de cumuler ce travail avec ses cours du soir. Il trouve du travail à la cokerie des Forges de Clabecq à Vilvorde où il travaille un an et demi. Le 10 avril 1972, à son retour d'un séjour au Maroc, il est engagé par la cartonnerie Vanneste & Brel à Anderlecht. Il effectue tout le reste de sa carrière (34 ans) dans cette usine familiale, au mode de gestion paternaliste, rachetée en 1991 par une société multinationale allemande (SCA Packaging).



Jelloul El Mahi, 2014

Le second, Jelloul El Mahi, affilié à la CSC, est délégué d'entreprise dans les usines Henricot à Court-Saint-Etienne de 1975 jusqu'à la fermeture de l'entreprise en 1984. Il siège durant dix ans au Conseil d'Entreprise de cette usine de fabrication et de moulage de pièces en aciers spéciaux.

Né à Bouarfa (région de l'Oriental) en 1942, Jelloul El Mahi est le

fils d'un pasteur semi-nomade qui finira par la suite par abandonner l'élevage de bétail pour un emploi dans l'administration provinciale. Jelloul effectue tout son cursus scolaire en ville. Arrivé à sa majorité, il tente, en compagnie de deux connaissances plus âgées, l'aventure migratoire. Son voyage le conduit à Marseille, puis à Paris et Lille, et enfin à Bruxelles où il débarque en mars 1964 à la gare du Midi. Comme il refuse de travailler dans les charbonnages, il est redirigé vers les services de l'Office National de l'Emploi (ONEm). Arrivé sur place, un employé le met tout de suite à contribution pour aider à remplir les formulaires de ses compatriotes, étant donné qu'il est l'un des rares candidats à savoir lire et écrire. Quand on lui demande dans quel secteur il souhaite être placé, Jelloul répond vouloir travailler à l'usine, en pensant que tout y est déjà automatisé. Il est conduit, dès le lendemain, aux usines Henricot à Court-Saint-Etienne. Au terme d'un examen médical approfondi, il est engagé, comme tous les travailleurs étrangers arrivés avant lui dans cette usine, en qualité de manœuvre dans le travail de moulage et d'ébarbage des pièces en acier⁹⁹. Le travail est particulièrement lourd et s'effectue dans des conditions éprouvantes de forte chaleur, de fumées et de poussières : « (...) la durée moyenne d'activité dans de telles professions ne dépassait guère les 15 ans et passé ce délai, ces ouvriers se retrouvaient en maladie professionnelle atteints de silicose comme les mineurs des charbonnages et avec un taux de gravité bien supérieur à celle des « gueules noires » (...) »¹⁰⁰. Jelloul quittera un temps l'usine pour travailler à la STIB à Bruxelles, mais reviendra très rapidement reprendre son emploi à Court-Saint-Etienne.

Là où les trajectoires de Mohamed et de Jelloul commencent à diverger de celle de la grande majorité de leurs compatriotes, c'est qu'ils s'engagent assez tôt dans

99 HANIN Yves, Mutations spéciales et recompositions territoriales. Les processus territoriaux dans le cas de Court-Saint-Etienne (Belgique), Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2004, p. 150.

100 DELEU Roland (secrétaire de la Centrale chrétienne des Métallurgistes du Brabant-Wallon de 1964 à 1976), Glanures, Paris, L'Editeur Indépendant, 2006, p. 119.

un processus de « socialisation anticipatrice »¹⁰¹. Leur rupture assez rapide avec le mythe du retour au Maroc doit assurément beaucoup à leur militantisme politique et à leur opposition – ouverte pour l'un, feutrée pour l'autre – au régime d'Hassan II. Elle doit aussi à une prise de conscience précoce de l'insuffisance de leur salaire – « le salaire de la misère » – pour économiser un capital suffisant avant de retourner définitivement au pays. Ils adhèrent à une organisation syndicale et, quelques années plus tard, présentent leur candidature aux élections sociales.

Un an après son arrivée à Bruxelles, Mohamed se met à la recherche d'un cours de français et fait la connaissance de la permanence FGTB du 43 de la rue de Suède. Outre les cours pour militants syndicaux organisés par l'Université syndicale, s'y développent aussi depuis peu, à l'initiative d'un groupe de bénévoles belges et de quatre ou cinq intellectuels marocains, des cours d'alphabétisation, de français et d'arabe aux travailleurs étrangers. C'est dans ce cadre qu'il apprend à lire et à écrire et est conscientisé à l'importance de l'action syndicale en entreprise. C'est également grâce à ces cours de langue qu'il entreprend, deux ans plus tard, des cours de promotion sociale.

Mohamed se syndique à la FGTB, le syndicat socialiste, avec une haute opinion de ce que représente le syndicat comme organisation de défense des travailleurs face à un patronat exploiteur. Cette exploitation est d'autant plus durement ressentie par les travailleurs migrants qu'ils sont pour la plupart d'entre eux assignés à des travaux lourds, pénibles, dangereux, insalubres, à forte cadence et/ou à horaire décalé, et qu'il doivent très souvent faire des heures supplémentaires pour parvenir à obtenir un salaire décent.

101 Il s'agit du processus par lequel un individu apprend et intériorise les valeurs d'un groupe de référence auquel il désire appartenir. Cette socialisation l'aide à se « hisser dans ce groupe » et devrait faciliter son adaptation au sein du groupe.

DUBAR Claude, La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles, Paris, Armand Colin, 1991, p. 59.

A la cartonnerie Vanneste & Brel, Mohamed est un ouvrier polyvalent, capable de travailler sur plusieurs machines. Il fait de nombreuses heures supplémentaires en journée et le samedi. La cartonnerie emploie environ 350 travailleurs, parmi lesquels 72 Espagnols, 42 Marocains et une dizaine d'étrangers d'autres nationalités. Mohamed entretient de bonnes relations avec tous ses collègues, même avec les Flamands avec lesquels les contacts sont un peu plus difficiles dans les premiers temps. A la différence d'autres entreprises de la région, comme Citroën à Forest ou Henricot à Court-Saint-Etienne, Vanneste & Brel ne connaît pas une division ethnique mais sexuée des postes de travail. Elle cherchera dans les années 1980 à constituer des équipes par nationalité mais, face à la ferme opposition des délégués syndicaux, devra renoncer à ce projet.

Bien que la FGTB soit majoritaire dans son entreprise, Jeloul adhère à la CSC suite à ses contacts avec le permanent national marocain de son STM, Nouri Lekbir.

Aux usines Henricot, il est promu après quelques années à un emploi de charpentier, chargé de la fabrication des modèles en bois. En 1969 et 1970, la direction d'Henricot procède à des recrutements au Maroc, ce qui porte les effectifs marocains à quelque 120 ouvriers sur un personnel total d'environ 2.000 personnes. Célibataire, Jeloul loge comme la plupart des travailleurs marocains dans des foyers aménagés au cœur même du complexe de l'usine. Les conditions de vie sont spartiates. Les travailleurs sont entassés à trois ou quatre par chambre et se partagent, à quarante, une cuisine commune, une douche vétuste et un seul WC. Ils s'en accommodent cependant, tant bien que mal, pour un loyer mensuel de 500 FB par lit.

En mars 1975, le chef du personnel des usines Henricot informe les locataires de la décision unilatérale prise par la direction d'augmenter les loyers à 1.500 FB. Les travailleurs marocains font appel à leurs organisations syndicales qui se contentent d'utiliser la voie de la concertation sociale par échanges épistolaires. Comme les loyers sont directement prélevés sur les salaires et que la prochaine échéance se rapproche, les travailleurs marocains décident de partir immédiatement en grève, avec ou sans

Entre condition immigrée et conflictualité ouvrière, les délégués d'entreprise marocains en Belgique dans les années 70

le soutien des syndicats. Ceux-ci accepteront finalement de les soutenir, mais sans s'impliquer davantage. Du 11 au 19 mars, les travailleurs marocains, soutenus par des éléments extérieurs mais par peu de travailleurs non-locataires, forment un piquet de grève devant les grilles de l'usine et organisent des assemblées dans les foyers. Jelloul est l'une des chevilles-ouvrières du mouvement et bénéficie du soutien de ses camarades moins politisés. En l'absence des travailleurs marocains, la production commence à diminuer et les stocks de produits semi-finis s'accumuler. Les grévistes font l'objet d'une surveillance policière, à l'affût du moindre incident ou débordement. Malgré la médiatisation de la grève et ses soutiens extérieurs toujours plus nombreux, la direction d'Henricot refuse de négocier et les syndicats sentent que la situation peut dégénérer à tout moment. Au bout d'une semaine, le secrétaire fédéral de la régionale CSC du Brabant-Wallon, Raymond Coumont, décide de mobiliser ses troupes pour procéder à l'occupation des bureaux de la direction et la forcer à une concertation. Suite à l'intervention d'un conciliateur social, un accord est trouvé sur le paiement d'un loyer mensuel de 1.000 FB en contrepartie de la réalisation d'un certain nombre de travaux de rénovation dans les foyers. Une commission composée de délégués syndicaux et de deux représentants des travailleurs par maison occupée est chargée d'établir, dans les plus brefs délais, la liste des travaux à exécuter. Lesdits travaux devront être terminés dans un délai de deux mois, à l'exception des travaux de peinture qui seront réalisés durant la période des congés annuels. Les



Jelloul El Mahi jeune (CRIBW, CCO/Jocelyne Nassogne)

loyers seront liés à l'indice des prix à la consommation. La direction s'engage par ailleurs à ce qu'aucune sanction ne soit prise contre les travailleurs qui ont participé à la grève, à renouveler les permis de travail B et à prendre en charge l'entretien des lieux communs. Les locataires s'engagent quant à eux à assurer l'entretien journalier de leur chambre, à maintenir les locaux en bon état et à éviter tout gaspillage¹⁰².

Dans le prolongement de cette grève spontanée, Jelloul présente sa candidature aux élections pour le CE et est élu grâce aux voix des ouvriers marocains et d'un petit nombre d'autres ouvriers de l'entreprise. En 1976, les usines Henricot connaissent une grève générale de trois mois pour l'octroi aux ouvriers d'une prime identique à celle des employés. La grève menée un an plus tôt par les ouvriers marocains est citée en exemple par le principal délégué syndical de la FGTB pour motiver les troupes. La grève se conclut victorieusement pour les travailleurs et l'entreprise doit consentir à des avantages importants.

Malgré l'engagement pris par la direction de ne prendre aucune sanction à l'encontre des grévistes, de nombreux ouvriers marocains seront licenciés pour des raisons secondaires comme la reprise tardive du travail après les vacances annuelles qui n'était jusqu'alors jamais prise en considération. Jelloul ne sera pas épargné non plus et sera poursuivi et condamné en 1981 pour vol domestique à la suite d'une affaire de matelas usagé. Son licenciement pour faute grave sera en revanche cassé devant le tribunal de Travail et Jelloul sera réintégré dans l'entreprise jusqu'à sa fermeture en 1984.

La participation de Mohamed à l'action syndicale en entreprise est principalement liée à son intégration dans les réseaux de la rue de Suède et ses prolongements militants dans la cartonnerie Vanneste & Brel. A la veille des élections de 1979, des collègues militants pour le Parti communiste espagnol proposent sa candidature aux élections pour le CSH. Il est élu avec le soutien d'une majorité de travailleurs espagnols et belges. Son secteur d'activité

102 ANDRIES Mireille, Du Djebel à la Dyle, Tubize, CRIBW/CCO-LLN, 2010, p. 38-50 ; DELEU Roland, op. cit., p. 120-124.

connaît d'ailleurs une sous-représentation moins forte que la moyenne des travailleurs étrangers dans le taux des candidats et des élus au CE et au CSH par rapport à leur proportion globale : 6 et 6,6% d'élus pour un effectif étranger de 7,8 et 8,2%¹⁰³. Bien que la FGTB soit majoritaire dans l'entreprise, la FGTB et la CSC siègent paritairemment dans la délégation des travailleurs.

Les conflits sociaux qui surviennent dans la cartonnerie Vanneste & Brel consistent le plus souvent en des actions d'une demi-heure à deux heures, et portent essentiellement sur des questions salariales. A la différence des usines Henricot où les conventions collectives sont négociées par les permanents des centrales professionnelles, les conventions collectives de la cartonnerie Vanneste & Brel sont négociées en CE, ce qui est de nature à favoriser à la fois un climat social moins conflictuel et une meilleure adéquation de l'action syndicale d'entreprise avec les préoccupations et les revendications des travailleurs. On peut néanmoins s'interroger sur l'impact d'une division du travail sexuée sur l'action syndicale d'entreprise à destination des travailleuses. Au début des années 90, les rapports de travail paternalistes établis par la famille Brel sont rompus avec le rachat de l'entreprise par la SCA Packaging, qui se montre bien moins disposée que ses prédécesseurs à accorder des concessions sociales.

Conclusion

Contrairement aux idées reçues, la nécessité d'une immigration de main-d'œuvre n'a pas toujours été de soi pour les organisations syndicales. Après la Seconde Guerre mondiale, les syndicats belges ont néanmoins consenti à développer des services spécifiques en faveur de l'accueil des travailleurs étrangers. Ces services atteignent toutefois très rapidement leurs limites dans le domaine de l'intégration de ces nouveaux affiliés dans l'appareil syndical ainsi que dans le domaine de la promotion de leur participation à l'action syndicale d'entreprise.

La principale barrière que constitue la langue est d'autant plus difficile à franchir que la plupart des travailleurs migrants arrivés en Belgique dans les années 60 et 70 étaient analphabètes ou illettrés et ne pouvaient dès lors, et malgré toute leur bonne volonté, aspirer à participer au système codifié de la démocratie sociale belge. Les cours d'alphabétisation qui seront mis en place autour de la permanence FGTB du 43 de la rue de Suède constitueront un tremplin décisif dans l'émancipation d'un grand nombre de travailleurs marocains.

La langue ne représente toutefois pas la seule barrière sur laquelle les travailleurs étrangers achoppent dans leur accès à une participation syndicale effective. Si les régionales interprofessionnelles montrent une grande ouverture dans l'accueil et la prise en considération des problèmes des travailleurs migrants, les centrales professionnelles font le plus souvent preuve d'indifférence à l'égard de questions comme le logement des ouvriers étrangers ou la pénibilité de leurs conditions de travail. Jusqu'en 1971, les travailleurs étrangers sont en outre discriminés en matière d'éligibilité aux élections sociales, ce qui les minorise d'autant plus dans les entreprises où ils sont massivement employés et où prédominent une hiérarchisation ethnique des postes de travail. La grève des ouvriers marocains d'Henricot en mars 1975 est révélatrice des situations d'isolement et de quasi abandon auxquels les travailleurs étrangers peuvent être confrontés face à des centrales professionnelles avant tout attachées à préserver les règles et les mécanismes de la concertation sociale.

Le contexte d'émergence de nouveaux « délégués de base » (grèves de Michelin, Citroën et du mouvement des délégués à la FIAT de Turin)¹⁰⁴ reste difficile dans la plupart des entreprises, où le conseil d'entreprise et les délégués d'entreprise sont fréquemment court-circuités par des négociations directes entre la direction et les permanents des centrales syndicales. Dans de telles conditions d'émergence, les délégués d'entreprise étrangers ont donc eu beaucoup de mérites de parvenir à se faire élire...

103 SPINEUX Armand, « Les Elections syndicales de 1979 (III) Résultats obtenus dans les différents secteurs d'activités industrielles », op. cit., p. 24-25.

104 Voir à ce propos l'analyse d'Alain Leduc dans ce même numéro page 24.



Les enjeux de la laïcité dans l'immigration marocaine

La question du rapport de l'islam à la laïcité est régulièrement posée de manière unilatérale, en considérant *a priori* que la laïcité constituerait un « rempart » à l'islamisation de nos sociétés occidentales. D'autres manières d'envisager leur articulation existent pourtant. Au cœur même de l'associatif immigré se sont développés des projets plaçant la laïcité au centre de leur action. Parmi celles-ci, les expériences du Centre Laïque d'Ascendance Musulmane (CLAM) et de l'asbl Dakira sont-elles susceptibles de proposer une vision alternative ? Créées à 20 ans de distance, leur confrontation permet-elle de dégager quelque éclaircissement sur les enjeux de la laïcité dans l'immigration ?

Des projets inscrits dans leur temps

Ces deux associations ont en commun d'avoir été fondées à des moments où s'imposa avec force l'image d'un islam fermé et radical.

Comme le rappelle Mahfoudh Romdhani, un de ses fondateurs qui fut aussi son président, le CLAM est né en 1989 suite à l'affaire des *Versets sataniques* publiés par Salman Rushdie et pour lesquels cet auteur s'est vu condamner à mort par une *fatwa*. Face à une telle intolérance, des Belges d'ascendance musulmane ont décidé de créer une association de fait pour affirmer le pluralisme de la communauté musulmane et lutter contre l'intégrisme¹⁰⁵.

Les fondatrices de Dakira ont commencé à se réunir après le 11 septembre 2001, explique l'une d'entre elles, Myriem Amrani, qui en est aussi la présidente. Sidérées que la religion puisse servir de prétexte pour justifier l'injustifiable,



Myriem Amrani, 2014



Mahfoudh Romdhani, 2014

elles entreprennent la lecture des textes islamiques dans une démarche de questionnement. Quelques années plus tard, elles constituent une asbl qui prend pour nom le mot arabe « mémoire » et a pour objectif de promouvoir « en particulier le dialogue interculturel »¹⁰⁶.

105 Entretien avec Mahfoudh Romdhani du 28 janvier 2014. Voir également FRENNET-DE KEYSER Anne, « Une tentative d'organiser les laïques musulmans : le CLAM (Centre Laïque Arabo-Musulman) 1989-1997 », Revue belge d'histoire contemporaine, t. XXXVII, 2007, n° 3-4, p. 557-581, d'après laquelle le CLAM eu dans un premier temps pour nom « Centre Laïque Arabo-Musulman » avant de changer sa dénomination pour « Centre Laïque des personnes d'Ascendance Musulmane ». Mahfoudh Romdhani en parle désormais comme du « Centre Laïque d'Ascendance Musulmane ».

106 Entretien avec Myriem Amrani du 27 février 2014. L'asbl ne sera constituée qu'en 2006 : Annexes du Moniteur belge – Associations sans but lucratif, 09/03/2006, n° 47694.

Contre le risque de stigmatisation des personnes de culture musulmane provoqué par ces événements éminemment médiatiques et polémiques, contre la réduction de l'immigration à l'islamisme, ces associations vont alors déployer une action basée sur le dialogue en faveur du vivre ensemble. Dans une dynamique d'échanges, elles vont s'efforcer de donner une autre vision de l'islam et des musulmans.

Des valeurs humanistes comme moteur

Le CLAM et Dakira convergent également sur leur démarche : ils opposent au dogmatisme islamique les valeurs humanistes qu'ils estiment avoir toujours été présentes dans la civilisation musulmane.

Dès le IX^e siècle, en effet, l'héritage de la pensée grecque produisit une appréhension scientifique du monde. En découla un débat sur l'origine du Coran : est-il créé ou incréé ? Autrement dit, est-il bien la parole de Dieu ? Quelle qu'en ait été l'issue, l'affrontement théologique entre tenants de la raison et de la transmission témoigne de la naissance d'une liberté de pensée dans l'islam dès ses débuts.

Mahfoudh Romdhani comme Myriem Amrani conviennent qu'il ne s'agit certes pas encore de laïcité mais que cette approche critique de la religion est à la base d'un cheminement réflexif caractérisant la possibilité d'une lecture autonome des textes. Pour le premier, cela démontre que l'islam reconnaît une « *voie de recherche spirituelle offrant un espace de liberté à la personne. L'islam est un appel à une spiritualité de haut niveau et chacun a le droit ou la liberté de l'interpréter comme il le désire* ». Au regard de la tendance actuelle, la seconde souligne que « *ça met bien en lumière qu'on est dans un contexte où l'espace de questionnement s'amenuise, où l'on n'a plus que des réponses toutes faites ; le religieux apparaît comme une sorte de cadre formatif dans lequel on doit s'inscrire et qui prescrit ce que l'on peut faire ou non* ». User de la raison et dépasser la seule lecture émotionnelle est donc indispensable pour qui souhaite progresser spirituellement.

Se fondant sur l'histoire, ces deux acteurs associatifs rejettent l'idée selon laquelle l'humanisme et le rationalisme seraient l'apanage du monde européen. Cet espace de liberté et de questionnement auquel ils font référence et sont fondamentalement attachés, ils vont essayer de l'instaurer par le biais de leur association.

Opérations coup de poing *versus* sensibilisation sereine

Si les objectifs du CLAM et de Dakira se rejoignent, les actions qu'ils vont initier s'inscrivent dans un registre fort différent.

« *J'ai toujours été le champion des actions casse-gueule : je m'intéresse aux choses qui ne me semblent pas justes, et là je fonce !* » admet le président du CLAM, réputé frondeur. Pour exemple, en 1992, une série d'initiatives spectaculaires amène la presse à titrer : « *Le Clam veut secouer les tabous* »¹⁰⁷. En réponse au climat de peur et de violence qui régnait dans le métro bruxellois, l'association organisa l'action « *Pour une Pâques conviviale* » qui consistait à construire le respect mutuel en faisant distribuer des fleurs aux dames par des scouts musulmans et en diffusant une brochure stigmatisant la violence. Cette volonté de dialogue et d'ouverture fut ensuite tournée vers la communauté juive ; en partenariat avec la Fondation Auschwitz, le CLAM fit participer un groupe d'étudiants d'origine maghrébine à un voyage vers le camp d'extermination en compagnie de rescapés. Malgré le succès de la rencontre entre les jeunes et les survivants, Mahfoudh Romdhani conserve un goût amer vis-à-vis de ce projet, car le but était aussi « *que ces jeunes eux-mêmes apportent ensuite dans les écoles leur réflexion sur ce qu'ils avaient vécu durant cette semaine. Mais leurs parents y ont été opposés... tous ont subi cette répression* ». Les années qui suivent, le CLAM a multiplié ce genre d'actions de terrain, couronnées de plus ou moins de succès selon les cas, mais toujours axées sur la découverte de l'autre pour améliorer le vivre ensemble.

107 Le Soir, lundi 23 mars 1992, p. 13.

Les enjeux de la laïcité dans l'immigration marocaine

De son côté, l'asbl Dakira a focalisé ses activités, depuis 2007, sur un séminaire de sensibilisation à l'islam. Dans la lignée de Mohamed El Baroudi¹⁰⁸, spécialiste de l'histoire de la civilisation arabo-islamique auprès duquel les fondatrices de l'association ont enrichi leur réflexion, Dakira aborde l'islam dans une perspective historico-critique et sociopolitique. Réunissant des croyants et des non-croyants aux trajectoires diverses, le séminaire s'est déroulé en dehors de toute certitude et de toute revendication. Selon Myriem Amrani, « *savoir qui a raison ou tort nous importe peu ; ce qui nous intéresse, c'est de pouvoir s'interroger et débattre sur l'islam en toute indépendance* ». Cette indépendance par rapport aux pouvoirs politique et religieux est d'ailleurs chère à l'association qui a tenu à la préciser dans ses statuts : « *Il faut s'autoriser à se poser des questions et à entamer ses propres recherches plutôt que de s'appuyer sur la prétendue expertise de l'un ou de l'autre. Trop de gens s'interdisent toute légitimité à parler de l'islam or il faut s'autoriser à relire le texte* ». Le séminaire a donc cherché à développer une approche scientifique et pluridisciplinaire du fait islamique pour contribuer à la démocratisation du débat intra-islamique et interculturel en déplaçant la question de l'islam « *du champ dogmatique essentialisé vers le champ scientifique déconstructif* »¹⁰⁹. À cet effet, Dakira a fait appel à des intellectuels comme Mohammed Arkoun, Chahla Chafiq, Abdessamad Dialmy ou encore Leila Babès : « *Notre démarche est d'aller à leur rencontre, de découvrir leur production, de débattre de leurs idées et puis de faire connaître leur réflexion, de la partager* ». Un partenariat a aussi été développé avec le Centre d'Etudes de la Coopération Internationale et du Développement (CECID) de l'ULB, dont la responsable, Firouzeh Nahavandi, fut par ailleurs vice-présidente du CLAM.

Malgré des interventions de nature dissemblable, le CLAM et Dakira partagent en réalité le même désir de faire de la

connaissance, un espace de rencontre et de réflexion destiné à réduire les tensions non seulement entre musulmans et non-musulmans, mais aussi entre musulmans de confession ou simplement de culture.

Une laïcité émancipatrice

S'il est un point sur lequel les deux associations divergent, c'est sur la place dévolue à la laïcité dans leur travail ou, plus exactement, sur la manière dont la laïcité y est mobilisée et véhiculée.

Le CLAM a en effet décidé d'inscrire la laïcité dans sa dénomination et en a fait le fer de lance de son action là où Dakira y voit simplement un indispensable cadre de débat et de réflexion respectant les sensibilités de chacun. Il n'empêche, l'asbl Dakira est souvent perçue comme une association de musulmans laïques par les laïques voire tout simplement de laïques par les musulmans. Myriem Amrani s'en défend pourtant et refuse toute étiquette : « *Très souvent, quand les gens entendent 'laïque', ils entendent 'anti-religieux'. Cela se crispe tout de suite car il y a des acteurs sociaux très virulents à l'endroit de l'islam et les discours islamophobes se sont banalisés. La laïcité au contraire est un cadre qui permet le dialogue dans le respect des convictions et en séparant bien le religieux du politique mais beaucoup de gens ne le savent pas, donc s'annoncer comme laïque crispe, est contre-productif parce que pas compris* ». Dakira, en refusant de se laisser enfermer dans une catégorie et en se revendiquant au contraire d'une diversité d'appartenances, intrigue. Mais la volonté de vivre une identité métissée persiste.

Si à la fondation du CLAM son président reconnaissait déjà combien « il n'est pas évident de se revendiquer laïque dans la communauté musulmane »¹¹⁰, à présent que l'association a cessé toute activité, il regrette son prosélytisme : « *Ce n'est pas le mot 'laïque' qui importe mais le fait d'être laïque dans sa pratique en adoptant une posture d'ouverture et d'écoute. Si le mot fait malheureusement obstacle à l'adhésion des gens, pratiquons la laïcité sans faire usage du mot. Je suis au regret de le dire, mais je dois le dire pour l'avenir : nous*

108 Lire LEONARD Sophie, « Entre islam et laïcité : au-delà du choc des civilisations », Les Cahiers du Fil Rouge, n° 7-8, 2007, p. 62-65.

109 Cette approche doit beaucoup à Mohammed Arkoun au sujet duquel Dakira a également produit un film; à voir sur <http://www.imarabe.org/jeudi-ima/mohammed-arkoun-pour-une-pensee-liberatrice-un-film-de-myriam-amraniet>

avons été trop vite en construisant le CLAM à l'époque. Si on avait évité de se dire laïques tout en pratiquant la laïcité, on aurait pu mieux réussir. Je crois qu'il ne faut pas poser la question de la laïcité d'une façon radicale avec des gens qui ne comprennent pas sa signification. Mieux vaut travailler à leur émancipation et éviter de se voir coller une étiquette pour en fin de compte se retrouver seul». Myriem Amrani en convient également, « certains mots sont tellement connotés qu'on ne peut plus les utiliser sauf si on prend le temps de les définir. Avec Dakira, on vit et on fait vivre cette laïcité, ce qui est plus efficace que de la scander ». Force est cependant de constater les réticences produites par la seule mention du mot pour bon nombre de musulmans.

Au bout du compte, le CLAM et Dakira se rejoignent à nouveau par leur conception de la laïcité qui va au-delà de la nécessaire séparation entre le politique et le religieux. Pour Mahfoudh Romdhani, la laïcité ne se confond pas avec l'athéisme, que du contraire : « La laïcité, ce n'est pas le déni du religieux, c'est rendre à l'homme sa propre liberté de choix, être respectueux de l'autre dans sa différence ». Myriem Amrani place également cette idée de pluralisme au cœur de la laïcité et insiste sur le fait que « chacun puisse être respecté pour ses convictions si on veut vivre ensemble. Or, le cadre qui permet de vivre ensemble tout en étant différent, c'est la laïcité ». Peut-être est-ce là, la véritable clé de voûte de toute émancipation.

Un soutien mitigé

En dépit de l'alternative qu'elles proposent et de l'ouverture qu'elles défendent, ces associations présentent en définitive la similitude de ne pas bénéficier des moyens assurant leur existence, devant par conséquent limiter leur intervention.

Les pouvoirs publics s'efforcent à combattre l'intégrisme islamique en omettant, somme toute, de soutenir de

manière significative les courants progressistes. « Si on avait soutenu le CLAM, on aurait pu s'organiser comme il faut ! » s'exclame Mahfoudh Romdhani, « on a envoyé des demandes de subsides à toutes les administrations mais en vain. On a donc compris qu'on devait compter uniquement sur nous-même et on s'est cotisés pour financer nos actions ». Mais cela n'eut qu'un temps. Même si le CLAM ne connaît pas de dissolution, il s'arrêta de fonctionner en 1997, ses membres poursuivant leur combat à titre individuel. Pour expliquer cette absence de soutien, Mahfoudh Romdhani n'hésite pas à mettre en cause l'aveuglement des responsables politiques par rapport à la montée de l'extrémisme religieux : « Malheureusement, nos amis politiques ne voyaient pas ce qu'on a vu venir, c'est-à-dire une islamisation radicale. Si on avait fait la promotion de l'islam, l'Arabie Saoudite nous aurait gracieusement financés. Les intégristes sont des millionnaires et les laïques des sans-argent ! » Tout comme il déplore celui d'une organisation comme le Centre d'Action Laïque (CAL) : « Il était dans une faiblesse de réflexion sur l'avenir ». Visiblement, l'insistance du CLAM sur son identité laïque n'aura pas convaincu le CAL de lui apporter un appui propice à la survie de l'association. Sans doute s'agit-il d'un des reflets de cette incompatibilité entre laïcité et islam, si souvent mise en avant.

Le regard que porte Myriem Amrani sur la situation de Dakira est plus nuancé. Malgré l'intérêt rencontré par son action, l'association souffre actuellement d'un manque de



Alain Leduc et Mahfoudh Romdhani, lors de la cérémonie d'hommage à Mohamed El Baroudi (CCJF 2008)

110 VANDEMEULEBROUCKE Martine, « Les Laïques musulmans s'organisent et refusent le repli religieux », Le Soir, mercredi 14 février 1990, p. 7.

Les enjeux de la laïcité dans l'immigration marocaine

moyens financiers qui lui permettraient de pérenniser et professionnaliser son projet. Elle a bénéficié d'un subside du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI), seulement sa présidente admet que, pour les pouvoirs publics, elle est inclassable : « *On est à la lisière entre de l'éducation permanente et de la cohésion sociale qui sont bien définies en termes de critères dans lesquels on ne rentre pas. Du coup on est un peu hors-champ et je pense que beaucoup d'administrations ont du mal à nous placer dans une case même si elles trouvent notre projet passionnant* » explique Myriem Amrani. « *Notre démarche est plutôt une démarche d'éducation permanente au sens du décret, c'est-à-dire que les personnes sont actrices, elles participent, elles s'impliquent, elles s'interrogent sur le monde dans lequel elles évoluent* », ajoute-t-elle ; seulement les conditions d'agrément de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont très exigeantes et nécessiteraient de s'investir à plein temps dans l'association. « *Nous poursuivons un objectif de vivre ensemble et de cohésion sociale mais avec une approche de travail autre que le service et l'accompagnement social* ». Toutefois Dakira ne souhaite pas développer ce type d'activités uniquement pour que la structure puisse profiter d'un financement de la Commission Communautaire Française. L'association devra donc s'efforcer de fonctionner avec des ressources ponctuelles.

La promotion d'un islam des Lumières, faute d'entrer dans un cadre institué, ne se voit attribuer qu'un faible soutien. Qu'elle se présente de manière explicite avec le CLAM ou de façon plus implicite mais tout autant affirmée avec Dakira, l'aspiration à une laïcité musulmane ne rencontre à l'heure actuelle qu'une adhésion restreinte. Le terrain de dialogue qu'elle offre gagnerait pourtant à être valorisé. Cela, les laïques juifs l'ont bien compris : « *C'est peut-être parce qu'on était des minorités laïques mais seul le Centre Communautaire Laïc Juif, nous soutenait de temps en temps* ». Cette association salua également l'initiative de Dakira en consacrant, dans son magazine, le portrait du mois d'octobre 2011 à Myriem Amrani et Leïla El Bachiri¹¹¹. Le manque de reconnaissance à l'égard de ces associations n'est pas sans rappeler celle essuyée, en son temps, par Mohamed El Baroudi lorsque la Fédération des Associations de Parents d'élèves de l'Enseignement Officiel (FAPEO), refusa

l'adhésion de l'association de parents issus de l'immigration qu'il avait impulsée¹¹².

Il est étonnant, peut-être même est-ce une faute politique grave, que les associations prônant l'universalisme de la laïcité dans le monde sociologique musulman, les formes d'humanisme musulman ou d'islam des Lumières, aient été aussi peu encouragées et soutenues par les pouvoirs publics. Il nous semble urgent de les reconnaître pleinement pour leur permettre de pleinement contribuer au vivre ensemble.

111 KAMPS Géraldine, « Myriem Amrani : "La religion ? Parlons-en sans tabous" », Regards, 4 octobre 2011, n° 741, p. 9.

112 LEONARD Sophie, « Entre islam et laïcité : Au-delà du choc des civilisations », les Cahiers du Fil Rouge, n°7-8, 2007, p. 614.



Le rôle des femmes issues de l'immigration maghrébine dans le milieu associatif bruxellois (1970-2001)

Face aux écrits des sociologues, des politologues, voire des psychologues, l'histoire de l'immigration maghrébine, et plus spécifiquement celle des migrantes, en Belgique apparaît comme un parent pauvre¹¹⁴ : « (...) si les femmes migrantes sont l'objet de nombreux éclairages sociologiques, psychologiques ou même médicaux, leur histoire n'a, jusqu'à présent, fait l'objet que de très peu d'études »¹¹⁵.

La quasi absence de travaux historiques sur les femmes immigrées ne surprend finalement pas tant que cela car elle apparaît éminemment complexe. En effet, pour l'écrire, l'historien se voit contraint de croiser rapports de genre et classes sociales afin d'y décortiquer les processus de dominations patriarcale, économique, sociale, politique et culturelle qui s'y cachent si il ne veut pas livrer une vue simpliste et lacunaire de cette histoire. A cette première difficulté, il faut encore ajouter celle du travail en archives où les femmes migrantes semblent « transparentes »¹¹⁶. D'où la nécessité de recourir à l'histoire orale avec toutes les précautions qui s'imposent.

Dans l'imaginaire collectif, le migrant est avant tout un homme, conçu comme une force de production. Les compagnes ou les migrantes n'auraient en quelque sorte pas lieu d'être. La femme migrante apparaîtrait comme un sujet non historique et dépourvu d'histoire¹¹⁷.

Pourtant, nier la part féminine de l'histoire de l'immigration, c'est ne pas tenir compte des deux volets de la politique migratoire de la Belgique d'après 1945 : l'apport d'une main-d'œuvre conjoncturelle et le volet démographique ayant pour but de contrebalancer le vieillissement de la population, notamment en Wallonie¹¹⁸.

« Dès les années 60, les recours aux regroupements familiaux font de l'espace migratoire ouvert par le travail, un espace de vie en famille » et, très rapidement, « les femmes et les enfants vont changer la vie des hommes et introduire face à la sphère et au temps du travail, des temps d'arrêt et de vie privée qui réorganiseront les relations et les sociabilités masculines »¹¹⁹.

113 Docteure en histoire contemporaine et spécialiste des mouvements féministes en Belgique, Catherine Jacques vient récemment de publier sa thèse de doctorat sur : Les féministes belges et les luttes pour l'égalité politique et économique, 1914-1968, Académie Royale de Belgique, Bruxelles, 2013. Elle est également l'auteure d'une étude sur : L'émergence des femmes issues de l'immigration maghrébine et de leurs ascendantes au sein du milieu associatif, Carhima, Bruxelles, 2011.

114 SCHREIBER Jean-Philippe et MORELLI Anne, « Histoire des migrations », Immigration et intégration en Belgique francophone. Etat des savoirs, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2007, p.21-42.

115 MORELLI Anne et GUBIN Eliane, « Pour une histoire européenne des femmes migrantes », Sextant, n° 21-22, 2004, p. 8. Plus récemment, dans un article 'bilan', Linda Guerry pose encore le même constat : « Femmes et genre dans l'histoire de l'immigration. Naissance et cheminement d'un sujet de recherche », Genre et histoire (en ligne), n° 5, automne 2009, mis en ligne le 18 janvier 2010 <http://genrehistoire.revues.org/index808.html>.

116 Sur ces questions, voir : GILLEN Jacques, « La 'transparence' des femmes migrantes dans les archives », Sextant, n° 21/22, 2004, p. 17-34.

117 Aide mémoire(s) petit guide de collecte de témoignages à l'usage des associations, archives municipales de Lyon, Musée Gadagne, Lyon, s.d.

118 REA Andrea, « L'étude des politiques d'immigration et d'intégration », Immigration et intégration en Belgique francophone. Etats des savoirs, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2007, p. 107.

119 BENSALAH Nouzha, « Immigration marocaine et dynamique familiales », Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, Bruxelles, 2004, p. 285 et 290.

Le rôle des femmes issues de l'immigration maghrébine dans le milieu associatif bruxellois (1970-2001)

L'histoire des femmes immigrées, partie intégrante de celle des femmes en Belgique

Il nous paraît tout à fait pertinent de confronter et d'intégrer l'histoire de l'acquisition des droits des femmes issues de l'immigration à celle des femmes en Belgique. En effet, on observe des processus quasi similaires à l'œuvre.

Selon le sociologue Thomas Marshall, l'accès à la citoyenneté se déroule en trois étapes : d'abord sur le plan civil, puis social et enfin politique. Tant pour les femmes belges que pour les femmes étrangères, l'acquisition de droits en Belgique se déroulera selon un schéma quelque peu différent. Dépourvues de tout droit, les femmes belges investiront d'abord l'espace social puis obtiendront des droits politiques et civils selon un tempo quelquefois à contre-temps. De même les étrangers obtiendront en premier lieu des droits « dans le domaine social, puis civil et enfin politique »¹²⁰.

Ce constat montre tout l'intérêt d'étudier la manière dont les femmes issues de l'immigration ont investi le domaine associatif et l'ont modelé afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes de la population dont elles étaient issues. L'insertion de ces femmes au sein du tissu associatif est également un excellent marqueur de leur intégration dans l'espace public. Elle est aussi l'expression de l'exercice d'une citoyenneté sociale à l'instar de celle exercée par leurs compagnons.

Le milieu associatif belge entre 1945 et 1960

En Belgique, le domaine social est organisé autour de trois grands piliers idéologiques : catholique, socialiste

et libéral. Ce secteur est ensuite divisé en fonction des classes sociales, de l'âge et du sexe. Partiellement subventionnés par l'Etat, les différents piliers gardent une très forte autonomie. Dans un premier temps, les grandes associations destinées aux femmes, liées aux partis politiques, vont s'approprier en toute logique la 'gestion' des femmes immigrées. Le pilier catholique est représenté pour l'essentiel par les Ligues Ouvrières Chrétiennes Féminines (LOCF) et par les Katholieke Arbeidervrouwen (KAV); les socialistes par les Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS) et les Socialistische Vooruitziende Vrouwen (SVV). Les femmes libérales nettement moins nombreuses demeurent plus en retrait.

Dès la fin des années 40, les LOCF - puis Vie féminine - développent des activités destinées aux femmes immigrées : elles « organisent une entraide, des cours d'alphabetisation, de cuisine ... »¹²¹.

Les FPS, de leur côté, prennent aussi en compte les difficultés et besoins quotidiens des femmes mais imprégnées de vues internationalistes, elles s'appesantissent peu sur le volet « immigration » pour privilégier plutôt l'aspect « solidarité ouvrière » et « lutte des classes »¹²².

Mais les lacunes de l'offre sociale incitent les entreprises à requérir l'aide d'assistantes sociales parlant la langue des migrants afin de régler les problèmes administratifs. « Certaines vont même jusqu'à organiser des crèches, des cliniques, des consultations pré et post-natales, avec la collaboration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), des cours de langues, des cours d'enseignement ménager pour les épouses ou les filles d'immigrés »¹²³.

120 REA Andrea, « L'étude des politiques d'immigration et d'intégration des immigrés dans les sciences sociales en Belgique francophone », Immigration et intégration en Belgique francophone, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2007, p. 126.

121 TILLY Pierre, Les Italiens de Mons-Borinage. Une longue histoire, Evo Histoire/ JOC Mons, Bruxelles, 1996, p. 151.

122 Sur les FPS, voir : DE WEERDT Denise (dir.), De dochters van Marianne. 75 jaar SVV, Amsab/ Hadewijch, Anvers/Gent, 1997.

123 COENEN Marie-Thérèse (dir.), Les syndicats et les immigrés. Du rejet à l'intégration, EVO/Carhop/FEC, Bruxelles, 1999, p. 139-140.

Les années 70 : les premières associations créées par des migrantes pour des migrantes

Au début des années 70, des assistantes sociales parlant arabe ne sont pas légion ni celles qui connaissent le mode de vie et d'organisation des familles maghrébines ! Pour certaines jeunes marocaines venues poursuivre des études d'assistante sociale en Belgique au début des années 70, ce sera l'occasion de mettre leurs compétences au service des femmes immigrées d'origine marocaine. Rachida El Idrissi El Yacoubi¹²⁴ mettra sur pied au milieu des années 70, à Saint-Gilles, le Centre Familial Belgo-Immigré (CFBI) sous l'égide de l'asbl Brabantia, l'une des branches des mutualités chrétiennes.

Avec l'aide d'assistantes sociales parlant l'arabe, elle développera les activités de ce Centre en fonction des besoins « de la vie des femmes et des hommes immigré(e)s ».

Un certain nombre de femmes issues de l'immigration maghrébine s'investissent dans ce type d'organismes privés ou publics, elles y mettent à profit leur connaissance de la langue mais aussi des référents culturels propres aux pays du Maghreb. Sorte de passerelle entre deux cultures, elles œuvrent pour un mieux vivre ensemble et une meilleure compréhension de la spécificité de chacun.

C'est dans cet esprit que s'inscrit l'action de Naïma Akhamlich au planning des Marolles à Bruxelles. Comme elle le rappelle, dans les années 70, près de 90% du public du planning familial des Marolles est étranger ! A nouveau, sa connaissance de l'arabe est un atout précieux pour accueillir les femmes d'origine maghrébine qui franchissent les portes du planning.

Si au départ, ce sont des femmes issues de la classe moyenne marocaine venues faire leurs études en Belgique qui décident d'aider les femmes immigrées d'origine

maghrébine, dès le milieu des années 80, les filles de la « deuxième génération » prennent le relais. Parfaitement conscientes de la précarité et des discriminations que subissent leurs parents, elles choisissent de travailler dans le domaine associatif traditionnel (FPS, Vie Féminine, ONE) ou bien au sein d'associations spécifiquement créées pour venir en aide aux populations immigrées ou mixtes comme le CFBI ou vouées exclusivement à un public féminin comme le Cactus (1979), le Gaffi, le Nadi... ou encore au sein de plannings familiaux.

« L'alphabétisation apparaît comme le premier pas vers plus d'égalité avec le conjoint, afin qu'elles ne soient plus entièrement dépendantes du savoir de celui-ci¹²⁵, et un premier pas d'autonomisation dans l'espace public ».

Parallèlement à cet ensemble associatif assez traditionnel, existent des associations maghrébines nettement plus contestataires qui inscrivent leurs actions dans la mouvance de la gauche progressiste proche de l'ULB. Dans la mouvance de l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM), se crée le Regroupement Démocratique Marocain (RDM)¹²⁶, suivi peu après par l'Association des Femmes Marocaines qui « revendiquait au Maroc le respect des droits de l'homme, l'instauration de la démocratie, le changement du code du statut personnel (Mudawana) et sa laïcisation ainsi que l'amélioration du statut juridique pénal des femmes. Elle se mobilise pour l'amélioration du statut social, économique et juridique des femmes au pays d'origine et la défense des intérêts des femmes de l'immigration confrontées à des situations parfois dramatiques d'isolement ou d'exclusion consécutive au décès du mari ou à leur répudiation »¹²⁷.

125 Sur la question des liens entre alphabétisation et émancipation, voir notamment : De la migration à la citoyenneté : parcours au féminin. Réflexions à partir de vécus de femmes migrantes en alphabétisation, Étude réalisée par le Centre régional du Libre Examen, Bruxelles, 2006.

126 Sur le RDM : FRENNET-DE KEYSER Anne, Histoire du Regroupement Démocratique Marocain, Carhima, Bruxelles, 2011.

127 OUALI Nouria, « La lutte contre la domination de sexe, de classe et de race dans les mobilisations des femmes issues de l'immigration », Savoirs de genre : quel genre de savoir ? Etats des lieux des études de genre, Sophia asbl, Bruxelles, 2009, p. 175.

124 Voir à ce propos l'analyse de Mazyar Khoojinian, dans ce même numéro page 66.

Le rôle des femmes issues de l'immigration maghrébine dans le milieu associatif bruxellois (1970-2001)

Les associations des années 80

La création d'associations dans les années 80 répond au malaise ambiant ressenti par la jeunesse maghrébine de la deuxième génération : mieux outillés que leurs parents, ils perçoivent mieux les discriminations dont ils sont les cibles et subissent notamment de plein fouet la crise économique qui sévit alors.

En 1986, l'association Jeunesse maghrébine est fondée « à l'initiative de quatre jeunes femmes maghrébines pour mieux répondre aux besoins de cette jeunesse », elle sera suivie d'initiatives similaires¹²⁸. Elle est suivie un an plus tard par la Voix des femmes, fondée par des jeunes femmes à Saint-Josse-ten-Noode. « C'est la première association initiée par trois descendantes d'immigré/es d'origine turque, marocaine et italienne. La naissance de cette association constitue un événement majeur car elle reflète les changements significatifs de l'auto-perception des filles de migrant/es dans la société d'immigration et les rapports d'égalité qu'elles veulent instaurer »¹²⁹. Inscrite dans l'action féministe, la Voix des femmes dénonce l'oppression patriarcale et organise son action en deux volets : l'un destiné aux filles de la deuxième génération autour du soutien scolaire et d'activités culturelles... et l'autre aux femmes de la première génération centré sur les cours d'alphabétisation et les soins de santé.

Les années 90 à 2000 : un contexte difficile

Durant cette décennie, des questions auparavant considérées comme propre à la sphère privée émergent dans la sphère publique et politique. C'est le cas tout particulièrement de la violence faite aux femmes, de la question du mariage entre personnes de même sexe, etc. Parallèlement, « la question

religieuse refait surface dans les sociétés laïcisées par le biais de l'islam et principalement le statut des femmes musulmanes »¹³⁰. Dans ce contexte déjà complexe, des événements géopolitiques, comme les attentats du 11 septembre 2001 contre le World Trade Center et les guerres en Afghanistan et en Irak viennent encore exacerber les tensions existantes. « Dans cette dynamique, l'expression identitaire se raidit en écho à la stigmatisation et au rejet du groupe visé. La culture musulmane devient le facteur explicatif des processus d'inégalité éminemment sociaux et politiques et on assiste à la « racialisation » des questions sociales »¹³¹.

Et ces femmes longtemps restées 'transparentes' occupent le devant de la scène médiatique autour des questions du voile 'islamique', du mariage forcé et des violences intra-familiales, alors que la convention belgo-marocaine en matière de droit civil signée en 1991 qui porte sérieusement préjudice au statut de la femme d'origine marocaine en Belgique est passée sous silence¹³². En réaction, un Collectif de femmes maghrébines, en collaboration avec le Conseil national des femmes francophones de Belgique, dénonce la position ambiguë du gouvernement belge.

Face à la montée des tensions, les autorités locales et régionales belges (surtout en Flandre et à Bruxelles) encouragent la prise en charge de ces problèmes par des associations créées par des personnes issues elles-mêmes de l'immigration. A Bruxelles, l'association Femmes Trait d'Union réunit dès 1991 des femmes arabes et musulmanes autour

128 OUALI Nouria, « Le mouvement associatif marocain de Belgique », Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2004, p. 303-325.

129 OUALI Nouria, « La lutte (...) », op. cit., p. 178.

130 Sur ces questions, se reporter, entre autres, à FASSIN Didier et FASSIN Eric, De la question sociale à la, question raciale ? Représenter la société française, La Découverte Poche, Paris, 2009 ; DORLIN Elsa, Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination, Puf, Paris, 2009.

131 OUALI Nouria, « La lutte (...) », op. cit., p. 180.

132 OUALI Nouria, « La convention belgo-marocaine de coopération judiciaire en matière civile », L'Année sociale 1992, Institut de sociologie de l'ULB, Bruxelles, 1993, p. 267-275 ; Id., « La réforme du code du statut personnel marocain autorise-t-elle la ratification de la convention belgo-marocaine en matière civile ? », L'Année sociale 1993, Institut de sociologie de l'ULB, Bruxelles, 1993, p. 291-292.

133 OUALI Nouria, « La lutte (...) », op. cit., p. 181. On peut également signaler l'existence de l'association Nejma (1997) à Liège et Inanna à Bruxelles qui se focalise sur des activités culturelles.

d'une réflexion sur leur place dans la société belge et « met notamment l'accent sur la naturalisation »¹³³.

A l'aube des années 2000, les enjeux ont à nouveau changé : de plus en plus de jeunes maghrébins ont accès aux études supérieures et universitaires mais cela ne se fait pas toujours sans difficultés et ils ressentent le besoin de se réunir au sein d'associations comme le Cercle des étudiants arabo-européens à l'ULB créé au milieu des années 90.

A la même époque, dans le cadre d'une « transnationalisation » du réseau associatif immigré, des associations se réclamant du féminisme musulman voient le jour. Proches du réseau Présence musulmane fondé par le philosophe et théologien suisse Tariq Ramadan qui vise la défense de l'Islam en Europe, ces associations « se mobilisent sur les questions religieuses, sociales et politiques, et d'autre part critiquent le féminisme "occidental" »¹³⁴. A l'opposé, l'association Ni putes ni soumise voit le jour en 2006.

D'autres associations nettement moins polémiques occupent également le terrain comme Dakira ou l'Arab Women's Solidarity Association - Belgium (AWSA-Be).

Toutes ces associations créées et/ou animées par des femmes témoignent de la présence et de l'émergence de « figures » issues de l'immigration maghrébine aux profils multiples, reflets d'une immigration que certains se complaisent à réduire en une image simpliste et

caricaturale alors qu'elle est protéiforme tant socialement qu'idéologiquement.

Ces figures féminines nous semblent aujourd'hui insuffisamment mises en valeur, et notre conviction est qu'il faut, ici aussi, reconnaître mieux leur approche et leur action, souvent dans l'ombre, mais essentielles au vivre ensemble.

134 OUALI Nouria, « La lutte (...) », op. cit., p. 186. Pour plus de détails, se reporter notamment à FOURNIER Lydie, « Le féminisme musulman en Europe de l'Ouest : le cas du réseau féminin de Présence musulmane », @mnis. Revue de Civilisation Contemporaine, Europes/Amériques 'femmes et militantisme. Europe/Amérique (XIXe siècle à nos jours)', 2008/8, pp. 109-124. <http://www.univ-brest.fr/amnis>.

PAR MAZYAR KHOOJINIAN
AVEC LA PARTICIPATION DE RACHIDA EL IDRISSE EL
YACOUBI, AÏCHA BARI, FATIHA LAARAJ ET FATIMA TOUZANI



L'Association des Femmes Marocaines : un collectif émancipatoire

Bien que l'immigration marocaine ait été, à l'origine, une immigration essentiellement masculine, elle débouche assez tôt sur un ancrage familial, encouragé en cela par la politique à vocation populationniste menée par l'Etat belge au cours des années 60. Cette promotion du regroupement familial fait de ce processus migratoire, ouvert par les besoins en main-d'œuvre de l'économie, un espace de vie en famille¹³⁵. Dès 1970, la population marocaine de Belgique (39.294 ressortissants) est composée à 38% de femmes. Sept ans plus tard, cette population féminine (36.546 sur 80.988 ressortissants marocains) atteint les 45%¹³⁶.

Confrontées dans leur pays d'immigration à une triple discrimination de nationalité, de genre et de classe, un groupe de femmes marocaines établies à Bruxelles se crée, entre 1977 et 1986, au sein de l'Association des Femmes Marocaines (AFM), une association de fait qui constitue un espace d'échange, d'entraide et de lutte en faveur de l'amélioration du statut social, économique et juridique de la femme marocaine, tant en Belgique qu'au Maroc¹³⁷.

Pour retracer l'histoire – encore fort méconnue – de la première association féminine marocaine en Belgique, cette contribution s'est largement inspirée de l'interview de plusieurs anciennes protagonistes, des témoignages recueillis à l'occasion d'une rencontre organisée le 8 mars 2014 dans les locaux du Collectif Formation Société (CFS asbl) ainsi que des quelques rares travaux déjà réalisés sur le sujet. Sans avoir la prétention d'offrir une étude exhaustive de l'histoire de l'Association des Femmes Marocaines, cette analyse

s'intéressera plus particulièrement à resituer la genèse et les principaux objets de préoccupation de cette association dans le contexte de l'immigration marocaine de la fin des années 70 et du début des années 80.

Les femmes marocaines en Belgique, un statut des plus inégalitaires

A l'époque de la création de l'AFM, les femmes marocaines, arrivées pour la plupart dans le cadre du regroupement familial, doivent faire face à une multitude de discriminations basées sur une « *matrice de domination* » de race, de genre et de classe¹³⁸.

La première de ces discriminations repose sur une inégalité de droit fondée sur le critère de la nationalité. La Constitution belge ne garantit en effet l'égalité des droits qu'aux seuls citoyens belges. Les conditions d'entrée, de séjour, d'établissement et d'éloignement des ressortissants

135 BENSALAH Nouzha, « Immigration marocaine et dynamiques familiales », Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2004, p. 285.

136 INS, Recensement de la Population au 31 décembre 1970. Tome 4. Population selon la nationalité. A. Royaume, Provinces, Arrondissements et Régions linguistiques, Bruxelles, 1974, p. 14 ; INS, Enquête socio-économique. Avril 1977. Tome 1 : Population selon l'état civil et par âge. Etrangers, Bruxelles, 1978, p. 14.

137 OUALI Nouria, « La lutte contre la domination de sexe, de classe et de race dans les mobilisations des femmes issues de l'immigration », Savoirs de genre : quel genre de savoir ? Etat des lieux des études de genre, Bruxelles, Sophia, 2009, p. 174-176 ; Id., « Le mouvement associatif marocain de Belgique : quelques repères », Trajectoires et dynamiques de l'immigration marocaine de Belgique, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2004, p. 307-308 ; JACQUES Catherine, L'émergence des femmes issues de l'immigration maghrébine et de leurs ascendantes au sein du milieu associatif, Bruxelles, Carhima, 2011, p. 23-27.

138 OUALI Nouria, Femmes immigrées en Belgique : les enjeux pour le mouvement des femmes, Bruxelles, CEDIL, 2009 ; Id., « Inégalités et rôles des femmes immigrées dans une société en mutation », Agenda Inter-culturel, n° 190, 2001 <http://www.cbai.be/revuearticle/162>.

étrangers sont régies par une loi de police et contrôlées par une administration spéciale : la Police des Etrangers. Qu'elles immigreront par la voie du regroupement familial, de l'immigration estudiantine ou encore – mais bien plus rarement – de l'immigration de travail, les femmes marocaines qui arrivent en Belgique doivent, en principe, être porteuses d'une autorisation de séjour provisoire. Comme la plupart ignorent tout des démarches à accomplir avant leur départ du Maroc, elles sont confrontées à des problèmes administratifs, aggravés par leur analphabétisme et leur méconnaissance de la langue. Les pouvoirs discrétionnaires de la Police des Etrangers lui permettent de précariser le séjour de ces femmes en se contentant de leur délivrer de simples attestations d'immatriculation à renouveler tous les trois mois et, par la suite, de retarder la délivrance de la carte d'identité pour étrangers :

« (...) Cent mille dossiers sur les sept cent vingt mille que possède la Police des Etrangers sont gardés en suspens. Des indiscretions permettent cependant d'affirmer que la plupart de ces dossiers concernent les enfants et spécialement les femmes marocaines. Pour justifier ce retard, la Police des Etrangers invoque l'instabilité des familles marocaines. Les facilités de divorce et de répudiation, les accidents du travail (très fréquents chez les travailleurs occupés à des travaux durs et dangereux) font qu'un grand nombre de femmes marocaines se retrouvent veuves ou abandonnées. Si ces personnes étaient titulaires d'une carte d'identité, il serait difficile de les expulser ; elles auraient le droit de réclamer une pension de survie ou une indemnité d'accident pour leur mari décédé. Si, au contraire, comme c'est le cas actuellement, elles résident encore avec une attestation d'immatriculation, il sera très facile de les expulser, car il suffit alors d'un « ordre de quitter le pays » délivré par un simple fonctionnaire de la Police des Etrangers (...) »¹³⁹.

La seconde des discriminations auxquelles les femmes marocaines sont confrontées en Belgique puise ses fondements dans une inégalité de fait basée sur un double

critère de sexe et de classe. Ainsi, l'immigration féminine est essentiellement conçue par les pouvoirs publics au prisme du paradigme conservateur de la femme au foyer, épouse du travailleur migrant, et dans une moindre mesure, de la domestique de maison. Leur immigration est donc étroitement associée à celle de leur époux – ou de leur employeur en ce qui concerne les domestiques et servantes internes –, avec toutes les conséquences qu'une telle condition de dépendance peut entraîner en cas de séparation, d'abandon ou de veuvage.

Si la réglementation sur l'occupation de la main-d'œuvre étrangère est relativement souple au cours des *Golden Sixties*, en permettant aux femmes et filles de travailleurs primo-migrants d'obtenir un permis de travail B ou A¹⁴⁰ (suivant la période de travail déjà prestée par leur mari ou père), cette main-d'œuvre féminine est le plus souvent astreinte à des emplois précaires, à temps partiel et à horaire fragmenté comme ceux du nettoyage de bureaux. Ces emplois, qui sont habituellement considérés comme atypiques, sont en réalité typiques pour ces femmes étrangères, et en particulier pour les femmes turques et marocaines qui, en raison d'un traitement discriminatoire à l'embauche, basé sur des préjugés ethnoculturels, arrivent très difficilement à se placer dans d'autres secteurs d'activité. Ainsi, en avril 1977, plus de 60% de la population active féminine marocaine occupée en Belgique (2.325 personnes) sont actives dans les professions des services domestiques, de l'hôtellerie et de la restauration¹⁴¹. Et encore, ces chiffres ne tiennent

139 ACTION SOLIDARITE ETRANGERS, Dossier n° 3. Du gouvernement à l'Administration. Promesses et Réalités, Bruxelles, 1973, p. 13-14.

140 Le premier permis de travail B est un permis d'une durée de validité d'une année qui limite l'autorisation d'occupation de son titulaire auprès d'un seul employeur. Après un an de travail, le salarié étranger peut obtenir un permis de travail B lui permettant d'être occupé dans toutes les entreprises du secteur d'activité dans lequel il a commencé à travailler. Suivant un nombre d'années de travail ou de séjour qui varie selon la nationalité du candidat et la présence ou non de sa famille en Belgique, le salarié étranger peut obtenir un permis de travail A, de durée illimitée et valable pour tous les secteurs d'activité accessibles aux ressortissants étrangers. Le conjoint et les enfants mineurs d'âge du titulaire d'un permis de travail B ou A peuvent obtenir un permis de même valeur que celui délivré à leur époux/épouse ou père/mère.

141 INS, Enquête socio-économique. Avril 1977. Tome 2 : Population active. Mobilité géographique de la main-d'œuvre. Niveau d'instruction, Bruxelles, 1978, p. 77-78.

L'Association des Femmes Marocaines : un collectif émancipatoire

pas compte de toutes les femmes marocaines occupées comme femmes de ménage, personnels de cuisine et d'entretien, travailleuses dans des entreprises de nettoyage ou ouvrières dans des ateliers de confection, sans être déclarées.

Dans le secteur du nettoyage en particulier, les licenciements sont facilités par la flexibilité d'un secteur largement négligé par les syndicats, où les firmes sous-traitantes de nettoyage des bureaux d'entreprises publiques ou privées peuvent contractuellement imposer des horaires modulables. Ils résultent aussi du processus de concentration de ce marché entre les mains de firmes multinationales qui imposent des cadences toujours plus élevées à des effectifs de plus en plus réduits, sans parler des pratiques abusives qui consistent à ne pas déclarer toutes les heures prestées ou encore, pour certains responsables de chantiers, à exiger des gratifications de diverses natures pour embaucher ou maintenir en service un personnel féminin dont le salaire se révèle être, dans bien des cas, plus qu'un simple revenu d'appoint. La menace constante d'un renvoi est une épée de Damoclès d'autant plus redoutable que le manque d'initiation des travailleuses aux techniques et aux produits de nettoyage est patent. De plus, soit elles prestent trop peu d'heures de travail par jour pour accéder aux indemnités de chômage (principalement pour celles qui ne prestent que trois heures de travail par jour), soit le nombre de journées de travail nécessaires pour y être admissible est considérablement augmenté (pour celles qui prestent au moins quatre heures par jour). Elles sont enfin en proie à un harcèlement sexuel contre lequel elles se trouvent encore plus démunies que les femmes belges¹⁴².

Ces femmes immigrées sont aussi confrontées à l'insuffisance et au coût inabordable des crèches et garderies et doivent dès lors, le plus souvent, déléguer la garde des plus petits à l'ainée, avec toutes les difficultés qu'une telle délégation de responsabilité peut engendrer.

142 ANDRE Claire, « Femmes immigrées. Profession : Nettoyeuse », MRAX-Information, n° 17, 1980, p. 12-23 ; BAYAR Ali, « Un ghetto du travail. Les nettoyeuses turques », Les Cahiers de la Fonderie, n° 12, 1992, p. 63-64.

Les jeunes filles encore en âge de scolarité sont majoritairement dirigées par les Centres Psycho-Médico-Sociaux (PMS) dans les filières d'un enseignement professionnel qui s'inscrit dans le prolongement de la conception d'un double rôle féminin, à la fois professionnel et ménager, hérité du XIXe siècle, et limite leur chance d'accès à des emplois stables et bien rémunérés¹⁴³. C'est ainsi que durant l'année scolaire 77-78, 547 des 974 élèves « nord-africaines » (56%) de l'enseignement secondaire francophone suivent la filière professionnelle et 257 (26%) la filière technique contre 170 (18%) qui poursuivent l'enseignement général¹⁴⁴. Certaines de ces jeunes filles arrivent néanmoins à bénéficier de la démocratisation scolaire et de ses effets, qui leur ouvrent la voie à une promotion sociale certaine, même si elles restent, à l'instar de leurs homologues belges, encore très souvent cantonnées à des métiers considérés comme féminins (assistante sociale, infirmière, etc.)¹⁴⁵.

La troisième des discriminations subies par les femmes marocaines en Belgique est celle due à leur statut juridique personnel, lié au Code du statut personnel et des successions marocain (Mudawana) et à ses implications dans le domaine du droit international privé¹⁴⁶. L'un des principaux objets de contentieux réside dans la faculté accordée par le code marocain de la famille à l'époux, et à lui seul, de pouvoir mettre fin unilatéralement à l'union conjugale, en présence ou en l'absence de l'épouse. Si la jurisprudence belge ne reconnaît que dans certains cas les répudiations unilatérales prononcées au Maroc – à savoir

143 GROOTAERS Dominique, « Les filières technique et professionnelle relues dans une perspective socio-historique », Recherches sociologiques, XXVI, n° 2, 1995, p. 43-80.

144 Statistiques consultées dans [Centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines, Archives Fernande Devaux, n° 54].

145 OUALI Nouria et REA Andrea, « La scolarité des élèves d'origine étrangère : différenciation scolaire et discrimination ethnique », Critique Régionale, n° 21-22, 1994, p. 18.

146 CARLIER Jean-Yves, « La reconnaissance en Belgique des répudiations unilatérales intervenues au Maroc ou l'ordre public répudié ? », Journal des Tribunaux, 104e année, n° 5326, 16 février 1985, p. 101-108 ; FOLETS Marie-Claire (dir.), Femmes marocaines et conflits familiaux en immigration : quelles solutions juridiques ?, Antwerpen-Apeldoorn, Maklu, 1998.

les répudiations unilatérales intervenues au Maroc entre ressortissants marocains avec le consentement exprès ou tacite de l'épouse –, les autorités belges ont longtemps fait preuve de la plus parfaite indifférence face aux conséquences d'un tel droit civil inégalitaire sur les femmes marocaines qui résident en Belgique et se sont davantage préoccupés de ses effets sur la politique migratoire belge que de l'insécurité juridique qu'il constitue pour ces femmes immigrées :

« (...) Je suis conscient de ce que la solution [des problèmes de regroupement familial] n'est pas aisée et fait surgir des difficultés qui ne peuvent être sous-estimées. Je dois notamment signaler à la Chambre que de nombreuses difficultés résultent du fait que la conception des étrangers sur les institutions familiales est dans certains cas fort différente des nôtres. Je pense tout particulièrement aux pays de droit coranique qui connaissent la répudiation conforme et unilatérale de dissolution du mariage dont nous devons, sous certaines conditions, accepter les conséquences. Nous devons être également conscients que cette manière de faire donne la possibilité de contourner par le biais du mariage et de la répudiation successives l'arrêt à l'immigration décidé déjà en 1974. Mais ces difficultés objectives ne portent selon moi que sur un nombre de cas limités. Les contacts que j'entretiens d'ailleurs avec les représentants diplomatiques et consulaires des pays concernés permettent de trouver une solution satisfaisante dans la plupart des cas (...) »¹⁴⁷.

Le protocole d'accord administratif relatif à l'application des règles régissant l'état des personnes sur les territoires du Maroc et de Belgique, signé à Bruxelles le 26 septembre 1979, prévoit d'ailleurs en son article 4 que « les actes de répudiation dressés entre conjoints de nationalité marocaine au Maroc suivant la législation nationale des époux, doivent produire leurs effets en Belgique dans les mêmes conditions que les jugements de divorce prononcés en pays

étranger »¹⁴⁸. Si cet accord n'a aucune force obligatoire en Belgique, n'ayant jamais été soumis à l'assentiment des Chambres ni publié au Moniteur belge, il permet néanmoins aux autorités belges de retranscrire des actes de répudiation survenus au Maroc dans les registres d'état civil et d'inscrire la mention « répudiée » sur les documents d'identité des intéressées¹⁴⁹. L'assentiment formel ou tacite donné par l'épouse à la répudiation fait bien peu de cas de la pression morale qu'elle a pu subir pour s'y soumettre et le fonctionnaire communal ou le juge ne sont pratiquement pas en mesure de vérifier si elle a accepté la répudiation sans contrainte. A l'inverse, la non-reconnaissance d'une répudiation unilatérale acceptée par l'épouse peut avoir des conséquences tout aussi dommageables sur les droits sociaux auxquels des femmes marocaines répudiées, et donc divorcées, peuvent prétendre en Belgique, comme l'allocation de revenu garanti aux personnes âgées. Le même constat est valable pour la polygamie et son impact sur les droits sociaux des travailleurs et des membres de leurs familles¹⁵⁰.

L'enjeu juridique des répudiations ne commence à faire l'objet d'un débat public qu'à l'occasion de la signature, le 15 juillet 1991, d'une convention bilatérale belgo-marocaine sur l'application des dispositions légales et la reconnaissance des mariages et de leur dissolution qui, en cas de ratification, peut priver les Marocaines de la possibilité de recourir à un tribunal belge pour faire valoir leurs droits lorsqu'une répudiation a été prononcée à leur insu au Maroc ou si elles sont insatisfaites des effets matériels de la dissolution du mariage¹⁵¹. Afin de remédier à l'insécurité juridique entretenue par une jurisprudence des plus floues, le Code de droit international privé, entré en vigueur le 1er octobre 2004, érige le rejet de la répudiation en principe tout en

147 Intervention de Renaat Van Elslande (1916-2000, CVP), ministre de la Justice, devant la Chambre des représentants, Annales Parlementaires – Chambre des Représentants, Séance du mercredi 23 mai 1979, p. 439-440.

148 CARLIER Jean-Yves, op. cit., p. 105.

149 « Répudiation », Le Soir, 23/3/1991, p. 28.

150 HENRICOT Caroline, « L'impact de la polygamie et de la répudiation sur les droits sociaux. Aperçu de la jurisprudence des juridictions du travail », Cahiers du CeDIE, n° 2012/02.

151 OUALI Nouria, « La convention belgo-marocaine de coopération judiciaire en matière civile », L'Année sociale 1992, Bruxelles, Institut de Sociologie de l'ULB, 1993, p. 267-275.

L'Association des Femmes Marocaines : un collectif émancipatoire



Fatiha Laaraj, 2014



Fatima Touzani, 2014



Rachida El Idrissi
El Yacoubi, 2014



Aïcha Bari, 2014

permettant la reconnaissance de la répudiation en Belgique moyennant la réunion de quatre conditions cumulatives : l'acte de répudiation doit avoir été homologué par une juridiction de l'Etat où il a été établi ; lors de l'homologation, aucun des époux ne peut avoir eu la nationalité d'un Etat ne connaissant pas la répudiation ni possédé sa résidence habituelle dans un tel Etat ; la femme doit avoir accepté la répudiation de manière certaine et sans contrainte ; aucun motif de refus visé à l'article 25 du Code (contrariété à l'ordre public, violation des droits de la défense ou fraude à la loi) ne doit s'opposer à la reconnaissance.

L'Association des Femmes Marocaines, une expérience d'émancipation

La création de l'AFM doit tout d'abord être replacée dans le contexte social bruxellois du début des années 70, marqué par un foisonnement associatif militant qui s'inscrit dans la mouvance contestataire de la gauche soixante-huitarde. L'immigration marocaine n'échappe pas à cette politisation des esprits. Celle-ci se marque aussi bien au sein de l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM), le syndicat étudiant marocain, particulièrement bien implantée au sein de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), qu'à travers la constitution, en août 1974, du Regroupement Démocratique Marocain (RDM), une plate-forme associative regroupant, autour d'une charte progressiste, des étudiants, des intellectuels et des travailleurs marocains. Le RDM rassemble et consolide des initiatives à caractère socioculturel (cours d'alphabétisation, cours de langue et de culture arabe, troupe de théâtre, etc.) visant l'accueil, l'encadrement et l'émancipation des

travailleurs marocains et de leur famille, et des activités à vocation politique dans le domaine de la défense des droits des étrangers et des intérêts de l'immigration marocaine en Belgique, de la libération du peuple marocain du régime répressif en place au Maroc et de la solidarité avec tous les peuples opprimés, à commencer par les populations arabes et plus particulièrement le peuple palestinien. Des étudiantes et des femmes, compagnes et filles de travailleurs, prennent également part aux activités et aux débats qui animent le RDM¹⁵².

L'une des instigatrices de l'AFM, Rachida El Idrissi El Yacoubi, arrive en Belgique en 1971 pour faire des études supérieures. Après avoir entamé des études de kinésithérapie à Châtelaineau, elle y renonce assez rapidement et se tourne vers des études d'assistante sociale à Mons. Elle effectue sa dernière année de stage à Bruxelles, au sein du Service Social des Etrangers du pasteur Mauro Sbolgi, et s'y familiarise avec la problématique de l'immigration. Au terme de ses études d'assistante sociale, elle entreprend une licence en gestion hospitalière à l'ULB. Elle s'investit également dans les activités de l'UNEM et du RDM. En 1977, elle commence à travailler en qualité d'assistante sociale pour le Centre Familial Belgo-Immigré (CFBI) créé par les « Œuvres paroissiales de Saint-Gilles » et intégré au Centre d'aide aux personnes Brabantia.

152 FRENNET-DE KEYSER Anne, Histoire du Regroupement Démocratique Marocain, Bruxelles, Carhima, 2011 ; BENTALEB Mustapha, « L'organisation des travailleurs immigrés marocains en Belgique : Des hommes dans leur siècle », Les Cahiers du Fil Rouge, n° 7-8, 2007, p. 26-35.

Fatiha Laaraj, une autre membre fondatrice de l'AFM, fille d'un travailleur migrant marocain arrivé en Belgique en 1964, débarque à Bruxelles le 9 août 1969 dans le cadre du regroupement familial. Issue d'une famille nombreuse, elle poursuit sa scolarité à l'Athénée de Saint-Josse-ten-Noode où elle suit par ailleurs les cours de langue et de culture arabe donnés par l'un des fondateurs du RDM, Mohamed El Baroudi. C'est à la suggestion de ce dernier qu'elle rejoint la troupe de théâtre du RDM, avant d'intégrer sa commission culturelle.

Tant au sein de l'UNEM qu'à l'intérieur du RDM, ces militantes font l'expérience des limites de l'ouverture de ces organisations, et de certains de leurs militants en particulier, aux opinions, aux horaires – les réunions organisées le soir étant pratiquement inaccessibles aux femmes au foyer et à celles qui occupent des emplois à horaires décalés – et préoccupations spécifiques des femmes. Rachida se souvient ainsi comment, à l'occasion d'un débat houleux à l'UNEM, une oratrice s'était faite vertement apostrophée par un étudiant dans l'assemblée : « Va faire ta vaisselle, rentre dans ta cuisine ! ». Fatiha fut quant à elle sévèrement critiquée par certains militants du RDM en raison du contenu de la conférence qu'elle avait donnée dans le cadre de l'École de formation Farid Mellah sur la situation des femmes marocaines en Belgique.

C'est d'ailleurs à la suite de cette conférence qu'un groupe de femmes, emmené par Rachida, prend l'initiative de s'organiser de manière autonome. A la fin de l'année 76, quelques femmes marocaines d'horizons divers – étudiantes affiliées ou non à l'UNEM, militantes et femmes de militants du RDM, travailleuses, femmes au foyer, etc. –, informées de l'initiative par le bouche à oreille, commencent à se réunir dans un local gracieusement mis à leur disposition par la Maison des Femmes, au 79 de la rue du Méridien à Saint-Josse-ten-Noode.

Parmi ces femmes, le parcours d'Aïcha Bari est certainement le plus atypique. Arrivée à Bruxelles le 10 juin 1971 avec un contrat de servante interne, Aïcha est prise en charge par les services de protection de la jeunesse en raison de son statut de mineure non accompagnée. Hébergée dans un home

pour jeunes filles géré par des bonnes sœurs à la rue Musin à Saint-Josse-ten-Noode, Aïcha est également très vite prise d'affection par l'officière de police de la Commune chargée de l'encadrer, par l'entremise de laquelle elle se socialise avec le quartier et fait la connaissance de Fatiha. C'est par l'intermédiaire de cette amie qu'elle adhère à l'AFM.

Au terme de quelques réunions, ces femmes marocaines décident, au début de l'année 77, de constituer une association exclusivement dédiée à la défense des droits de la femme : l'Association des Femmes Marocaines. L'exiguïté du local prêté par la Maison des Femmes, ainsi que son accès limité au niveau des horaires, obligent les femmes marocaines à se mettre à la recherche d'un nouveau local. Un noyau se constitue pour prospecter auprès d'associations féministes, d'une part, et de la Commune de Saint-Josse et de son bourgmestre Guy Cudell, d'autre part. C'est finalement auprès de ce dernier que l'AFM obtient un local permanent dans la rue Botanique également à Saint-Josse-ten-Noode. L'AFM est toutefois confrontée au bout d'un certain temps à des actes de vandalisme à répétition, dont les auteurs ne seront jamais identifiés. Les inquiétudes et, pour finir, le ras-le-bol suscités par ces actes malveillants poussent l'AFM à rechercher un autre local. Un accord est trouvé avec le Trefcentrum (centre culturel flamand) De Kriekelaar au 86 de la rue Gallait à Schaerbeek. Signe des temps, la délégation reçue par le directeur de ce centre se voit poser cette question pour le moins incongrue : « Est-ce que vous êtes subsidiée par l'Arabie saoudite ?... » L'institutionnalisation de l'islam en Belgique n'en est pourtant qu'à ses premiers balbutiements... Après quelques années, la restructuration de ce centre culturel oblige l'AFM à déménager une nouvelle (et dernière) fois dans un local mis à sa disposition par le Centre Féminin d'Éducation Permanente (CFEP) à la place Quetelet à Saint-Josse-ten-Noode.

L'AFM se constitue en association de fait afin de préserver son indépendance et vit essentiellement des cotisations de ses membres. Son organisation interne est très largement inspirée par des pratiques traditionnelles de solidarité communautaire importées du Maroc, basée sur l'importance du faire ensemble. Une Assemblée générale souveraine est amenée, une fois par an, à discuter et adopter le

L'Association des Femmes Marocaines : un collectif émancipatoire

programme d'activités de l'année et à désigner les responsables de chacune des commissions chargées de s'occuper d'une compétence donnée : finances, culture, alphabétisation et relations extérieures. Le bilan de chacune des activités est effectué au cours des réunions tenues durant l'année en cours. Ce mode de fonctionnement démocratique, sans structure hiérarchique, a pour but de faciliter la socialisation de chacune des membres, de les encourager à s'impliquer dans la vie de l'association et à la faire évoluer à leur rythme.

Pour Fatima Touzani, l'AFM peut avant tout être définie comme « *une association créée par des femmes marocaines pour des femmes marocaines* ». Les activités développées au sein de l'AFM se rejoignent toutes autour d'un seul et même objectif : l'émancipation de la femme marocaine. Si le respect des droits de l'homme et l'avènement de la démocratie au Maroc font parties de ses revendications, l'AFM milite aussi et surtout en faveur d'un Code civil laïque, d'une amélioration du statut social, économique et juridique des femmes marocaines en Belgique et d'une plus grande autonomie financière de ces femmes. Ces trois enjeux sont d'autant plus cruciaux que les membres de l'AFM sont souvent amenées à rencontrer et à accompagner auprès des services compétents (avocats, services sociaux, etc.) des situations dramatiques d'isolement, d'exclusion ou de menace de rapatriement forcé au Maroc consécutives au décès du mari, à une répudiation, à un mariage forcé ou à une vie conjugale polygame. L'AFM entretient également des contacts soutenus avec les organisations syndicales, notamment avec le permanent marocain de la CSC Jadir Ben Allel, pour aider les femmes marocaines qui connaissent des difficultés avec leur employeur ou sur le plan de leurs droits sociaux.

Le projet d'émancipation élaboré par l'AFM se concrétise par l'organisation de cours d'alphabétisation en langue arabe, de cours de français et de couture et d'ateliers artistiques, de chant et de théâtre, chaque membre partageant ainsi ses connaissances, ses compétences et son savoir-faire ainsi que son expérience avec les autres. Les activités théâtrales, conçues sous forme de petits sketches illustrant des scènes de la vie quotidienne (travail, logement, enseignement), permettent aux femmes d'exprimer leurs problèmes

et leurs aspirations de manière ludique. Elles participent à un renouvellement des répertoires d'action qui est également observable à la même époque dans les conflits sociaux, qui font un large usage de ces modes de médiation culturelle¹⁵³.

Les réunions et conférences sont l'occasion de discussions et de débats qui portent le plus souvent sur la condition de la femme marocaine. Ces activités ne comptent d'ailleurs pas que des femmes marocaines, des femmes belges ou étrangères mariées ou en couple avec des Marocains y prennent également part. Les fêtes et rencontres organisées par l'AFM ou d'autres associations de femmes immigrées (espagnoles, grecques, italiennes, latino-américaines, etc.) avec lesquelles elle a l'habitude de coopérer constituent des moments privilégiés de contacts et d'échanges. L'AFM collabore également avec les organisations féminines belges comme Vie féminine ou les Femmes Prévoyantes Socialistes, tout en prenant bien soin de cultiver sa différence et ses spécificités et de s'en tenir à ses propres objectifs et répertoires d'action. Les organisations belges sont encore, du reste, peu sensibilisées aux problèmes rencontrés par les femmes marocaines et font parfois preuve de condescendance à leur égard. Les relations que l'AFM entretient avec des directions d'école et des plannings familiaux lui permettent de sensibiliser ces acteurs sociaux de terrain aux difficultés spécifiques vécues par les femmes marocaines en Belgique. Ces actions de sensibilisation dépassent cependant rarement le stade des contacts interpersonnels, si ce n'est à travers les contacts établis avec l'Association pour le Droit Des Etrangers (ADDE), une association de juristes qui contribue à la production et à la diffusion d'études et d'analyses sur le statut juridique de la femme marocaine.

L'AFM répond toujours présente aux manifestations du 1er Mai. Elle sera aussi l'un des moteurs des manifestations de protestation organisées en décembre 1980, suite à l'assassinat d'un travailleur d'origine marocaine par un membre du

153 BETTENS Ludo, « Quand la culture s'invite dans des conflits sociaux : une innovation des années 1970. Et aujourd'hui », Analyse de l'IHOES, n° 73, 2010.

Front de la Jeunesse, et en juin 1981, dans le contexte des émeutes de la faim de Casablanca réprimées dans le sang par le régime marocain. Les militantes de l'AFM participent également activement, mais à titre individuel, au Moussem de l'immigration marocaine en Europe, un festival culturel qui met en valeur par des chants, des danses, du théâtre et de la musique populaire, tant le patrimoine culturel marocain que les revendications des organisations démocratiques du Maroc. Comme pour toutes les décisions prises au sein de l'association, la participation à ces manifestations est toujours entérinée de manière collégiale, ou du moins à une large majorité.

Si l'AFM est assurément une association féministe, elle ne cherche cependant pas à imiter et à suivre aveuglément ses consœurs belges sur les enjeux de la libération sexuelle et de la dépénalisation de l'avortement, qui sont loin de constituer des priorités pour des femmes marocaines encore soumises à une tutelle familiale aussi bien sociale que juridique.

Le retour au Maroc des unes et les engagements familiaux et professionnels des autres restées en Belgique entraînent une moindre disponibilité des militantes, et parallèlement, une fréquentation moindre de l'association.

Le local que le CFEP met gracieusement à disposition de l'AFM dans ses caves, ne permet plus d'organiser qu'un cours de français et un cours de couture. Le service rendu par le CFEP se révèle par ailleurs très vite loin d'être tout-à-fait désintéressé et pose les limites du fonctionnement de l'association sur base des seules cotisations des membres. Outre les locaux qui lui ont été prêtés gratuitement depuis 1977, l'AFM n'a fait appel à des subsides publics qu'à deux reprises (6.000 et 11.000 francs belges) pour l'achat de matériel comme des machines à coudre, mais s'est toujours refusé à en demander plus pour éviter de se retrouver dépendante des pouvoirs publics. En 1986, ce mode de fonctionnement a clairement atteint ses limites.

Si l'AFM met un terme à ses activités au bout d'une dizaine d'années, ses militantes auront été, tout le reste de leur vie, marquées par le caractère tout à fait atypique du mode de

fonctionnement et des activités de l'association, l'ambiance confraternelle, solidaire et citoyenne qui y régnait et par l'investissement bénévole d'étudiantes devenues autant de modèles à suivre. C'est ainsi que quelques-unes des jeunes étudiantes qui, durant leur prime enfance, fréquentaient l'AFM en y accompagnant leurs mères et sœurs, participeront dans la seconde moitié des années 80, dans le cadre de leurs actions militantes au sein de l'UNEM, à l'organisation d'écoles de devoirs et de cours et de langue arabe : les Ecoles de l'Avenir.

PAR MAZYAR KHOOJINIAN
AVEC LA PARTICIPATION D'HASSAN ASSILA



Des Ecoles de l'Avenir au Centre Interculturel de Formation par l'Action (CIFA), un soutien scolaire citoyen et participatif

La scolarité des enfants d'origine étrangère demeure plus que jamais un sujet politique sensible et un enjeu social majeur. Si elle a fortement évolué avec le temps, cette scolarité reste néanmoins encore marquée par une moindre réussite comparativement à l'ensemble de la population belge, comme en attestent des taux de retard et/ou d'échec scolaire plus élevés et une orientation préférentielle dans les filières de relégation de l'enseignement secondaire¹⁵⁴.

Dès le début des années septante, dans la foulée de mai 68, partant du constat que les enfants des travailleurs migrants réussissaient moins bien leur scolarité que les nationaux, une poignée de pionniers, issus des mouvements de gauche, d'organisations immigrées et/ou du pilier chrétien, ont voulu répondre aux carences d'un système scolaire qu'ils percevaient, non sans raison, comme un appareil reproducteur des inégalités sociales¹⁵⁵.

A la suite des écoles de devoirs constituées par le Centre d'Action Social Italien–Université Ouvrière (CASI–UO) et la Fédération des Associations de Parents Espagnols de Belgique (FAPEB), le Regroupement Démocratique Marocain (RDM) et l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) mettent sur pied, à partir de la fin des années 70, dans plusieurs communes de l'agglomération bruxelloise (Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode, Saint-Gilles et Molenbeek), des Ecoles de l'Avenir qui ont à la fois pour mission des activités de remédiation scolaire et des cours de langue et de culture du pays d'origine¹⁵⁶.

Si la faiblesse de ses moyens financiers et humains et des dissensions politiques auront raison, au bout de quelques années, de cette première expérience de soutien scolaire citoyen et participatif, les Ecoles de l'Avenir auront néanmoins influencé de manière durable tous les acteurs qui y auront participé. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment

Hassan Assila, l'actuel coordinateur du Centre Interculturel de Formation par l'Action (CIFA), une association active sur la commune de Saint-Gilles, dont l'objet social vise à lutter contre le décrochage scolaire par le biais d'une école de devoirs d'élèves de l'enseignement secondaire issus de milieux fragilisés et d'origines diverses, tout en impliquant ses adolescents dans la réalisation de projets socio-éducatifs, pédagogiques, culturels et sportifs et dans la vie sociale de leur quartier. Le parcours d'Hassan Assila servira de fil conducteur à cette analyse diachronique comparée de ces deux projets de remédiation scolaire citoyens et participatifs.

Les Ecoles de l'Avenir, entre émancipation de la classe ouvrière et mythe du retour

Hassan émigre pour la Belgique en 1975 à l'âge de 16 ans. Il est le fils d'un travailleur migrant marocain originaire de Fès qui, après avoir occupé différents emplois à Courtrai, à Anvers et dans le Limbourg, s'est établi en famille à Schaerbeek. Hassan connaît une scolarité compliquée dans les humanités anciennes, notamment à cause de sa méconnaissance totale du néerlandais à laquelle il devra remédier en prenant des cours complémentaires. Il n'y côtoie du reste que peu d'élèves étrangers. Les Centres

154 REA Andrea, *Jeunes immigrés dans la cité*, Bruxelles, Editions Labor, 2001, p. 29.

155 SILBERBERG Valérie et BAZANTAY Antoine, *Les écoles de devoirs : au-delà du soutien scolaire*, Bruxelles, La Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente, 2011, p. 16.

156 LAHSSAINI Fouad, « Les Ecoles de l'Avenir. Des écoles de « prolétarisation » ? », *Les Cahiers du Fil Rouge*, n° 7-8, 2007, p. 58-60.

Psycho-Médico-Sociaux (PMS) des différents athénées qu'il fréquente au gré des déménagements de sa famille (Schaerbeek, Saint-Josse, Molenbeek, Forest, Saint-Gilles) tentent d'ailleurs à plusieurs reprises de le réorienter vers le professionnel. Après avoir commencé à travailler comme animateur-étudiant dans une plaine de jeux à Saint-Josseten-Noode, Hassan se réoriente vers les sciences humaines à la suggestion du travailleur de rue Jean-Claude Peto¹⁵⁷. Il parvient finalement à obtenir son diplôme de l'enseignement secondaire à l'athénée de Forest en 1980. Entré à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) où il se lance dans des études de sociologie, Hassan adhère à l'UNEM, fréquente différents cercles d'étudiants et participe à toutes les actions militantes de l'époque, comme les manifestations consécutives à l'assassinat d'un travailleur d'origine marocaine par un militant du Front de la Jeunesse.

La période est particulièrement propice à cet engagement politique et militant. Sous les effets de la crise économique et sociale de la fin des années 70, l'immigration marocaine doit en effet faire face, en Belgique comme dans la plupart des autres pays européens où elle s'est implantée, à une « racialisation des rapports sociaux » qui résulte d'une vision de la société qui catégorise et oppose les individus en fonction de leur origine nationale/ethnique. Aussi bien à travers les discours publics que dans la pratique administrative, la pensée d'Etat considère désormais comme illégitime la présence des immigrés – et plus particulièrement des derniers arrivés, marocains et turcs – et de leurs descendants, tout comme leur prétention à revendiquer des droits égaux. Et comme le souligne très justement Andrea Rea dans le cadre de sa thèse de doctorat sur la formation de la politique d'intégration en Belgique, les racismes politique et institutionnel constituent la toile de fond de « *la transformation de la politique d'immigration en politique d'intégration qui s'institutionnalise alors, en enlevant l'initiative au mouvement de défense des droits des immigrés et à la logique d'action*

157 Jean-Claude Peto est un travailleur de rue renommé dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode. Il est à l'origine de la création, en 1981, de l'asbl Notre Village, active dans le domaine de l'insertion sociale des jeunes issus de l'immigration. L'association a entre-temps été scindée en deux entités distinctes : l'asbl La Ruelle et l'asbl Inser'Action.

de citoyennisation qui le portait »¹⁵⁸.

Hassan intègre dès 1980 l'équipe d'enseignants bénévoles qui s'occupe de l'Ecole de l'Avenir nouvellement créée rue du Métal à Saint-Gilles, et donne pendant trois ans des cours de langue et de culture arabes à des jeunes de la deuxième génération.



Hassan Assila, 2013

Créées à la toute fin des années 70 par l'UNEM et le RDM, les Ecoles de l'Avenir répondent aux sollicitations de parents immigrés qui ont vécu l'expérience enrichissante des cours d'alphabétisation pour adultes et qui sont préoccupés par le devenir de leurs enfants, pour l'organisation d'une aide scolaire. Les Ecoles de l'Avenir n'ont cependant pas pour vocation d'être de simples services de remédiation scolaire. Les parents sont dès le départ associés à l'organisation et à la gestion de l'école et chargés du recrutement des élèves. Les activités de soutien scolaire sont assurées en semaine et des cours de langue et de culture arabes sont organisés les week-ends. En novembre 1982, l'Ecole de l'Avenir de Saint-Gilles passe de 130 à 160 enfants. Elle est gérée par une commission paritaire composée de trois enseignants et de trois parents. Si les enseignants travaillent bénévolement, les dépenses de fonctionnement de l'école s'élevaient néanmoins à 4.000 FB par mois, couvrant en majeure partie le loyer, et les parents doivent déboursier quelque 100 FB par mois et par enfant¹⁵⁹. Les Ecoles de l'Avenir deviennent assez rapidement victimes de leur succès et, par manque de locaux et/ou d'animateurs, doivent limiter le nombre des inscriptions.

158 REA Andrea, Immigration, Etat et citoyenneté : la formation de la politique d'intégration des immigrés de la Belgique, Thèse de doctorat inédite en Sociologie, Bruxelles, ULB, 1999, p. 545.

159 FRENNET-DE KEYSER Anne, Histoire du Regroupement Démocratique Marocain, Bruxelles, Carhima asbl, 2011, p. 21.

Des Ecoles de l'Avenir au Centre Interculturel de Formation par l'Action (CIFA), un soutien scolaire citoyen et participatif

Les cours de langue et de culture arabes constituent l'autre grand objectif des Ecoles de l'Avenir dans l'optique du combat à mener contre le déracinement culturel de la deuxième génération. Comme pour les cours d'alphabétisation pour adultes, ces cours se placent dans le sillage de la pédagogie de Paulo Freire, axant l'enseignement sur les problèmes et les réalités des élèves¹⁶⁰. Ils se veulent par ailleurs en rupture totale avec l'enseignement prodigué par les manuels officiels marocains.

Si la philosophie humaniste et citoyenne au cœur du projet des Ecoles de l'Avenir est unanimement partagée par l'ensemble de ses acteurs bénévoles, il n'en va pas de même pour les objectifs assignés à leur démarche : l'intégration des familles définitivement établies en Belgique pour les uns, la conscientisation des masses sur la situation politique au Maroc pour les autres.

La faiblesse des moyens financiers – l'auto-financement y étant, comme pour le RDM, un principe de base – et humains mobilisables à plus long terme, couplée à ses différends et distanciations internes conduiront au déclin de cette expérience.

Le Centre Interculturel de Formation par l'Action (CIFA), un contrat pour l'émancipation

Au début des années 80, une politique et un discours publics sur l'intégration des immigrés s'affirment, mais s'énoncent sous la forme d'une injonction paradoxale du type : « *Vous pouvez rester, mais tout irait mieux si vous n'étiez pas là* ». Le projet de loi relatif à certains aspects de la condition des étrangers et instituant le Code de la nationalité belge, présenté par le Vice-premier ministre et ministre de la Justice, le libéral Jean Gol, adopté en 1984, propose d'intégrer les jeunes immigrés en leur facilitant l'acquisition de la nationalité belge, tout en continuant à les stigmatiser

à travers une politique d'incitation au retour et de limitation des inscriptions d'étrangers extracommunautaires dans certaines communes et à les infantiliser à travers des jugements de valeurs comme la « volonté d'intégration »¹⁶¹.

En corollaire aux discriminations subies au quotidien par les familles immigrées dans de multiples domaines (emploi, logement), le système d'enseignement continue à reléguer la majeure part des jeunes d'origine étrangère dans des filières qui leur sont inadaptées :

« (...) on assiste à un processus de dualisation entre enseignement général d'une part et enseignement technique et professionnel entre 1983 et 1993, avec trois tendances majeures : une diminution du taux de retard scolaire dans l'enseignement général ; une aggravation du retard scolaire dans l'enseignement technique ; une aggravation encore plus importante du retard scolaire dans l'enseignement professionnel (...) »¹⁶².

Au lendemain de la « fenêtre d'opportunité » politique ouverte par le Commissariat royal à la politique des immigrés créé en 1989, des émeutes de Forest de mai 1991 et de la percée de l'extrême droite aux élections de novembre 1991, les pouvoirs publics mettent en œuvre de nouvelles politiques sociales et territoriales qui s'articulent autour de deux axes principaux : l'intégration et la lutte contre l'insécurité. La politique des Zones d'Education Prioritaires (ZEP) initiées en 1989 répond à une logique similaire de développement local faisant usage de l'ensemble des ressources disponibles au niveau d'une zone géographique déterminée et s'adressant non pas exclusivement aux populations issues de l'immigration, mais de l'ensemble des populations défavorisées¹⁶³.

160 LAHSSAINI Fouad, « Les Ecoles de l'Avenir. Des écoles de « prolétarisation » ? », op. cit., p. 59.

161 REA Andrea, Immigration, Etat et citoyenneté : la formation de la politique d'intégration des immigrés de la Belgique, p. 613-621.

162 FLORENCE Eric, « L'enseignement en rapport avec les populations d'origine étrangère en Communauté française de Belgique », Recherche et Politiques publiques : le cas de l'immigration en Belgique, Gent, Academia Press, 2004, p. 126.

163 FLORENCE Eric, op. cit., p. 154-155 ; REA Andrea, Jeunes immigrés dans la cité, p. 76-77.

Dans les années 84-90, Hassan est très impliqué dans le militantisme antiraciste, d'autant que comme de nombreux Marocains, il subit quotidiennement les contrôles d'identité de la police. Il est également révolté par la banalisation du racisme dans le discours politique, que ce soit en période de campagne électorale ou non. Il s'engage dans la campagne en faveur de la naturalisation mais finit très vite par abandonner la procédure, dégoûté par la teneur des enquêtes policières menées pour établir sa « volonté d'intégration ».

Abandonnant ses études de sociologie, il commence à travailler en 1984 à Saint-Josse-ten-Noode en qualité d'animateur dans une maison de jeunes, un emploi obtenu grâce à l'aide de son mentor Jean-Claude Peto et le bourgmestre Guy Cudell. Il continuera à travailler dans ce secteur tout au long des années 80 en passant successivement par les maisons de jeunes Maritime, L'Oranger et Quatre-Vents à Molenbeek, puis Le Bazar et Le Local à Saint-Gilles. En parallèle, il poursuit ses activités militantes au sein de l'UNEM et s'investit dans l'animation d'une émission (Les Echos du Sud) sur Radio Panik. Il s'implique aussi bénévolement dans des projets initiés par des associations actives dans les Marolles, comme un projet de coopération avec le Nicaragua sandiniste. Suivant les conseils que Guy Cudell lui avait donnés au début de sa carrière, Hassan attache une grande importance à sa formation personnelle en suivant une formation interculturelle sur trois ans du Centre socio-culturel des immigrés de Bruxelles (futur Centre Bruxellois d'Action Interculturelle – CBAI) et une formation d'animateur-formateur organisée par le Collectif Formation Société à Forest.

Lors d'une soirée organisée en 1991 par l'association Bouillon de Cultures, située à Schaerbeek, pour présenter ses activités, Hassan entend parler pour la première fois de l'enjeu de l'échec scolaire. A cette même soirée, il fait la connaissance de Felipe Van Keirsbilck, un militant de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), qui lui fait part de l'existence d'un groupe d'entraide scolaire pour élèves du secondaire dans le quartier Parvis-Barrière à Saint-Gilles.

Suite aux « émeutes » survenues à Forest, le ministère de l'Éducation délègue au CBAI l'organisation de modules de cours sur la citoyenneté dans les écoles à problèmes. Le

centre bruxellois fait appel à des acteurs de terrain comme Hassan, qui ont déjà suivi son programme de formation interculturelle, pour les donner. En marge de ces modules de formation à la citoyenneté, Hassan prend conscience des dégâts causés par les Centres PMS parmi les élèves d'origine étrangère et de l'impérieuse nécessité de créer des écoles de devoirs. A la même époque, il fait la connaissance de Bruno Ducoli qui partage avec lui son expérience au sein de l'immigration italienne et les initiatives prises par des associations comme La Rosée et le CASI-UO pour remédier aux problèmes du décrochage scolaire.

Après avoir travaillé un temps pour Bouillon de Cultures, Hassan se trouve en 1992, pour la première fois de sa vie, au chômage. Alors qu'il a la possibilité de se réembaucher comme animateur dans une maison de quartier pour jeunes, Hassan profite de cette période pour réorienter sa carrière. Il est recontacté par la JOC qui veut créer, en collaboration avec des syndicalistes, des enseignants et la ZEP, un nouveau projet d'entraide scolaire sur Saint-Gilles, dans les locaux de l'Aegidium, et se voit confier la mission de recenser les activités déjà organisées au niveau de la commune. Le constat est patent : aucune initiative n'existe en matière de remédiation scolaire, si ce n'est l'organisation par la ZEP, en collaboration avec la Mission locale, de cours de remédiation dans le cadre des examens de passage.

Au terme de six réunions tenues en présence d'une trentaine de personnes intéressées à prendre part au projet (professeurs du quartier, jeunes universitaires, parents portugais et espagnols, etc.), décision est finalement prise de fonder un Centre Interculturel de Formation par l'Action, indépendant de la JOC. A cet effet, une permanente de la JOC est détachée à mi-temps et un animateur est recruté grâce à des subsides octroyés par le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI).

En 1995, Hassan est recontacté pour participer au projet pilote conçu par le CIFA dans le cadre d'un programme de lutte contre l'échec scolaire et de responsabilisation des 13 à 25 ans, via des subsides provenant du FIPI, de la Loterie nationale et de l'Aide à la Jeunesse. Un projet de rénovation de la maison du 30 de la rue de Moscou qui abrite le CIFA est

Des Ecoles de l'Avenir au Centre Interculturel de Formation par l'Action (CIFA), un soutien scolaire citoyen et participatif

également lancé. Hassan est engagé dans le cadre du premier projet et est chargé d'étudier la manière dont d'autres groupes d'entraide scolaire constitués à Schaerbeek et Laeken travaillent.

Une douzaine de jeunes, espagnols, portugais et marocains, s'inscrivent dans le cadre de ce nouveau projet. L'association obtient par ailleurs le soutien bénévole d'enseignants retraités. Les remédiations sont organisées quatre fois par semaine et reposent à la fois sur l'entraide entre les élèves et l'aide apportée par trois bénévoles. Le partenariat développé avec la ZEP dans le cadre de l'opération Coup de pouce permet au CIFA d'accroître son public à une vingtaine de jeunes. Ceux-ci s'engagent, à travers une charte, à s'investir dans un projet qui ne se limite pas seulement à suivre un programme de remédiation scolaire mais aussi à devenir des acteurs de leur scolarité. Avec le temps, le CIFA s'investit également dans de multiples activités extrascolaires comme la constitution d'une bibliothèque interculturelle, des activités sportives (mini-foot, volley-ball), des séances ciné-club, des ateliers multimédias, des activités interculturelles, des rencontres-débats, des animations de quartier ainsi que des programmes d'échanges internationaux.

Cette seconde moitié des années 90 est également marquée par un différend autour du projet, ambitionné par certains membres de l'association, de transformer le CIFA en une maison de jeunes. Le CIFA accueille en effet, au cours de ses premières années d'existence, un certain nombre des adolescents et jeunes adultes désœuvrés qui, habituellement, traînent autour de la place Morichar, et n'ont nulle part d'autre où aller. Si des plages horaires leur sont réservées, ces derniers ne s'y soumettent que difficilement et la cohabitation entre jeunes de la rue et jeunes scolarisés finit par devenir pratiquement impossible. Des dégâts sont d'ailleurs occasionnés « par certains adolescents saccageurs » à la Noël 1994¹⁶⁴. Cette présence devient d'autant plus difficile à gérer pour le CIFA que de nombreuses familles rechignent à lui confier leurs enfants, et en particulier leurs

filles, en raison même de la présence de ces jeunes. Pour les rassurer et les impliquer dans le projet, le CIFA établira dorénavant un contrat à trois, entre l'association, le jeune et les parents. Le CIFA ne sera finalement pas reconnu comme Maison de Jeunes.

Depuis octobre 2011, le CIFA est établi au 40 de la rue du Métal, à Saint-Gilles, dans une ancienne fabrique réhabilitée et rénovée dans le cadre du Contrat de quartier Métal-Monnaies. Le projet CIFA s'est progressivement professionnalisé, notamment grâce au soutien financier de la Cohésion sociale. Il compte actuellement une équipe de sept membres, dont un coordinateur, une responsable de l'école de devoirs, trois animateurs, une secrétaire et une comptable¹⁶⁵. L'aide aux devoirs fonctionne sous la forme d'inscriptions par trimestre (environ 70 à 80 jeunes par trimestre). Les primo-arrivants constituent un bon tiers des nouveaux inscrits. Un planning individuel est établi avec chaque jeune et un conseil des jeunes se réunit chaque trimestre. Pour les parents, des soirées sont organisées, avec notamment l'intervention d'un psychologue pour adolescents, pour les aider et leur permettre de s'exprimer collectivement. Enfin, des partenariats sont établis avec d'autres institutions pour l'organisation d'activités sportives (Cenfor-gil-Sports), socioculturelles (Formation Insertion Jeunes)¹⁶⁶ et artistiques (Pianofabriek)¹⁶⁷.

De la préservation de la culture d'origine à la promotion de l'interculturalité, pour une école de devoirs dans l'action

L'exercice d'une comparaison entre ces deux expériences est d'autant plus difficile à faire qu'elles interviennent dans deux contextes très différents. A la fin des années 70, la

164 GUY Bernard, « Bibliothèque interculturelle à Saint-Gilles. Les «formations actives» se réinstallent rue de Moscou », *Le Soir*, 28/10/1995, p. 31.

165 PULIGHEDDU Joséphine, « Construire la relation : regard d'une animatrice de terrain », *Les Cahiers du Fil Rouge*, n° 10-11, 2008, p. 25.

166 Voir à ce propos l'analyse d'Alain Leduc de ce même numéro page 24.

167 DE NAEYER Christine, « Le Centre Interculturel de Formation par l'Action (CIFA) en ses nouveaux locaux », *Le Village Mondial*, n° 37, 2011, p. 5.

question de l'échec scolaire des enfants d'origine étrangère ne fait pas encore l'objet des préoccupations publiques qu'elle soulèvera une décennie plus tard. Par ailleurs, le nombre des écoles de devoirs actives sur le terrain bruxellois peut tout juste se compter sur les doigts d'une main, ce qui rend l'initiative des Ecoles de l'Avenir d'autant plus attrayante¹⁶⁸. Malgré la multiplication des écoles de devoirs au cours des années 80 et 90, le projet développé par le CIFA à partir des années 90 se distingue dans le fait qu'il s'adresse essentiellement à des élèves de l'enseignement secondaire : un public habituellement peu pris en charge par les écoles de devoirs en raison de la spécialisation qu'exigent les matières abordées.

Les deux expériences ne mobilisent pas non plus les mêmes registres d'opportunités politiques. Les Ecoles de l'Avenir reposent exclusivement sur le militantisme politique et associatif d'étudiants (UNEM) et d'intellectuels (RDM) qui s'investissent bénévolement dans le projet, et sur le soutien financier et organisationnel des parents. Le CIFA est quant à lui, au départ, une initiative de la JOC et bénéficie, dans un second temps, de la fenêtre d'opportunité que lui ouvre les politiques socio-sécuritaires développées dans les années 90 autour des contrats de sécurité et de prévention et d'autres dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. Il profite également de la professionnalisation et de la reconnaissance du secteur des écoles de devoirs par la Communauté française.

Si une filiation peut être établie entre ces deux expériences au plan de leur philosophie émancipatrice, leurs objectifs diffèrent. Les Ecoles de l'Avenir sont avant tout centrées sur une optique de préservation des enfants de la deuxième génération d'un déracinement culturel en leur permettant de s'approprier la langue arabe et la culture marocaine. Ces cours de langue et de culture s'adressent d'ailleurs exclusivement aux enfants marocains, à une époque où la stabilisation de cette population immigrée n'est pas encore tout à fait acquise, ou du moins est encore interrogée. Comme son

intitulé l'indique, le CIFA est quant à lui clairement investi dans une action interculturelle favorisant les échanges entre jeunes originaires de différents pays. Cet aspect est d'autant plus vital pour sa pérennité que cette approche interculturelle lui permet de s'adapter à l'arrivée de nouvelles populations migrantes. Les moyens financiers dont il dispose lui permettent enfin d'élargir le rayon de ses activités vers l'animation socioculturelle et sportive.

168 « De l'école à l'école des devoirs, une histoire racontée par Pierre Mas-sart », AfeuilleT, n° 154, 2010, p. 3-7.



Les syndicats et la question des Afghans en Belgique

Le rôle des organisations syndicales dans les opérations de régularisation a changé depuis la régularisation de 1974. À l'époque, elles en furent un acteur majeur étant donné la légitimité dont elles bénéficiaient auprès des clandestins via les associations de travailleurs immigrés. Lors de la régularisation de 1999, par contre, les réfugiés sans-papiers n'avaient pas d'associations propres et ne se reconnaissaient pas dans les revendications liées au travail. Entre ces deux dates, du reste, le centre de gravité du processus de régularisation est passé du ministère de l'Emploi et du Travail au ministère de l'Intérieur qui prend davantage depuis lors des organisations non gouvernementales comme interlocuteurs privilégiés¹⁶⁹. Face à cette évolution, les syndicats conservent-ils encore quelque influence sur la politique de régularisation en Belgique ? Sont-ils actuellement en mesure d'intervenir en faveur des Afghans qui demandent l'asile à la Belgique ?

Le bras de fer opposant les Afghans demandeurs d'asile aux autorités belges

Décembre 2013. Depuis 3 mois, à Bruxelles, des Afghans ayant fui leur pays en guerre se mobilisent pour réclamer la protection prévue par les traités internationaux ratifiés par la Belgique. Les manifestations du Collectif qu'ils ont formé se sont multipliées et des Belges ont également entamé une grève de la faim pour les soutenir. « Chantage ! » se contente inlassablement de répéter la secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, Maggie De Block, arguant qu'ils veulent obtenir plus de droits que les autres demandeurs d'asile et rappelant volontiers que la Belgique est le pays européen à avoir accueilli le plus grand nombre d'Afghans.

Selon Fred Mawet, la directrice de la Coopération et Initiative pour Réfugiés et Etrangers (CIRE), le fait qu'il n'ait que 55% des demandes d'asile introduites par des Afghans en Belgique qui reçoivent une réponse favorable est incohérent étant donné l'état des lieux sécuritaire

alarmant de l'Afghanistan dressé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)¹⁷⁰. Le tragique destin d'Aref Akhazada est d'ailleurs sans équivoque : arrivé en 2009, il n'a pas obtenu l'asile et s'est finalement résolu, début 2013, à accepter un retour volontaire en Afghanistan où il est assassiné en octobre¹⁷¹. De son côté, Grégory Meurant, du Comité de soutien aux réfugiés afghans, explique aussi cette proportion de réponses favorables aux demandes d'asile par le faible nombre de recours introduits par des avocats Pro Deo peu motivés voire par un blocage émanant directement du Conseil du Contentieux des Etrangers. Et de souligner que si des solutions individuelles existent, il importe dans cette situation précise de trouver une solution globale¹⁷².

169 ALALUF Mateo et DE SCHUTTER René, « La régularisation des travailleurs clandestins (1974-2002) » dans BELLAL Selma, BERNIS Thomas, CANTELLI Fabrizio et FANIEL Jean (éd.), *Syndicats et société civile : des liens à (re)découvrir*, Bruxelles, 2003, p. 99-102.

170 MAWET Fred, « Pourquoi la Belgique ne protège-t-elle pas plus les Afghans » publié le 11 décembre 2013 sur <http://www.cire.be/thematiques/asile-et-protection/906-pourquoi-la-belgique-ne-protège-t-elle-pas-plus-les-afghans>. Tous liens vers des sites web présentés dans cette analyse ont été vérifiés en date du 7 avril 2014.

171 VANDEMEULEBROUCKE Martine, « Aref, l'Afghan, est mort. Pourtant il n'avait rien à craindre » publié le 16 octobre 2013 sur <http://www.amnesty.be/doc/les-blogs/le-blog-de-martine/article/aref-l-afghan-est-mort-pourtant-il>.

172 Entretien du 4/12/2013 avec Grégory Meurant, membre du Comité de soutien aux réfugiés afghans.

La situation semble sans issue, d'autant que les démarches effectuées auprès de différents partis politiques et ministères pour trouver un interlocuteur disposé à soutenir leur cause se sont avérées vaines. Pour Grégory Meurant, membre du Comité de soutien aux réfugiés afghans, l'immobilisme des autorités belges s'explique de deux manières. D'abord, la popularité grimpe de Maggie De Block est vue comme un rempart face à la N-VA à l'approche des élections du printemps 2014 ; il ne faudrait donc surtout pas remettre en question sa politique. Ensuite, le retrait des troupes belges engagées dans la guerre en Afghanistan, prévu pour l'automne 2014, laisse entendre que le conflit toucherait à sa fin, et de ce fait, accéder à la demande des Afghans reviendrait à un désaveu. Les réfugiés afghans font en définitive les frais de cette double situation politique¹⁷³.

La revendication des Afghans qui est soutenue par de nombreuses organisations de la société civile, ne consiste pourtant qu'en la mise en place d'un moratoire sur les expulsions vers l'Afghanistan tant que ce pays n'aura pas été sécurisé. Dans l'attente, ils souhaitent simplement obtenir un titre de séjour temporaire leur permettant de vivre dignement¹⁷⁴. Cet argument humanitaire sur lequel s'appuie leur Collectif, bien que conforme au droit d'asile, ne convainc visiblement pas les autorités belges.

La régularisation sur base humanitaire en Belgique

En 1980, la loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers développe la

pratique de régularisations individuelles qui prévoit, entre autres circonstances exceptionnelles, l'impossibilité de retour en raison de la situation dans le pays d'origine¹⁷⁵.

En 1999 est promulguée une loi prévoyant une campagne de régularisation (27.686 dossiers reçus sur les 32.766 introduits). Elle n'introduit pas, à proprement parler, une régularisation collective mais plutôt une régularisation individuelle généralisée, qui plus est pendant une période limitée (trois semaines en janvier 2000). La situation générale dans le pays d'origine figure parmi les critères retenus par le législateur, suivant en cela la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme considérant comme une obligation de l'Etat qui expulse un candidat au statut de réfugié, d'examiner si ce dernier n'encourt aucun risque dans son pays¹⁷⁶.

Après cette campagne, on en revient aux dispositions de la loi de 1980 qui, bien que modifiée en 2006 sous la pression d'un mouvement en faveur des sans-papiers et prévoyant expressément la régularisation humanitaire, n'établit toujours pas de critères clairs. Pas plus d'ailleurs que l'instruction du gouvernement de 2009 qui, annulée par le Conseil d'Etat, est en définitive appliquée de manière discrétionnaire par le secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration. Une nouvelle opération de régularisation a finalement lieu en 2009 (15 septembre-15 décembre)¹⁷⁷. Mais le cas par cas reste la règle.

173 Entretien du 4/12/2013 avec Grégory Meurant. Voir aussi la lettre de Grégory Meurant à la presse : « Pourquoi je rejoins la grève de la faim en soutien aux réfugiés afghans », consultable sur le site du CRER, la Coordination contre les Rafles, les Expulsions et pour la Régularisation sur <http://regularisation.canalblog.com/archives/2013/11/29/28540589.html>.

174 Voir le site du Collectif des Afghans sur <http://protection4afghans.org> et celui du Comité de soutien aux Réfugiés afghans. <https://450afghans.owlswatch.net>.

175 Cette loi est de nombreuses fois modifiée. Les modifications introduites par Vande Lanotte en 1996 sont à l'origine du mouvement en faveur des sans-papiers. Son article 77 (amendé depuis lors) prévoyait en effet la délation et criminalisait tout aide apportée aux sans-papiers. Lire à ce propos HIERNAUX Marie-Belle, État des lieux de la régularisation de séjour, ADDE asbl, 2011, p. 3-5 sur http://www.adde.be/J_15/index.php?Itemid=209 ; HUBLAU Coralie, « La politique de régularisation en Belgique état des lieux et perspectives », dans Compte-rendu de la matinée d'étude consacrée aux politiques de régularisation en Belgique et en Europe, CIRE asbl, 2010, p. 10-13.

176 Voir CARLIER Jean-Yves et REA Andrea, Les étrangers en Belgique. Étrangers, immigrés, réfugiés, sans-papiers ?, Bruxelles, CRISP, 2001, p. 31-32. À cette occasion, une juridiction spéciale est créée : la Commission de régularisation.

177 Cette fois, c'est la Commission consultative des étrangers créée par la loi de 1980 qui intervient.

Les syndicats et la question des Afghans en Belgique

Dans les années 2000, le retour à la loi de 1980 mène à une série d'occupations d'églises et de grèves de la faim par des sans-papiers qui dans certains cas, comme celui des Afghans de l'église Sainte-Croix à Ixelles en 2003, aboutissent à leur régularisation. Celle-ci n'est toutefois qu'officielle dans la mesure où elle ne procède d'aucun engagement formel des autorités. Elle est en outre arbitraire puisqu'elle ne s'applique qu'aux occupants-grévistes¹⁷⁸. En 2011, ce fut au tour des Afghans occupant les anciens locaux de la chaîne de télévision AB3 à Ixelles de se voir proposer une régularisation... uniquement pour ceux ayant accepté au préalable de cesser leur grève de la faim !

La politique développée par les autorités belges en matière de régularisation, depuis le début des années 2000, s'apparente plus à une gestion médiatique destinée à montrer les bienfaits dispensés par la Belgique qu'à une réelle prise en compte de la situation humanitaire des requérants. Pourtant, comme le souligne Sylvie Sarolea, juriste et administratrice de l'Association pour le Droit des Etrangers (ADDE), la régularisation est généralement présentée par l'État « comme une mesure gracieuse que celui-ci n'est pas contraint de prendre » alors que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, par la lecture qu'elle donne de certains droits fondamentaux, suggère finalement « l'existence d'un droit à la régularisation du séjour »¹⁷⁹.

Le mouvement de revendications des Afghans

Le mouvement déployé par les Afghans s'enracine dans un combat débuté il y a dix ans et dont l'occupation de

l'église Sainte-Croix constitue la première étape. Il prend cependant une nouvelle tournure en septembre dernier. Se structurant et s'organisant politiquement, son répertoire d'actions devient plus militant. Le Collectif des Afghans investit les anciens locaux de la Ligue des familles situés rue du Trône à Ixelles et formule des revendications précises : un moratoire sur les expulsions vers l'Afghanistan et un titre de séjour tant que le pays est en guerre mais aussi un débat de fond sur la politique de la Belgique par rapport à l'Afghanistan¹⁸⁰. Il mène diverses actions collectives de sensibilisation et répète les manifestations devant les institutions susceptibles d'intervenir, tels le Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA), l'Office des Etrangers, les sièges de partis politiques et les cabinets ministériels.

C'est à cette époque également qu'au départ de la Coordination contre les Rafles, les Expulsions et pour la Régularisation (CRER), se met sur pied le Comité de soutien en vue de fournir aux Afghans une aide logistique et sanitaire et d'assurer un relais médiatique à leurs revendications. Comme le souligne Grégory Meurant, membre de ce Comité, les familles afghanes dont la demande d'asile a été déboutée sont actuellement dans une situation de non-droit. Elles ne sont certes pas expulsées du territoire mais aucun titre de séjour ne leur est octroyé. Il s'agit là d'une violence institutionnelle à laquelle s'ajoute une violence politique qui se matérialise par les arrestations de manifestants afghans dont certains – des hommes uniquement – se voient *manu militari* renvoyés en Afghanistan. Sans parler des violences policières perpétrées sur les Afghans lors de ces manifestations et des multiples évacuations forcées de leurs lieux de résidence¹⁸¹. Effectivement délogés à maintes reprises des bâtiments qu'ils occupent, les Afghans sont à partir de la mi-novembre

178 Voir CORBIAU François, « Histoire non-exhaustive de la 'régul' », Migrations Magazine, n° 1, décembre 2009, p. 22-29.

179 Selon SAROLEA Sylvie, « De la faveur au droit », Migrations Magazine, n° 1, décembre 2009, p. 17, c'est le cas pour l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme sur le droit au respect de la vie privée et de la vie familiale qui comprend également le droit de nouer des relations sociales et la protection de la sphère relationnelle.

180 FLORES Oscar, « 10 ans d'un combat permanent ! », Les Carnets Noirs, n° 12 « Afghans en Belgique. Histoire d'une lutte », novembre 2013, p. 4-5 sur <http://pagesdesuie.wordpress.com/2013/11/27/carnets-noirs-special-refugies-afghans>.

181 Voir la lettre de Grégory Meurant à la presse : Pourquoi je rejoins la grève de la faim en soutien aux réfugiés afghans sur <http://regularisation.canalblog.com/archives/2013/11/29/28540589.html>.

hébergés dans l'église du Béguinage de Bruxelles, une solution encore une fois temporaire.

Dans ce contexte, fin novembre, plusieurs membres du Comité de soutien ont décidé d'entreprendre une grève de la faim afin d'interpeller les autorités et l'opinion publique, bientôt rejoints par l'avocate de plusieurs familles¹⁸². Mais pour les grévistes, cette action s'inscrit moins dans une logique sacrificielle que dans celle d'une dénonciation de la situation et d'une alerte destinée à dépasser une solidarité de type consensuel¹⁸³. Elle prend d'ailleurs fin à la mi-décembre lorsque le Collectif parvient enfin à rencontrer le Premier ministre Elio Di Rupo et que ce dernier s'engage à faire intervenir le médiateur fédéral. Un engagement à se saisir de la question que le Collectif entend bien faire respecter en explorant un autre registre d'action. Fin décembre, il organise une marche de trois jours entre Bruxelles et Mons afin de poursuivre son travail de sensibilisation dans les villes où elle fait étape et de rencontrer une nouvelle fois le Premier ministre dans son fief maïeur. Si l'opération rencontre un vif succès auprès de la population et des autorités communales du parcours, elle n'aboutit pas à l'entrevue escomptée. Elle se poursuit par conséquent par un *sit-in* qui ne s'achève au bout de 24 heures qu'avec la proposition d'Elio Di Rupo de recevoir une délégation au cabinet de Maggie De Block¹⁸⁴. Au final, la secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration invite les Afghans... à réintroduire une demande d'asile. Début janvier, le Collectif organise donc une autre marche en direction de Gand cette fois. Celle-ci fait halte à Merchtem où est domiciliée Maggie De Block pour glisser dans sa boîte aux lettres un billet d'avion pour Kaboul¹⁸⁵ ; geste

éminemment symbolique, car dans l'intervalle de ces deux marches, d'autres expulsions ont eu lieu...¹⁸⁶

La cause des Afghans paraît rassembler l'assentiment général à ce moment. Tant en Wallonie qu'en Flandre, la population a fait montre d'un accueil chaleureux envers les Afghans. Dans le monde politique, les déclarations de soutien se multiplient. Même la presse commence à se positionner comme en témoigne un éditorial reprenant le leitmotiv de Maggie De Block, « de wet is de wet », pour demander que soit, en toute cohérence, appliquée la protection subsidiaire en cas de conflit prévue par la loi de 1980 sur l'établissement sur le territoire¹⁸⁷. Quelques jours plus tard, suite au recours introduit par l'ADDE, le CIRE, la Ligue des droits de l'Homme, la Liga voor Mensenrechten et Vluchtelingenwerk Vlaanderen, c'est au tour de la Cour constitutionnelle d'annuler partiellement la loi de la secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration de 2012 concernant les pays dits « sûrs »¹⁸⁸.

La partie semble alors pouvoir être gagnée. Malgré un nombre trois fois plus importants d'Afghans expulsés en 2013 qu'en 2012, le pourcentage d'entre eux qui se voient accorder une protection augmente nettement en janvier 2014, passant à 80% par rapport aux 60% de l'année précédente¹⁸⁹. Ce qui signifie encore 20% de refus

182 Pour une chronique de ces événements, voir <https://450afghans.owlswatch.net>.

183 Entretien du 4/12/2013 avec Grégory Meurant. Voir également la lettre ouverte d'Anissa Aljji, « J'ai honte d'être belge, d'avoir grandi dans une société qui permet ça », expliquant les raisons de sa grève de la faim sur <http://regularisation.canalblog.com/archives/2013/12/02/28570281.html>.

184 Lire le récit de cette marche par Selma Benkhelifa sur <http://www.michelcollon.info/La-marche-des-Afghans.html>.

185 Pour le récit de la première journée de marche, voir <http://archive.ptb.be/nieuws/artikel/article/la-marche-des-refugies-afghans-vers-gand.html>. Voir aussi le détail du trajet sur http://www.fgtb.be/web/guest/actions-fr/-/action/2005415/?jsessionid=S-ClwnZZwap0KqVqmgKNP6n5&p_id=10625 et pour plus de détails <http://www.fgtb-wallonne.be/actualites/2014/01/10/marche-des-afghans-acte-ii>.

186 <http://www.lalibre.be/actu/belgique/la-politique-d-asile-belge-n-est-pas-seulement-cynique-et-inhumaine-elle-est-illegale-52d55f69357091aa8d9afa0c>.

187 <http://www.lalibre.be/debats/edito/edito-la-loi-c-est-la-loi-mais-oui-52d36d8c3570105ef7eb6077>.

188 Lire le communiqué de presse de ces associations sur http://www.adde.be/J_15.

189 <http://www.lalibre.be/actu/belgique/trois-fois-plus-d-expulsions-vers-kaboul-en-2013-52d62b35357091aa8d9b797e> et <http://www.lalibre.be/actu/belgique/80-des-afghans-ont-recu-une-protection-52f3f18e-3570516ba0b5f259>

Les syndicats et la question des Afghans en Belgique

se traduisant par de nouvelles expulsions. Les actions se poursuivent donc en février et mars : rassemblement devant le centre fermé « 127bis », le siège du Parti socialiste, le CGRA... Mais elles diminuent et bénéficient d'une moindre médiatisation. Fin mars, les premières réponses aux réintroductions de demandes d'asile tombent... et avec elles, leur lot de décisions négatives¹⁹⁰. Début avril, le mouvement s'essouffle. La plupart des demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés ont abandonné le combat. Faute d'actions politiques, les autres sont sommés par la paroisse de cesser l'occupation de l'église du Béguinage¹⁹¹.

La mobilisation syndicale en faveur des Afghans

Les syndicats sont solidaires des Afghans. La FGTB et la CSC figurent au nombre des organisations de la société civile formant une plate-forme de soutien au mouvement des Afghans. Dans ce cadre, ils sont signataires d'une lettre ouverte à la secrétaire d'Etat et d'une pétition réclamant du gouvernement belge un positionnement clair sur la situation sécuritaire en Afghanistan, un moratoire sur toutes les expulsions vers l'Afghanistan et un titre de séjour aux personnes et familles afghanes qui n'auront pas obtenu une protection. Par la suite, sous la houlette de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), ces organisations ont également lancé une campagne de sensibilisation¹⁹².

Afin de peser sur l'obtention de ce moratoire, les syndicats insistent particulièrement « pour que les autorités belges

agissent rapidement dans ce dossier d'une manière qui soit respectueuse des droits de l'homme »¹⁹³ et appellent à la mobilisation de leurs militants pour interpeller le monde politique à tous les niveaux « parce que les droits de l'homme et le respect de la vie humaine constituent une matière d'intérêt général »¹⁹⁴.

L'appui des syndicats s'est également matérialisé sur le plan logistique. Ainsi, par exemple, dans la multitude de contacts pris par les membres du Comité de soutien pour trouver un lieu d'hébergement, une entreprise de construction était prête à mettre un immeuble à disposition des Afghans jusqu'à sa destruction prévue en avril, à la condition que soient pris en charge les frais liés à l'occupation du bâtiment. D'accord pour remplir ce rôle, les syndicats ne purent en fin de compte s'engager concrètement, faute de personnalité juridique¹⁹⁵. Par ailleurs, les syndicats ont assuré une présence active au cours des deux marches des Afghans ; ils ont non seulement marché à leurs côtés mais leur ont aussi distribué des cirés et des repas, ont assuré leur hébergement et ont pris en charge leur titre de transport pour le retour à Bruxelles¹⁹⁶.

Si elles relayent les revendications des Afghans et interviennent auprès des autorités pour qu'elles rencontrent leurs représentants, les organisations syndicales formulent aussi des revendications relevant de leur domaine d'action. Dans la mesure où, parmi ces Afghans, en effet, un certain nombre ont un emploi, la mobilisation syndicale en faveur des Afghans s'appuie aussi sur leur condition de travailleur.

En ce sens, à l'occasion de la Journée internationale des migrants du 18 décembre 2013, la FGTB et la CSC

190 https://450afghans.owlswatch.net/docs/presse/BEL_140320_CollectifAfghans_ComPresse.pdf.

191 <http://www.lalibre.be/actu/belgique/apres-8-mois-de-lutte-les-afghans-du-beguinage-capitulent-533c42993570aae038ac7569>.

192 Voir entre autres <http://www.liguedh.be/2012/1828-refugies-afghans-lettre-ouverte-a-la-secretaire-detat-maggie-de-block> pour la lettre ouverte, <http://www.liguedh.be/toutes-les-activites-de-la-ligue/1868-situation-des-afghans-sans-droit-de-sejour-en-belgique> pour les revendications communes de la société civile (plus de 50 associations) et <http://www.cire.be/thematiques/asile-et-protection/895-14-20-novembre-semaine-de-solidarite-et-d-actions-avec-les-afghans> pour les actions développées par les associations.

193 <http://www.fgtb.be/web/guest/news-fr/-/article/2020666/>.

194 <http://www.fgtb-wallonne.be/actualites/2014/01/30/refugies-afghans-stop-aux-expulsions-vers-la-mort>.

195 Entretien avec Grégory Meurant, le 4/12/2013.

196 Lire <http://www.michelcollon.info/La-marche-des-Afghans.html> ainsi que <http://www.fgtb-wallonne.be/actualites/2014/01/10/marche-des-afghans-acte-ii> et écouter <http://www.fgtb-wallonne.be/outils-publications/radio/2014/01/15/soutien-aux-afghans-en-lutte>.

organisaient en front commun une action « pour le respect de tous les travailleurs, quels que soient leur origine ou leur statut » devant le cabinet de Maggie de Block ; et leurs revendications comprenaient « la prise en compte de toutes les plaintes liées à l'exploitation des travailleurs en situation irrégulière » en s'assurant de leur protection et en responsabilisant les employeurs, « la mise en place d'une procédure de régularisation humanitaire sur base de critères clairs, permanents et non limitatifs (en ce compris le critère travail) », ainsi que la ratification des conventions internationales concernant les travailleurs migrants¹⁹⁷. En janvier 2014, Anne Demelenne, secrétaire générale de la FGTB, abordant la question des Afghans, dénonçait aussi sur l'antenne de la RTBF une « nouvelle forme d'esclavagisme » dans laquelle se trouvent les travailleurs clandestins faute de permis de séjour et de permis de travail¹⁹⁸. De plus en plus, pour les syndicats, la question des Afghans est donc intimement liée à celle des travailleurs.

Les syndicats seraient-ils alors en mesure de donner une effectivité aux droits de ces travailleurs migrants sans-papiers ? En réalité, les organisations syndicales, FGTB comme CSC, s'accordent sur le principe qu'elles doivent aider l'ensemble des travailleurs, qu'ils aient ou non des papiers¹⁹⁹. Seulement la position des syndicats par rapport aux travailleurs sans-papiers est plus complexe qu'il n'y paraît : ils doivent en effet « se fixer une stratégie d'intervention pour mettre en place leur protection contre l'exploitation dont ils sont les victimes, mais aussi pour les dénoncer ainsi que la menace qu'ils font peser sur les

autres travailleurs en participant au dumping social organisé par les entreprises qui les emploient »²⁰⁰. Une régularisation massive permettrait-elle de réduire à néant cette concurrence déloyale ?²⁰¹

197 http://www.fgtb.be/web/guest/news-fr/-/article/1963398/&p_l_id=10624.

198 Transcription de son intervention sur http://www.rtb.be/info/emissions/article_anne-demelenne-est-l-invitee-du-7-9-de-matin-premiere?id=8175209&eid=5017893.

199 Voir RODRIGUEZ Ana, « La CSC de BHV et la défense de travailleuses sans papiers », Agenda Interculturel, février-mars 2011, n° 290-291, p. 39-40, Samantha SMITH, « Les travailleurs sans papiers au sein de la FGTB Bruxelles », Agenda Interculturel, février-mars 2011, n° 290-291, p. 40-41 et de cette dernière également, « Défendre tous les travailleurs. Le point de vue de la FGTB », Migrations Magazine, automne 2011, n° 5, p. 62-63.

200 KRZESLO Estelle, « Les droits des travailleurs sans-papiers : dilemme syndical », Agenda Interculturel, février-mars 2011, n° 290-291, p. 36.

201 PONET Isabelle, « "On est tous des travailleurs". Avec ou sans papiers, l'indispensable engagement syndical » dans FANIEL Jean, GOBIN Corinne, DEVOS Carl et VANDAELE Kurt (coord.), Solidarité en mouvement. Perspectives pour le syndicat de demain, Bruxelles, 2009, p. 255.



50 ans plus tard... le décret primo-arrivants est arrivé !

Si lors des premières vagues migratoires qu'a connues la Belgique au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, rien n'était officiellement prévu au niveau de l'accueil et de l'intégration des migrants, progressivement, l'Etat belge met en place différentes mesures, fortes ou moins fortes, suffisantes ou non, pour organiser au mieux la vie de ces personnes sur le territoire. Bref retour sur l'histoire des politiques d'accueil dans notre pays et focus sur la dernière en date : le parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale.

Comme dit le proverbe « tout vient à point à qui sait attendre ». 50 ans après les premières vagues d'immigration marocaine massives, la Région de Bruxelles-Capitale se dote - enfin ! diront certains - d'un dispositif spécialement conçu pour l'accueil des nouveaux arrivants sur son territoire. En effet, en juillet 2013, un décret relatif à l'accueil des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale est adopté²⁰².

Les pouvoirs publics francophones de Bruxelles suivent ainsi, avec un peu de retard, la Région flamande qui prévoit, depuis 2002 déjà, l'accueil des migrants via son décret Inburgering dont le pilotage est assuré par BON²⁰³ ; mais ils évoluent pratiquement au même rythme que la Région wallonne qui n'en est pas encore à la phase d'application de son propre décret approuvé en février 2014²⁰⁴.

Bref historique des politiques d'accueil et d'intégration en Belgique²⁰⁵

Revenons quelques années en arrière. Dans la période entre 1946 et 1960, l'immigration en Belgique

provient majoritairement d'Italie. Des milliers de travailleurs débarquent dans notre pays mais rien n'est prévu pour gérer cet afflux et accueillir dignement ceux qui vont œuvrer principalement dans le secteur minier. L'explication à cette non-gestion de l'accueil est simple : tant du côté des politiques belges que des migrants eux-mêmes, on est persuadé que l'installation dans le pays n'est que provisoire, le temps de remplir le contrat de travail. Si les gens ne sont là que de manière temporaire, pourquoi l'Etat investirait-il dans des mesures d'accueil formelles et structurées ?

Toutefois, ce n'est pas parce que rien n'est institutionnalisé que l'intégration ne se fait pas. Au contraire. Les migrants, s'intègrent à la classe ouvrière à laquelle ils appartiennent de par leur statut de travailleurs. Ils s'insèrent également dans la vie de leur quartier, souvent intrinsèquement lié au lieu de travail dont il est en quelque sorte le prolongement.

Durant la décennie 1960-1970, lors de l'arrivée des migrants marocains, la question de la migration relève du champ de compétences du ministère de l'Emploi (alors

202 Décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale [84 (2012-2013) n°1], adopté le 5 juillet 2013, disponible sur <http://www.pfb.irisnet.be/documents/projet-024384-du-2013-05-07-a-09-23-49>

203 BON : Brussels Onthaalbureau Nieuwkomers.

204 « Le parcours d'intégration des primo-arrivants adopté par le Gouvernement wallon » sur <http://gouvernement.wallonie.be/le-parcours-d-integration-des-primo-arrivants-adopté-par-le-gouvernement-wallon>

205 Sur base de l'exposé d'Andrea Réa présenté le 26 février 2013 dans le cadre de la formation organisée par le Collectif Formation Société asbl « Accueil, intégration... Quel parcours voulons-nous pour les primo-arrivants ? » : <http://ep.cfsasbl.be/spip.php?article144>. A ce sujet, voir aussi : KULAKOWSKI C., « Une politique d'intégration ? » dans Les hors-série de Politique, numéro HS1, janvier 2005, p. 18-25.

que de nos jours, elle est gérée par le ministère de l'Intérieur...). A cette époque, une partie du budget dont dispose le ministère est allouée au salaire des prêtres (qui accompagnaient les migrations catholiques dont ils assuraient l'encadrement) tandis que l'autre sert à financer le regroupement familial en payant l'arrivée en Belgique des femmes et des enfants des travailleurs migrants.

La période est également marquée par la forte implication des organisations syndicales qui jouent un rôle d'importance dans l'accueil des migrants grâce au soutien juridique qu'elles leur apportent mais aussi aux cours de langues qu'elles dispensent.

Les années qui suivent, entre 1970 et 1980, sont influencées par une grande mobilisation sociale. La question de l'intégration vient sur le devant de la scène et passe par différentes revendications comme l'obtention d'une loi réglementant le statut des étrangers, une législation forte en matière de lutte contre le racisme et l'octroi du droit de vote pour les étrangers aux élections locales. La nature de ces revendications portées par les syndicats, les organisations d'immigrés et les universitaires traduit bien ce souhait que l'intégration permette l'entrée dans le droit ainsi que l'exercice d'une certaine citoyenneté.

A partir des années 80, on prend conscience que la migration envisagée de part et d'autre comme temporaire, transitoire, s'installe en réalité durablement. On voit alors apparaître peu à peu une véritable politique d'intégration au niveau de l'Etat fédéral. Même si on ne parle pas encore d'accueil, on s'interroge néanmoins sur le statut des étrangers et sur la meilleure manière d'en faire des nationaux. D'où les changements apportés à cette époque au Code de la nationalité. L'accent est également mis sur la pacification des espaces urbains par le biais de politiques locales sociales ainsi que sur la lutte contre le racisme et les discriminations²⁰⁶.

206 TORREKENS C., MASCIA C., GHESQUIERE F., ZIBOUH F., « La politique d'intégration en Région wallonne et à Bruxelles. Acteurs, enjeux et perspectives », Cahiers migrations, Academia L'Harmattan, 2013, p.15.

Dès 1995, la matière de l'immigration, jusque-là encore partiellement fédérale, est définitivement régionalisée et communautarisée. Avec pour conséquence que les politiques concernant les migrants sont du coup différentes d'une région du pays à l'autre. Parmi les politiques mises en place, citons par exemple le décret wallon de 1996 relatif à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère instaurant la création de Centres Régionaux d'Intégration (CRI), le décret flamand de 1998 sur les minorités ethniques et culturelles qui subsidie entre autres les groupements associatifs issus de l'immigration ou encore le décret Cocof (parlement francophone bruxellois) de Cohésion sociale de 2004 regroupant trois dispositifs antérieurs concernant l'intégration au sens large : « Cohabitation/Intégration », « Insertion sociale » et « Eté-Jeunes »²⁰⁷.

Ce que le décret bruxellois prévoit...

Et aujourd'hui, en 2014, où en sommes-nous ? Approuvé en juillet 2013, le décret relatif à l'accueil des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale est censé entrer en application cette année. Toutefois, les arrêtés d'application n'ayant pas encore été votés à ce jour, les différentes étapes du parcours ne peuvent pas encore être détaillées ni établies définitivement.

Voilà pourquoi nous nous limiterons à présenter ici les lignes majeures de ce texte. Dès 2014, donc, les personnes arrivées depuis moins de 3 ans sur le territoire et disposant d'un titre de séjour valable de plus de 3 mois devraient être informées de l'existence d'un « parcours » qui leur est spécifiquement destiné, composé d'un volet primaire et d'un volet secondaire. Elles seraient invitées à se rendre dans un bureau d'accueil pour primo-arrivants

207 KULAKOWSKI C., « Une politique d'intégration ? » dans Les hors-série de Politique, numéro HS1, janvier 2005, p. 18-25. Voir aussi TORREKENS C., MASCIA C., GHESQUIERE F., ZIBOUH F., « La politique d'intégration en Région wallonne et à Bruxelles. Acteurs, enjeux et perspectives », Cahiers migrations, Academia L'Harmattan, 2013, p.16.

50 ans plus tard... le décret primo-arrivants est arrivé !

(BAPA) pour y recevoir une information sur les droits et devoirs de tout citoyen en Belgique et effectuer deux bilans, l'un social pour déterminer leurs besoins particuliers en termes de logement, scolarité des enfants, formation professionnelle, connaissance du pays d'accueil, etc. ; l'autre linguistique pour évaluer leurs compétences en français. Cette étape, qui constitue le volet primaire du parcours, se clôture par la proposition d'une convention d'accueil détaillant le programme personnalisé de formations linguistique et/ou citoyenne répondant aux besoins diagnostiqués lors des bilans. Le volet secondaire, « formatif », du parcours débiterait après la conclusion de cette convention. Une attestation serait remise au participant si le parcours est mené jusqu'à son terme.

Les expériences associatives présentées dans cette édition du Fil Rouge ainsi que les témoignages récoltés d'hommes et femmes ayant expérimenté l'immigration, l'accueil, l'intégration dans un pays étranger nous le démontrent une fois de plus. Ils nous indiquent des pistes à suivre et nous rappellent le chemin qu'il reste encore à parcourir, avec ou sans décret.

Des effets sur l'intégration ?

Ce dispositif d'accueil sera-t-il suffisant à la fois pour répondre à tous les besoins des nouveaux arrivants et encourager *in fine* l'intégration de ceux-ci à la société belge tout en favorisant le mieux vivre ensemble ? L'avenir nous le dira... dans 50 ans ?

Gageons que les effets bénéfiques de cette mesure, qui a au moins le mérite d'exister et qui sera certainement utile aux personnes qui en bénéficieront, se feront sentir bien plus rapidement que cela. Pour y parvenir, la volonté d'intégration des migrants seule ne suffit pas. Le concours du monde politique, de l'associatif et des citoyens est tout aussi essentiel à la réussite de cette entreprise d'envergure. Car si bon nombre de migrants se sentent aujourd'hui appartenir à la société belge, cela résulte de leurs efforts et de leur capacité d'adaptation mais aussi de l'aptitude du pays à se montrer ouvert... et accueillant !





Notes

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les cahiers du Fil Rouge

- n°1 Fil rouge. En quête de sens...
- n°2 L'emploi des jeunes à Bruxelles
- n°3 Cohésion sociale en questions
- n°4 Cohésion sociale à Bruxelles :
textes légaux
- n°5 Cohésion sociale : actes du colloque
du 28 mars 2006
- n°6 L'accessibilité des NTIC :
un enjeu de démocratie !
- n°7-8 Mohamed El Baroudi, un « Fil Rouge » de
40 ans d'immigration marocaine à Bruxelles.
- n°9 Regards sur la cité – Quatre projets de
Cohésion sociale à Saint-Gilles.
- n°10-11 Reflets du Parcours de la Diversité
à Saint-Gilles 2008.
- n°12 Pour une Université Populaire à Bruxelles.
- n°13 Développons durable ...
Entre concept et réalisations.
- n°14 Sport et société :
pour une critique du sport
- n°15 Autour du 5^{ème} printemps des
Universités Populaires
- n°16-17 Sur le précaire. En hommage à Robert Castel
- n° 18 L'Université populaire de Paris 8 Saint-Denis,
dernière utopie vinciennaise ?
- n°19 Un autre point de vue sur l'austérité
- n°20 L'immigration marocaine,
50 ans d'histoire associative à Bruxelles

Prix : 10 €

Gratuit pour les contributeurs et participants aux formations

Avec le soutien de

Fédération Wallonie Bruxelles – Service de l'Education permanente
Actiris – Projets ACS – n°041003 et 010074
Commune de Saint-Gilles
Commission Communautaire Française
Loterie nationale
Carhima asbl
dans le cadre de « 50 ans d'immigration marocaine - C'est du belge ! »
organisé par l'Espace Magh

